



ACCÉLÉRER LES GRANDES TRANSFORMATIONS DONT LE MONDE A BESOIN

■ 2025 - NOTRE STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE ET SOLIDAIRE



ÉDITORIAL

C'est parce que nous créons de la valeur que nous pouvons être solidaires pour accompagner nos clients dans les transformations écologiques et sociétales. Fidèles à notre plan stratégique Ensemble Performant Solidaire, nous nous sommes fixés une ambition collective qui nous guide jusqu'en 2027 : **miser sur notre modèle mutualiste, au service de l'utilité collective, pour mener la révolution écologique et sociétale.** Pour tenir cet engagement, nous devons incarner en permanence une force d'initiative, de développement et de conquête, tout en renforçant notre efficacité opérationnelle.

Et c'est parce que notre action répond aux besoins de la société que nous sommes plus performants, en nous appuyant sur des femmes et des hommes engagés et une technologie de pointe. Entreprise à mission, notre modèle mutualiste dans lequel les décisions appartiennent à nos clients-sociétaires et à leurs élus, nous permet de nous inscrire dans la durée, et de viser les transformations profondes de la société. C'est ce qu'exprime notre raison d'être : *ensemble, écouter et agir.*

5^{ème} groupe bancaire français et 9^{ème} de la zone euro, avec des revenus en progression et un résultat net historiquement élevé, **Crédit Mutuel Alliance Fédérale confirme, malgré un contexte économique peu favorable, la pertinence de son modèle de bancassurance universel et diversifié.**

Pour être LA banque qui mène la révolution écologique et sociétale, sous l'impulsion des réseaux Crédit Mutuel et CIC ainsi que des métiers et filiales, nous détaillons dans ce document notre stratégie. C'est la déclinaison opérationnelle de notre ambition, qui détaille notre feuille de route pour réduire l'empreinte carbone de notre bilan et de nos activités, dans le respect de l'Accord de Paris. Elle prend appui sur ce que nous avons déjà entrepris : l'invention du Dividende sociétal pour créer et partager toujours plus la valeur, le lancement de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, pour mettre notre expertise au service de la transformation écologique de tous nos métiers et de tous nos clients.

Dans un contexte mondial où les inquiétudes, les tensions, et les vents contraires s'accumulent, **nous gardons le cap, au service de nos clients et sociétaires.**

DANIEL BAAL ET ÉRIC PETITGAND

INTRODUCTION

Dans un monde qui subit de profonds bouleversements et nécessite de grandes transformations, le modèle mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un atout très fécond : il permet à la fois d'être toujours en prise avec la société, grâce à nos élus, et de regarder au-delà du court terme pour prendre en compte les enjeux de long terme.

En créant l'**Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité** en 2024, nouvelle direction en charge des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité mettre l'expertise sur ces sujets au service de ses différents métiers et de ses clients. **L'ambition de notre Plan Stratégique 2024-2027 est claire** : être la banque de la transformation environnementale et sociale en accompagnant tous nos clients pour faire face aux changements en cours. Aider nos clients à se transformer et à s'adapter au changement climatique est en effet un levier déterminant pour maîtriser les risques associés.

Notre stratégie environnementale et sociale, présentée dans ce document, est le fruit d'un travail collectif ayant mobilisé tous les métiers et de nombreuses entités du groupe. Ce document est la déclinaison opérationnelle de l'ambition de notre Plan Stratégique en matière environnementale et sociétale. Elle est bien sûr cohérente avec notre état de durabilité CSRD publié en 2025.

Trois principes nous ont guidé :

- Nous avons cherché à **proposer des solutions pratiques pour nos clients**, en nous fixant des objectifs chiffrés et concrets, que ce soit pour limiter le changement climatique ou contribuer à une société plus solidaire : ceux-ci sont détaillés dans les parties II et IV.
- Nous avons essayé de **concentrer nos efforts sur les actions dont l'efficacité est la plus certaine** : la partie II présente la façon dont nous avons utilisé l'analyse sectorielle pour cibler les secteurs et les leviers principaux.
- Nous avons cherché à **prendre en compte la diversité des situations et des besoins** de nos différents clients : la section II-5 présente ainsi comment nous accompagnons chacun.

Ce document reflète l'état des connaissances et des données dont nous disposons ; il a vocation à être enrichi et adapté au fur et à mesure de nos travaux et que de nouvelles informations seront disponibles.

JE SUIS PERSUADÉ QUE CETTE « FEUILLE DE ROUTE ESG » REFLÈTE À LA FOIS NOTRE CONSCIENCE AIGÛE DE L'URGENCE D'AGIR FACE AU RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE, À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ET AUX DIFFICULTÉS SOCIALES DE NOS CONCITOYENS, ET NOTRE CONVICTION QUE LES RÉPONSES NE PEUVENT ÊTRE QUE CONCRÈTES ET COLLECTIVES.

LAURENT BERGER

2025

NOTRE STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE ET SOLIDAIRE



ACCÉLÉRER LES GRANDES TRANSFORMATIONS DONT LE MONDE A BESOIN

Parce qu'il est urgent d'agir pour le climat et la biodiversité et pour une société plus solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé, dans son Plan Stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire à « mener la révolution écologique et sociétale ».

CET ENGAGEMENT SE TRADUIT OPÉRATIONNELLEMENT DANS NOS DIFFÉRENTS MÉTIERS, ET POUR TOUS NOS CLIENTS :

POUR RÉDUIRE NOTRE IMPACT SUR LE CLIMAT, nous visons de réduire de 20% d'ici 2027 et de 30% d'ici 2030 les émissions liées aux financements que nous accordons. Une analyse sectorielle de nos émissions nous a permis de déterminer les secteurs où nous pouvions avoir le plus d'impact. Sur le périmètre assurance, nous avons un objectif de réduction de 60% d'ici fin 2030 de l'empreinte de nos investissements en actions et obligations.

Concrètement, pour atteindre cet objectif, nous visons de :

- **Accompagner** chaque année 35 000 ménages en maisons individuelles à remplacer leurs chaudières au fioul ou au gaz, et à rénover leur logement, grâce à des prêts à taux zéro pour travaux accordés dans le cadre de la nouvelle filière de rénovation énergétique ;
- **Financer** la rénovation des bâtiments commerciaux soumis à des obligations réglementaires ;
- **Favoriser** le développement de modes de transports décarbonés, en visant en 2027 dans les offres en leasing 30% de véhicules électriques pour les particuliers et 30% pour les flottes d'entreprises ;
- **Augmenter** fortement (x 2.7) nos financements dans la production d'électricité renouvelable et réduire nos financements aux énergies fossiles (déjà très faibles), de façon à atteindre dès 2027 un ratio de 10 euros de financement des énergies renouvelables pour chaque euro aux énergies fossiles ;
- **Financer** la transition agricole et alimentaire et accompagner le verdissement des filières existantes ou à créer ;
- **Orienter** nos financements, au sein des industries les plus émissives et du transport aérien et maritime, vers les entreprises qui réduisent leurs émissions à un rythme compatible avec les objectifs de neutralité carbone en 2050.

POUR ACCOMPAGNER TOUS NOS CLIENTS, nous développons des offres variées et ciblées sur les besoins prioritaires ainsi que des services d'accompagnement (bilan carbone pour les entreprises, par exemple), afin de réduire nos risques liés au climat et à la biodiversité ainsi que ceux de nos clients. Nous formons également tous nos conseillers afin qu'ils puissent répondre aux attentes de leurs clients.

POUR CONTRIBUER À UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, nous accompagnons nos clients dans les moments délicats, afin de les soutenir lors de situations qui peuvent conduire à des bascules dans la précarité (séparation, décès, maladie, perte d'autonomie, ...). C'est par nos métiers que nous pouvons faire la différence : suppression du questionnaire de santé, formation économique et financière pour mieux gérer son budget, soutien aux publics fragiles, ...

NOUS NOUS DONNONS LES MOYENS DE NOS AMBITIONS : le Dividende sociétal, c'est 15% de notre résultat net, soit plus de 2,5 milliards d'euros d'ici 2027 qui devraient être reversés pour permettre une transition juste et faire vivre nos valeurs mutualistes au XXIème siècle. Tous nos métiers (réseaux bancaires Crédit Mutuel et CIC, banque de financement et d'investissement, Assurances du Crédit Mutuel, Euro-Information, Cofidis Group, Targobank, Groupe La Française, CM Leasing...) y contribuent, avec l'appui de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.

POUR ÊTRE LA BANQUE DE LA TRANSITION, nous nous appuyons ainsi sur notre différence, qui est que chaque client a la possibilité de devenir sociétaire, de choisir ses représentants élus et ainsi de s'exprimer sur les grandes orientations qui sont prises.

MÉTRIQUES ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE



DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE NOS ÉMISSIONS

1

Réduire l'empreinte carbone
de nos financements (périmètre bancaire)
de **20%** d'ici 2027*
et de **30%** d'ici 2030*

*vs 2023

Réduire l'empreinte carbone des
investissements en actions et obligations
détenues en direct (périmètre assurance)
de **60%** d'ici fin 2030*

*vs fin 2018

Mobiliser les leviers
complémentaires nécessaires à
la réduction de notre empreinte
interne.



DES LEVIERS CONCRETS ET QUANTIFIÉS, POUR ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS

2



IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

35 000

remplacements
d'équipements de chauffage
carbonés financés par an
(Eco-PTZ, Crédinergie, Prêt
développement durable du CIC ...)

20 000 gaz
15 000 fioul



TRANSPORT TERRESTRE

Particuliers : Leasing - parts de véhicules électriques dans la flotte

- **30%** pour le neuf en 2027, **60%** en 2030 ;
- **10%** pour l'occasion en 2027, **20%** en 2030.

Professionnels et entreprises : Leasing - parts de véhicules électriques dans la flotte

- **30%** pour les véhicules particuliers neufs en 2027, **65%** en 2030 ;
- **25%** pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) neufs en 2027, **60%** en 2030 ;
- **10 %** pour les VUL d'occasion en 2027, **20%** en 2030 ;
- **13%** de poids lourds à motorisations alternatives en 2027, **25%** en 2030.



ÉNERGIE

Financements
d'électricité renouvelable

x 2,7 des encours de crédit en 2027*

*vs 2022

Part des encours bas-carbone
dans la production d'électricité

95% en 2027



INDUSTRIE

Objectifs de **réduction de l'intensité physique**
pour chaque secteur NZBA



DES MOYENS VARIÉS ET PUISSANTS MOBILISÉS

3

- **Des politiques sectorielles ambitieuses et couvrantes** pour encadrer nos opérations ;
- **La prise en compte à l'octroi des critères ESG** (questionnaire ESG, avis ESG, DPE) ;
- **Un cadre d'appétence aux risques et un tableau de bord** pour suivre et maîtriser nos expositions ;
- **Des offres commerciales** bancaires et assurancielles adaptées et des partenariats pour proposer à nos clients une gamme complète de prêts et de services (bilan carbone, prêts transition, prêts bonifiés pour véhicules électriques...);
- **Une filière Rénovation Energétique (HOMJI)** pour aider nos clients de bout en bout ;
- **Le Dividende sociétal** : plus de 2,5 Mds€ estimés d'ici 2027 pour des investissements à impact, des offres solidaires et pour soutenir le monde associatif ;
- **Des outils financiers complémentaires** pour orienter nos financements et mutualiser les risques ;
- **Des formations** déployées auprès de tous nos collaborateurs.

SOMMAIRE

GUIDE DE LECTURE

Ce document a été conçu pour différents lecteurs : certains seront surtout intéressés à comprendre notre stratégie climat, d'autres notre gestion des risques, d'autres enfin la façon dont nous accompagnons nos clients ou nos actions sociales. Les différentes sections et parties peuvent donc être lues relativement indépendamment les unes des autres, en limitant autant que possible les renvois aux autres, ce qui explique certaines répétitions.

I

NOTRE DIFFÉRENCE : UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS-SOCIÉTAIRES, AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

Une banque mutualiste, pour
répondre aux besoins de
chacun et de la société

Notre force de frappe 2024
en chiffres

Une banque qui allie l'humain
et la technologie

Crédit Mutuel Alliance
Fédérale, la banque de la
transition pour ses clients

P. 10

LA PARTIE I fournit une présentation générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour aider à comprendre notre approche des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

II

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

Notre vision stratégique des
enjeux climat et biodiversité

Notre impact sur le climat et la
biodiversité

Notre action en tant que
banque de la transition pour
tous nos clients

Des moyens inédits et
innovants mobilisés, à la
hauteur des enjeux et de nos
objectifs

Accompagner nos clients dans
les transformations en cours

P. 20

LA PARTIE II détaille notre stratégie pour réduire notre impact négatif sur le changement climatique et la perte de biodiversité.

III

MAITRISER LES RISQUES ET PROTÉGER NOS CLIENTS

Notre gestion des risques
environnementaux et sociétaux

Aider nos clients à se protéger
et à s'adapter au changement
climatique

P. 76

LA PARTIE III présente notre analyse et notre gestion des risques ESG auxquels nous sommes exposés et la façon dont nous accompagnons nos clients pour mieux les protéger.

IV

CONTRIBUER À UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE

Notre approche

Limitier les conséquences des
ruptures et des chocs pour
prévenir les bascules dans la
précarité

Faire la différence pour des
publics que l'action publique
ne parvient pas à aider

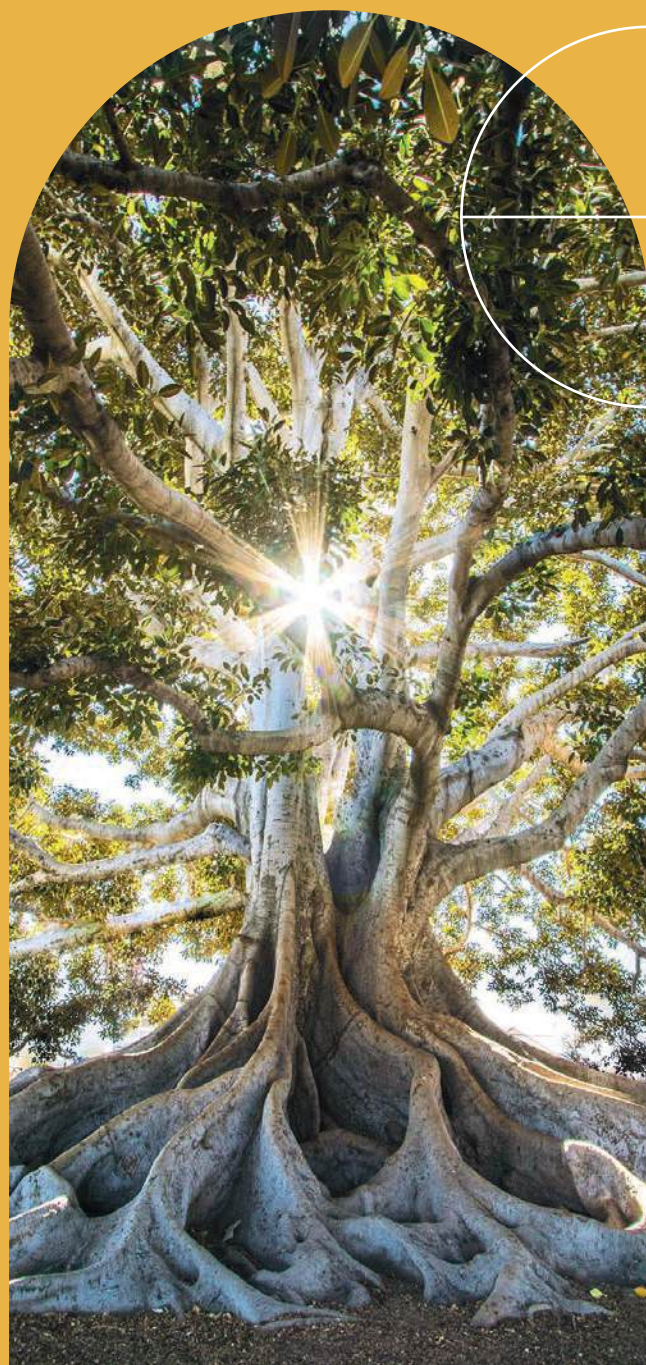
Transition juste : rendre la
transition accessible à tous,
y compris les plus modestes

P. 88

Enfin, dans LA PARTIE IV est présentée la façon dont nous contribuons à une société plus solidaire.

NOTRE DIFFÉRENCE

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS-SOCIÉTAIRES, AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ



I-1	Une banque mutualiste, pour répondre aux besoins de chacun et de la société	11
I-2	Notre force de frappe en chiffres	13
I-3	Une banque qui allie l'humain et la technologie	14
I-4	Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la banque de la transition pour ses clients	15

I-1

UNE BANQUE MUTUALISTE, POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN ET DE LA SOCIÉTÉ

I-1-1 DÈS L'ORIGINE, LA VOLONTÉ DE RÉPONDRE AUX BESOINS LOCAUX EN MUTUALISANT LES MOYENS

Crédit Mutuel est né à la fin du XIXème siècle dans une Europe traversée par de profonds bouleversements économiques et sociaux : les deux premières révolutions industrielles ont radicalement transformé la production, les transports, le commerce, la finance ; elles ont conduit à l'émergence des villes et du monde ouvrier, alors que les crises agricoles fragilisent une société encore majoritairement rurale. Les premières « associations-caisses de prêts » créées en Rhénanie, puis en Alsace, par Frédéric-Guillaume Raiffeisen, visaient ainsi à permettre aux agriculteurs et aux travailleurs d'emprunter à des taux d'intérêt non usuriers.

« L'ESPRIT DU MUTUALISME DE TYPE RAIFFEISEN, C'EST D'ABORD L'ADAPTATION AUX RÉALITÉS SOCIO- ÉCONOMIQUES. /.../ IL EST, AVANT TOUT, UNE PHILOSOPHIE DE L'ACTION MUTUALISTE, UNE MANIÈRE D'ENVISAGER LES PROBLÈMES. /.../ DANS SON FONCTIONNEMENT PROPRE, LE PRAGMATISME EST TRÈS PRÉSENT. /.../ PLUS FORT QUE LA DOCTRINE, SI TANT EST QU'ELLE EXISTE RÉELLEMENT, C'EST LA VOLONTÉ D'OFFRIR TOUJOURS LES MEILLEURS SERVICES QUI PRÉSIDE À SES DESTINÉES.¹ » .

A la différence des sociétés de bienfaisance, ces caisses réunissent des prêteurs et emprunteurs qui mettent en commun leurs intérêts, afin de renforcer la cohésion des communautés locales et d'offrir à tous la possibilité d'y participer. **Elles présentent la particularité d'être fondées, à la fois sur la responsabilité solidaire de tous les sociétaires et sur un pouvoir strictement identique octroyé à chacun d'entre eux** : qu'il soit prêteur ou emprunteur, détenteur d'un patrimoine ou paysan démuné, chaque sociétaire dispose d'une voix et peut se faire élire administrateur de la caisse. Tous les sociétaires se trouvent ainsi placés sur un strict pied d'égalité et de responsabilité².

I-1-2 AUJOURD'HUI, UNE BANQUE MUTUALISTE, QUI APPARTIENT TOUJOURS À SES CLIENTS-SOCIÉTAIRES

Aujourd'hui, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, entreprise coopérative décentralisée regroupant notamment 14 fédérations³ et 1 417 caisses locales, est toujours une banque mutualiste : non cotée en bourse, son capital est détenu par ses clients-sociétaires et non par des actionnaires. Chaque sociétaire peut participer à l'Assemblée Générale de sa caisse, avec un droit de vote égalitaire qui lui permet de prendre part aux décisions et d'élire ses représentants, administrateurs élus et bénévoles.

Cette organisation mutualiste permet d'entretenir une relation étroite avec nos clients-sociétaires et d'être ainsi toujours en prise avec la société. C'est le cas au niveau local⁴, dans les caisses, mais aussi dans les instances régionales ou nationales. Notre Plan Stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire a ainsi été nourri par une grande consultation lors de laquelle la participation des élus a été très importante.

Les caisses locales de Crédit Mutuel sont en outre des établissements de crédit autonomes, ce qui leur permet d'être très réactives en réponse aux clients : la très grande majorité des décisions sont prises à un niveau local⁴.

L'indépendance que fournit cette organisation, alliée à la performance et à la solidité financière, permet d'investir à long terme, d'anticiper les grandes transformations économiques, environnementales, sociales, mais aussi technologiques.

« POUR ÊTRE LES ACTEURS DE CETTE RÉVOLUTION [ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE], NOUS AVONS UN ATOUT MAJEUR : LE MUTUALISME. UN SYSTÈME QUI ALLIE PERFORMANCE ET SOLIDARITÉ, QUI MISE SUR L'UTILITÉ COLLECTIVE, LA DÉMOCRATIE ET LE LONG TERME. UN MOUVEMENT PORTÉ PAR NOS ÉLUS, GARANTS DE NOS VALEURS »

- PLAN STRATÉGIQUE 2024-2027

I-2 NOTRE FORCE DE FRAPPE EN CHIFFRES⁵ 2024

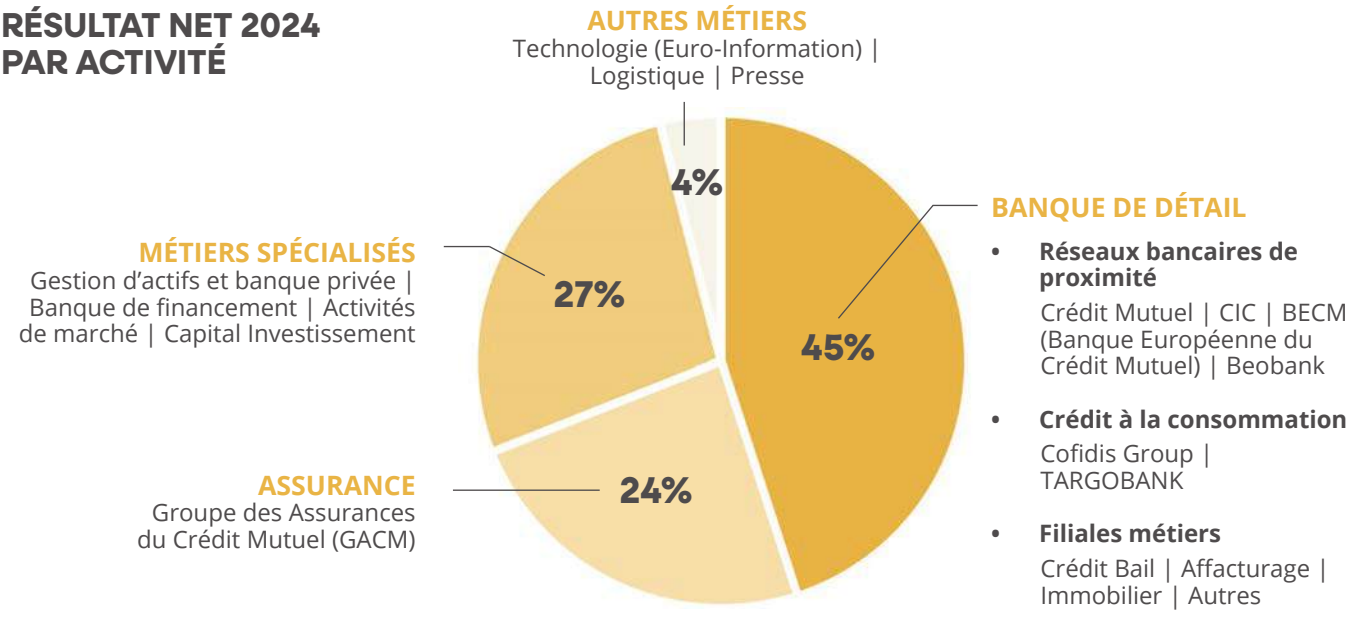
31,0 millions de clients
6,5 millions de sociétaires
78 300 collaborateurs
15 000 élus mutualistes

16,6 milliards € de PNB
4,1 milliards € de résultat net
55,7% de coefficient d'exploitation
18,8% de ratio de solvabilité CET1
21,0% de ratio de solvabilité

932,2 milliards € de total bilan
482,7 milliards € de dépôts de la clientèle
527,1 milliards € de crédits à la clientèle
66,0 milliards € de capitaux propres

	Standard & Poor's au 07/11/2024	Moody's au 19/12/2024	Fitch Ratings au 02/04/2024
Émetteurs / Dette senior préférée LT	A+	A1	AA-
Perspective	Stable	Stable	Stable
Dette senior préférée CT	A-1	P-1	F1+
	Note Groupe Crédit Mutuel	Notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale BFCM & CIC	Note Crédit Mutuel Alliance Fédérale

RÉSULTAT NET 2024 PAR ACTIVITÉ



I-3

UNE BANQUE QUI ALLIE L'HUMAIN ET LA TECHNOLOGIE



I-3-1 UN PACTE SOCIAL FORT

Notre modèle de gouvernance permet également de partager la valeur au sein de l'entreprise. Crédit Mutuel Alliance Fédérale attache une grande importance à la valorisation de ses collaborateurs. Notre pacte social se distingue depuis près d'une décennie parmi les acteurs du secteur. Les négociations annuelles obligatoires pour 2025 ont été approuvées à l'unanimité par nos partenaires sociaux. Elles se sont traduites par une augmentation générale de 1,5%, une enveloppe d'augmentations individuelles de 2,2% et un abondement de 2 100 euros sur l'épargne salariale. Depuis 2024, des critères ESG sont inclus dans l'accord d'intéressement et de participation couvrant 53 000 salariés dans le groupe en France, afin de valoriser nos engagements ESG et d'en faire un enjeu de performance collective.

Le groupe investit également continuellement dans la qualité de vie au travail, avec une démarche globale d'accompagnement des collaborateurs⁶. Un baromètre d'engagement est réalisé tous les deux ans auprès des collaborateurs

grâce à l'enquête Vous Avez La Parole, afin d'évaluer l'engagement et le bien-être des collaborateurs au sein du groupe, en identifiant des axes d'amélioration et des leviers pour renforcer la satisfaction et la motivation des équipes.

Nous accompagnons nos salariés dans les événements de la vie avec un compte épargne temps jusqu'à 400 jours, des congés payés au-delà des obligations réglementaires et des primes à caractère social⁷.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale agit pour la diversité et l'inclusion depuis de nombreuses années, qu'il s'agisse d'égalité entre les femmes et les hommes, d'actions dans les quartiers prioritaires de la ville ou de politique du handicap. Pour aller plus loin, le groupe a construit un plan d'action en faveur de la diversité d'origine pour lutter contre toutes formes de discrimination.

Attractivité, fidélisation et accompagnement sont ainsi les trois piliers de notre gestion des ressources humaines.

I-3-2 CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE, LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'HUMAIN

Groupe financier en pointe sur les avancées technologiques, grâce au rôle central de sa filiale technologique, Euro-Information, Crédit Mutuel Alliance Fédérale cherche à offrir à ses clients et collaborateurs, des outils et des conseils pertinents, la sécurité des données et la simplicité d'utilisation. **L'enjeu est de garantir à nos clients l'autonomie du numérique couplée à la qualité de la relation.** Euro-Information est ainsi pionnier dans l'intelligence artificielle (IA), lancée dès 2016, et utilisée chaque jour par nos conseillers, pour libérer en 2024 un million d'heures de travail administratif et servir au mieux nos sociétaires et clients. En 2024, le groupe a adopté sa Charte pour une intelligence artificielle de confiance pour veiller à ce que l'IA et les données demeurent au service de ses valeurs mutualistes.

I-4

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE, LA BANQUE DE LA TRANSITION POUR SES CLIENTS

I-4-1 NOTRE RAISON D'ÊTRE D'ENTREPRISE À MISSION : ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR

En devenant première banque entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affichait clairement sa volonté de participer à la transformation vertueuse de l'économie vers un modèle de développement plus inclusif et durable.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté en 2020 sa raison d'être *Ensemble, écouter et agir* et le statut d'entreprise à mission qui forment le socle de son engagement. **Cinq missions, faisant désormais partie de son objet social, guident son action au quotidien :**

- ↓ **ACCOMPAGNER**
les clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts
- ↓ **REFUSER**
toute discrimination
- ↓ **METTRE**
la technologie et l'innovation au service de l'humain
- ↓ **CONTRIBUER**
au développement des territoires
- ↓ **ŒUVRER**
pour une société plus juste et plus durable

Pour donner vie à ses missions, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est fixé quinze engagements concrets applicables dès 2022. Ces engagements lui permettent entre autres de développer la démocratie mutualiste, combattre les discriminations, protéger l'intimité numérique ou encore lutter contre le réchauffement climatique. **Ils incarnent le mutualisme de la preuve, un mutualisme efficace, innovant et différenciant. En 2025, de nouveaux engagements viendront renforcer la dynamique d'entreprise à mission.**



À L'HORIZON 2027, 20 ENGAGEMENTS MARQUEURS DE NOTRE DIFFÉRENCE

MISSION #5

Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable

- 1 Créer davantage de valeur et accroître notre impact environnemental et social en consacrant 15% de notre résultat net au Dividende sociétal

MISSION #1

Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts

- 2 Permettre à nos sociétaires de participer au choix de projets financés par le Dividende sociétal
- 3 Promouvoir et valoriser le rôle des élus notamment grâce aux formations proposées par l'Université Mutualiste
- 4 Construire des relations durables avec chacun de nos clients grâce au conseiller dédié non commissionné de proximité
- 5 Prévenir le surendettement en développant l'éducation financière et budgétaire de nos clients

MISSION #2

Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination

- 6 Garantir l'égalité salariale femmes-hommes et la parité dans nos instances de gouvernance et directions
- 7 Miser sur les talents d'où qu'ils viennent en recrutant 30 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales
- 8 Agir contre le renoncement aux soins en avançant les frais de santé de nos assurés avec le Tiers Payant Intégral
- 9 Défendre l'égalité des chances en permettant aux jeunes d'accéder aux études supérieures de leur choix avec le Prêt Etudiant Solidaire à 0%
- 10 Lutter contre les discriminations dans l'accession à la propriété en supprimant le questionnaire de santé et le CDI obligatoire
- 11 Aider nos aînés à bien vieillir à leur domicile en leur proposant des financements bonifiés pour adapter leur logement
- 12 Former 100 % de nos conseillers et sensibiliser 100 % de nos élus aux violences faites aux femmes et proposer aux victimes un compte bancaire personnel, gratuit et non connu du conjoint

MISSION #3

Respectueux de la vie privée, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain

- 13 Garantir la confidentialité des données de nos clients en s'engageant à ne jamais les commercialiser
- 14 Veiller à une Intelligence Artificielle qui garde l'humain au cœur de la relation en garantissant à tous le droit de faire appel à un conseiller

MISSION #4

Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires

- 15 Investir 5% de nos fonds propres dans des entreprises qui soutiennent la croissance, l'emploi et l'innovation dans nos territoires
- 16 Soutenir les agriculteurs en favorisant la transmission des exploitations et la transition écologique avec des prêts bonifiés
- 17 Contribuer à la lutte contre les déserts médicaux avec une offre facilitant l'installation des médecins et des professionnels de santé dans les territoires
- 18 Etre le partenaire de référence des associations en leur offrant des solutions pour tous leurs besoins et en finançant leurs projets avec une politique forte de mécénat et de partenariat
- 19 Créer un Fonds d'urgence mutualiste pour intervenir rapidement en cas d'évènements critiques

MISSION #5

Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable

- 20 Réduire l'empreinte carbone de notre bilan de 20% d'ici 2027 pour contribuer à la décarbonation de l'économie

I-4-2 NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2024-2027 : ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE

Face à la révolution économique, numérique, écologique, et géopolitique que nous traversons, notre **Plan Stratégique** réaffirme que le mutualisme est un atout pour concilier performance et solidarité.

Adopté par la Chambre Syndicale et Interfédérale – notre Parlement mutualiste, **il fixe des objectifs de croissance à l'horizon 2027**, par la conquête de nouveaux marchés, en France et en Europe. Cette performance est la condition pour « mener la révolution écologique et sociétale pour accompagner la transformation écologique de [nos] clients » et contribuer à la décarbonation de l'économie.

En s'appuyant sur un trio gagnant : les salariés, les élus et la technologie.



I-4-3 LA CRÉATION DU DIVIDENDE SOCIÉTAL ET DE L'INSTITUT MUTUALISTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOLIDARITÉ, AU SERVICE DE CETTE AMBITION

Une raison d'être



1ÈRE BANQUE À MISSION
Ensemble écouter et agir
5 missions, 15 engagements

Une stratégie



PLAN STRATÉGIQUE 2027
ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE
Le plan stratégique intègre des indicateurs de performances ESG

Des leviers de mise en œuvre



INSTITUT MUTUALISTE
POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOLIDARITÉ
Direction ESG : Expertise, Pilotage, Déploiement



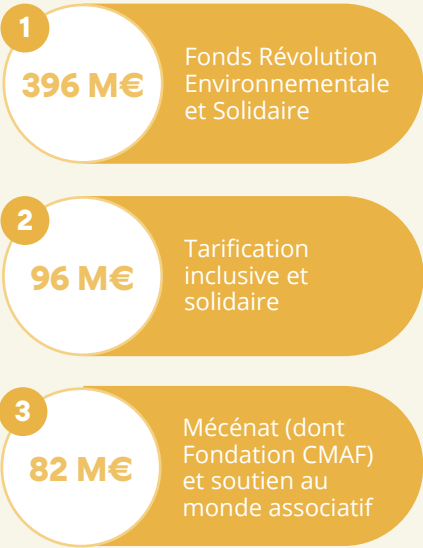
DIVIDENDE SOCIÉTAL
Investissements à impact, services solidaires, Mécénat et soutien au monde associatif



FONDATION
S'engager aux côtés de celles et ceux qui œuvrent pour construire une société plus juste et plus durable

Le Dividende sociétal, pour faire vivre nos valeurs mutualistes au XXIème siècle

DIVIDENDE SOCIÉTAL
574 millions d'euros en 2024



Le Dividende sociétal, créé en 2023, consiste à mobiliser 15% de notre résultat net chaque année (ce qui représente autour de 500 M€⁸ par an) pour contribuer à répondre à la crise écologique et sociale. C’est une façon de partager avec la société la valeur que nous créons, et de participer à la résolution de problèmes d’aujourd’hui et à la construction d’un monde plus juste et plus durable grâce à notre performance collective (cf. section II-4)⁹.

- 1. Des investissements dans des thématiques essentielles de la transformation environnementale et solidaire, sans objectif cible de rendement financier à court terme, déjà plus de 770 M€ engagés depuis 2023.
- 2. Des produits et services bancaires et assurantiels solidaires et inclusifs pour nos clients et sociétaires.
- 3. Des actions de mécénat : Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la première entreprise mécène en France¹⁰.

L’Institut Mutualiste pour l’Environnement et la Solidarité, pour que l’expertise guide notre action sur l’environnement et le social

Pour mettre en œuvre l’ambition du Plan Stratégique d’accompagner ses clients dans les transformations environnementales et sociales en cours, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en 2024 l’Institut Mutualiste pour l’Environnement et la Solidarité.

Cette nouvelle direction en charge des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), rattachée à la direction générale, est le centre d’expertise du groupe sur les enjeux de durabilité¹¹. Ce positionnement stratégique traduit la volonté de s’assurer que ces enjeux, facteurs de risques mais aussi d’opportunités pour mieux accompagner nos clients, sont bien pris en compte par tous les métiers.

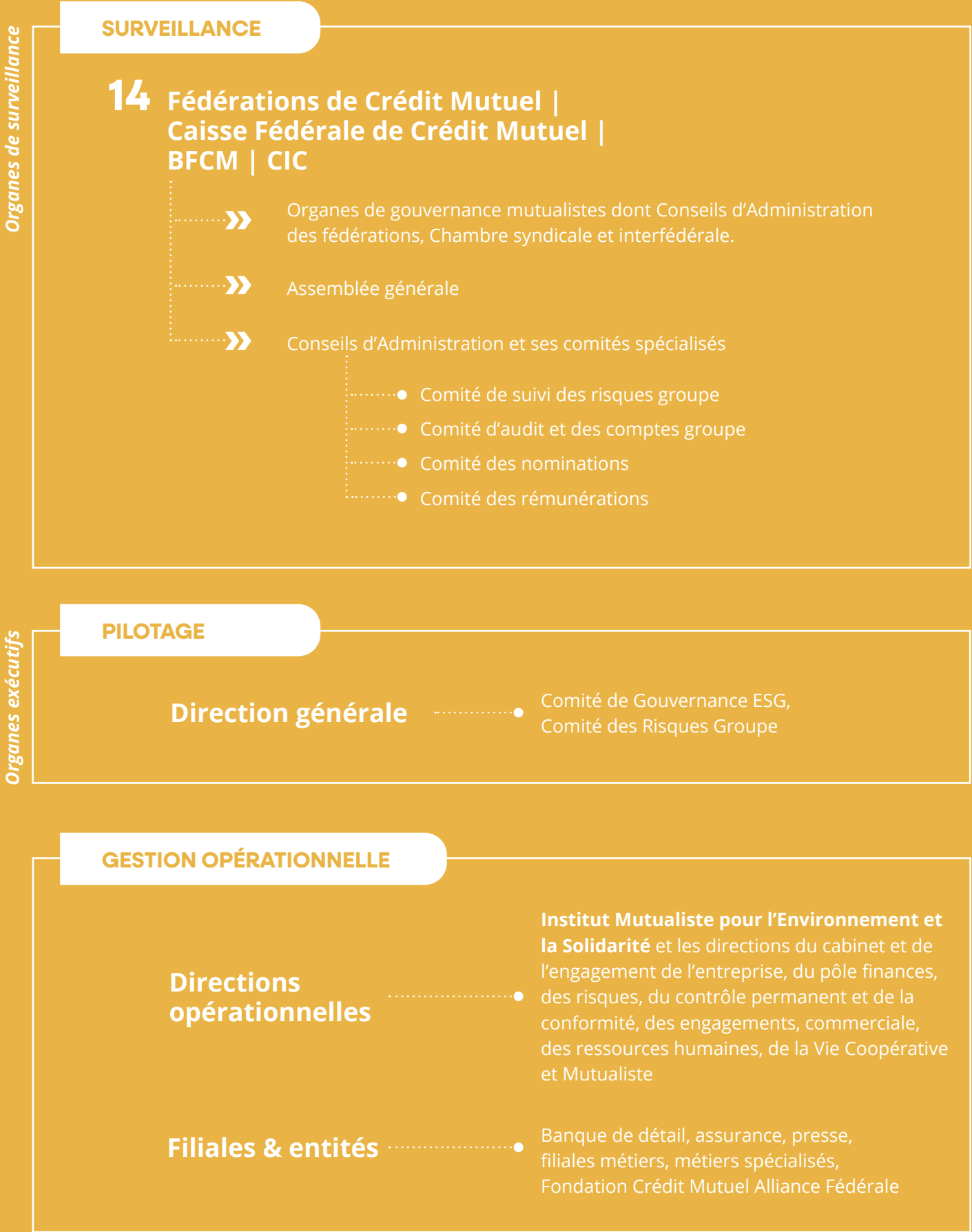
Composé de trois pôles (expertise, pilotage, déploiement), l’Institut Mutualiste définit la feuille de route ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et coordonne les projets ESG (cf. section II-4). Il a pour mission d’identifier les leviers pour faire du groupe la banque de la transition environnementale et sociétale et d’en piloter la mise en œuvre : décliner opérationnellement notre stratégie ESG, mesurer et mettre à disposition les outils et les données nécessaires, accompagner la transformation des métiers et la montée en compétence associée.

En parallèle de la création de l’Institut Mutualiste pour l’Environnement et la Solidarité, la gouvernance du groupe sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) a été renforcée¹². Elle est résumée dans le schéma ci-dessous, qui présente également les responsabilités relatives aux « Impacts, Risques et Opportunités » (IRO) reportés dans l’état de durabilité CSRD¹³.

Le principal comité dédié à ces enjeux est le comité de gouvernance ESG, qui réunit tous les trois mois les principaux dirigeants effectifs et responsables d’entités du groupe. Placé sous l’autorité du directeur général, il a pour mission d’orienter la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les enjeux ESG, de valider les projets de mise en œuvre et d’effectuer les arbitrages nécessaires associés.

La chambre syndicale et interfédérale est un organe de gouvernance mutualiste qui réunit, au minimum deux fois par an, des élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux. Ils se répartissent en cinq groupes de travail. Le premier, sous l’autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, se consacre aux enjeux ESG et à la Vie mutualiste.

DISPOSITIF DE GOUVERNANCE
DES ENJEUX DE DURABILITÉ



II AGIR POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ



II-1	Notre vision stratégique des enjeux climat et biodiversité	21
II-2	Notre impact sur le climat et la biodiversité	25
II-3	Notre action en tant que banque de la transition pour tous nos clients	32
II-4	Des moyens inédits et innovants mobilisés, à la hauteur des enjeux et de nos objectifs	50
II-5	Accompagner nos clients dans les transformations en cours	66

II-1 NOTRE VISION STRATÉGIQUE DES ENJEUX CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

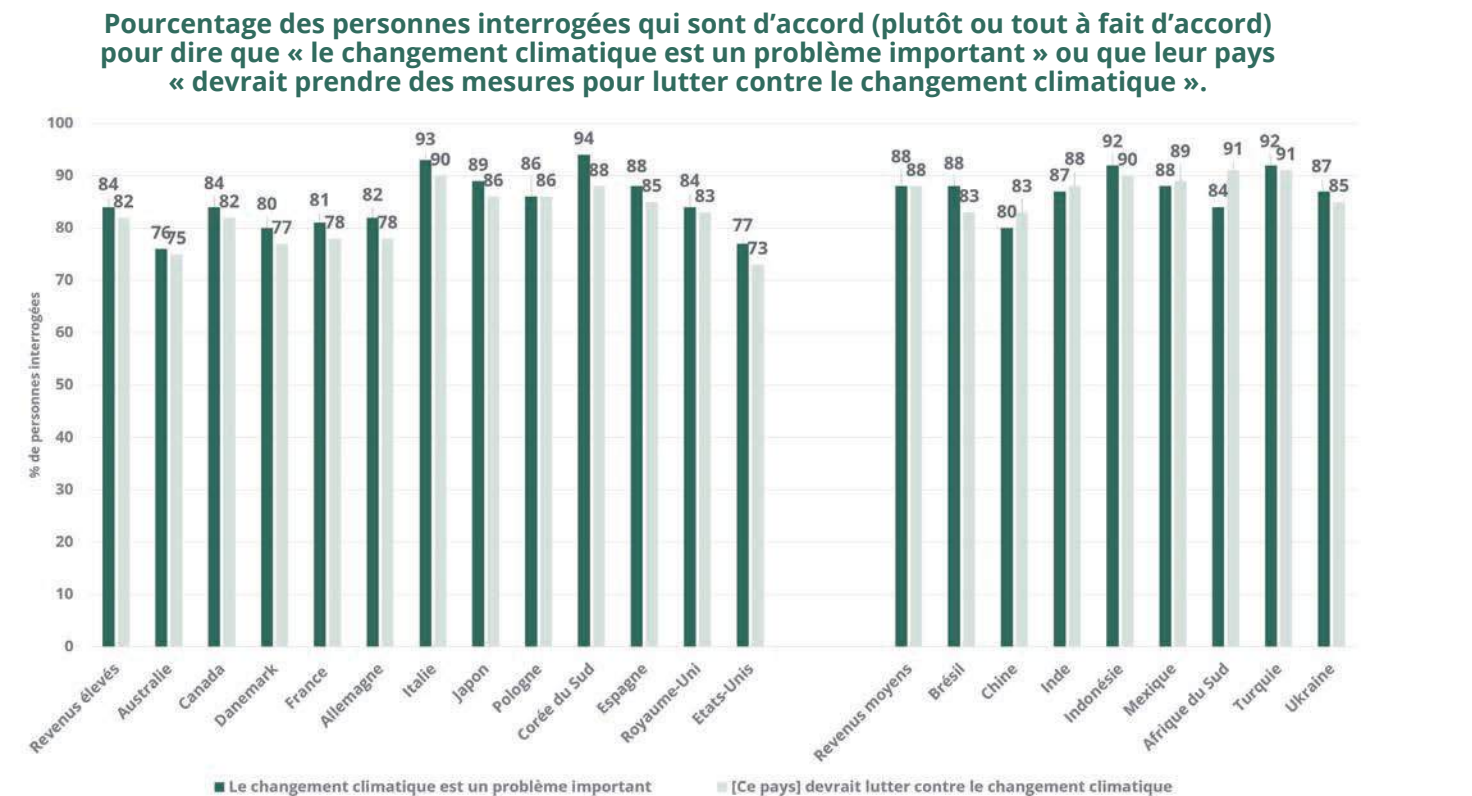
L'URGENCE D'AGIR II-1-1

Le réchauffement planétaire, annoncé depuis plus de trente ans par les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), est aujourd'hui **une réalité tangible** :

« L'ANNÉE 2024 EST LA PLUS CHAUDE ENREGISTRÉE AU NIVEAU MONDIAL, DÉPASSANT POUR LA PREMIÈRE FOIS 1,5°C AU-DESSUS DU NIVEAU PRÉINDUSTRIEL. LE RÉCHAUFFEMENT EST AMPLIFIÉ EN EUROPE ET A ATTEINT 2,2°C EN FRANCE SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES¹⁴».

- **Ses causes sont connues** : les émissions de gaz à effets de serre ont continué à augmenter, du fait d'utilisations de l'énergie et des terres, de styles de vie et de modes de consommation et de production non soutenables¹⁵.
- **Ses conséquences**, de plus en plus visibles, augmentent en fréquence et en intensité : inondations, cyclones tropicaux, vagues de chaleur, sécheresses, incendies, disparition d'espèces animales...
- **Ses liens** avec la préservation de la biodiversité, la santé humaine, et les inégalités sont également de mieux en mieux documentés.

Une majorité de citoyens dans de nombreux pays, y compris aux Etats-Unis, reconnaît la réalité du changement climatique, son lien avec les activités humaines et ses conséquences (cf. graphique)¹⁶.



Il est également urgent d'agir pour préserver la biodiversité. Les populations mondiales d'espèces sauvages¹⁷ ont été réduites de 73% au cours des 40 dernières années du fait des activités humaines, 25% des espèces d'animaux et de plantes sont menacées, soit un million d'espèces qui risquent de disparaître, et près des trois quarts de la surface de la planète ont été altérés¹⁸. 6ème pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées, la France a un rôle majeur à jouer dans la préservation de la biodiversité.

Climat et biodiversité sont étroitement liés.

Le changement climatique accélère l'érosion de la biodiversité, tandis que la perte de biodiversité aggrave la crise climatique et fragilise notre capacité d'adaptation.

II-1-2 ACCÉLÉRER LES GRANDES TRANSFORMATIONS DONT LE MONDE A BESOIN

Si les constats sont clairs, force est de constater que les actions ne sont aujourd'hui pas à la hauteur.

« LA FENÊTRE POUR AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE SE REFERME RAPIDEMENT »

(GIEC, 2023)

« IL EST POSSIBLE DE CONSERVER, DE RESTAURER ET D'UTILISER LA NATURE DE MANIÈRE DURABLE TOUT EN RÉALISANT D'AUTRES OBJECTIFS SOCIÉTAUX AU NIVEAU MONDIAL SI DES MESURES URGENTES ET CONCERTÉES SONT PRISES POUR PROMOUVOIR UN CHANGEMENT TRANSFORMATEUR »

(IPBES)

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver la biodiversité appellent de grandes transformations :

- pour nos économies, c'est une révolution industrielle accélérée, qui nécessite des investissements importants (environ 2 points de PIB par an d'ici 2030 en France)¹⁹ ;
- pour chacun d'entre nous, c'est renoncer à certaines habitudes et en adopter d'autres ;
- pour nos sociétés, c'est inventer ensemble les voies d'un progrès soutenable.

Gouvernements, entreprises privées, citoyens, tous ont un rôle à jouer.

Le secteur financier a un rôle particulier, pour permettre le financement des investissements nécessaires, et accompagner ses clients, particuliers et entreprises, dans ces transformations.

Les banques, en tant qu'intermédiaires financiers, sont un acteur clé : elles octroient des crédits, qui contribuent au financement des projets de leurs clients, elles gèrent l'épargne, elles collectent une information essentielle pour comprendre, évaluer et gérer les risques, du fait de leur relation spécifique avec des entreprises de toutes tailles, ce qui leur permet également de les accompagner au plus près de leurs besoins. **Les organismes d'assurance sont concernés** à la fois en tant qu'investisseur et plus directement, en tant qu'assureurs, par les conséquences des aléas météorologiques et leur rôle pour favoriser l'adaptation au changement climatique.

« EN CHARGE DE L'ALLOCATION DU CAPITAL, LA FINANCE FACILITE, DÈS LORS QU'ELLE COMPREND LES ENJEUX ET IDENTIFIE AVEC ASSEZ DE PRÉCISION LES RISQUES ET LES OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS, LA NÉCESSAIRE RÉORIENTATION DES INVESTISSEMENTS²⁰ »

Ces transformations peuvent être sources d'inégalités, entre individus, entreprises, régions : nous voulons être solidaires, fidèles aux valeurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, afin que ceux qui sont plus affectés par le changement climatique ou qui sont moins en capacité d'agir ne soient pas laissés de côté, tant par la banque que par les assurances.

Un avenir non assurable n'est pas envisageable

Face au changement climatique, qui augmente la fréquence et l'intensité des sinistres naturels, les Assurances du Crédit Mutuel défendent **le maintien collectif des assureurs dans tous les territoires français**. En se positionnant pour une offre d'assurance habitation qui reste disponible et accessible, la filiale d'assurance s'engage pour la défense de l'assurabilité des territoires et pour une mobilisation collective, incluant les pouvoirs publics et les assureurs.

ZOOM SUR...

Pour cela, **notre approche consiste à intégrer les enjeux environnementaux, ainsi que les enjeux sociaux et de gouvernance (ESG)**, qui sont indissociables, dans tous nos métiers.

« AU QUOTIDIEN, LES ÉQUIPES DOIVENT INTÉGRER CES SUJETS DE FAÇON NATURELLE. EN CLIENTÈLE, L'APPROCHE PAR LES UNIVERS CONCERNÉS (LOGEMENT, MOBILITÉ, ...) ET PAR SEGMENTS DE CLIENTÈLES (JEUNES, SÉNIORS, PRO, AGRI, ENTREPRISES, ...) PERMETTRA D'ASSOCIER L'ESG À TOUTES LES ÉTAPES DE NOTRE ACTION, COMME UNE NORMALITÉ. CELA NÉCESSITE UNE ADAPTATION DE NOS OUTILS, DE NOS OFFRES, DE NOS BASES DOCUMENTAIRES... NOS OUTILS DOIVENT PERMETTRE AUX COMMERCIAUX DE NE RIEN OUBLIER, DE NE PAS NÉGLIGER UN SUJET ENVIRONNEMENTAL OU SOCIÉTAL. »

VERBATIM D'UN DIRECTEUR DE FÉDÉRATION

II-1-3 MAITRISER NOS RISQUES

Notre stratégie en matière environnementale et sociétale découle de l'analyse de notre impact sur l'environnement et la société et des risques ou opportunités associés.

Cette analyse dite de double matérialité et l'identification des impacts, risques et opportunités (IROs) est décrite de façon détaillée dans notre état de durabilité CSRD.

L'analyse de matérialité réalisée dans ce cadre (qui est présentée dans la section III-1) fait apparaître que, sans réaction appropriée, les risques de transition liés au climat et la biodiversité ont un impact potentiellement fort à moyen terme (3 à 10 ans) sur notre risque de crédit et notre risque stratégique et d'activité.

Notre réponse consiste à réduire ces risques en accompagnant nos clients dans l'atténuation de leurs impacts et dans l'accélération de leur transition et de leur adaptation, ce qui réduit leur propre exposition aux risques de transition et aux risques physiques.

II-1-4 NOTRE MÉTHODE

Concrètement, pour agir, il convient de :

1. Mesurer notre impact sur le climat et la biodiversité et apprécier les risques associés ;
2. Identifier les leviers à notre disposition et définir des objectifs clairs et mesurables ;
3. Nous donner les moyens nécessaires pour atteindre nos objectifs ;
4. Accompagner tous nos clients (particuliers, entreprises, agriculteurs ...) dans leur transformation, en tenant compte de leurs attentes ;
5. Tenir compte des spécificités (y compris économiques) des différents secteurs de l'économie.

Le reste de cette partie II présente comment nous agissons pour réduire notre impact. **La partie III** détaille ensuite notre analyse et notre gestion des risques climatiques et environnementaux auxquels nous sommes exposés.

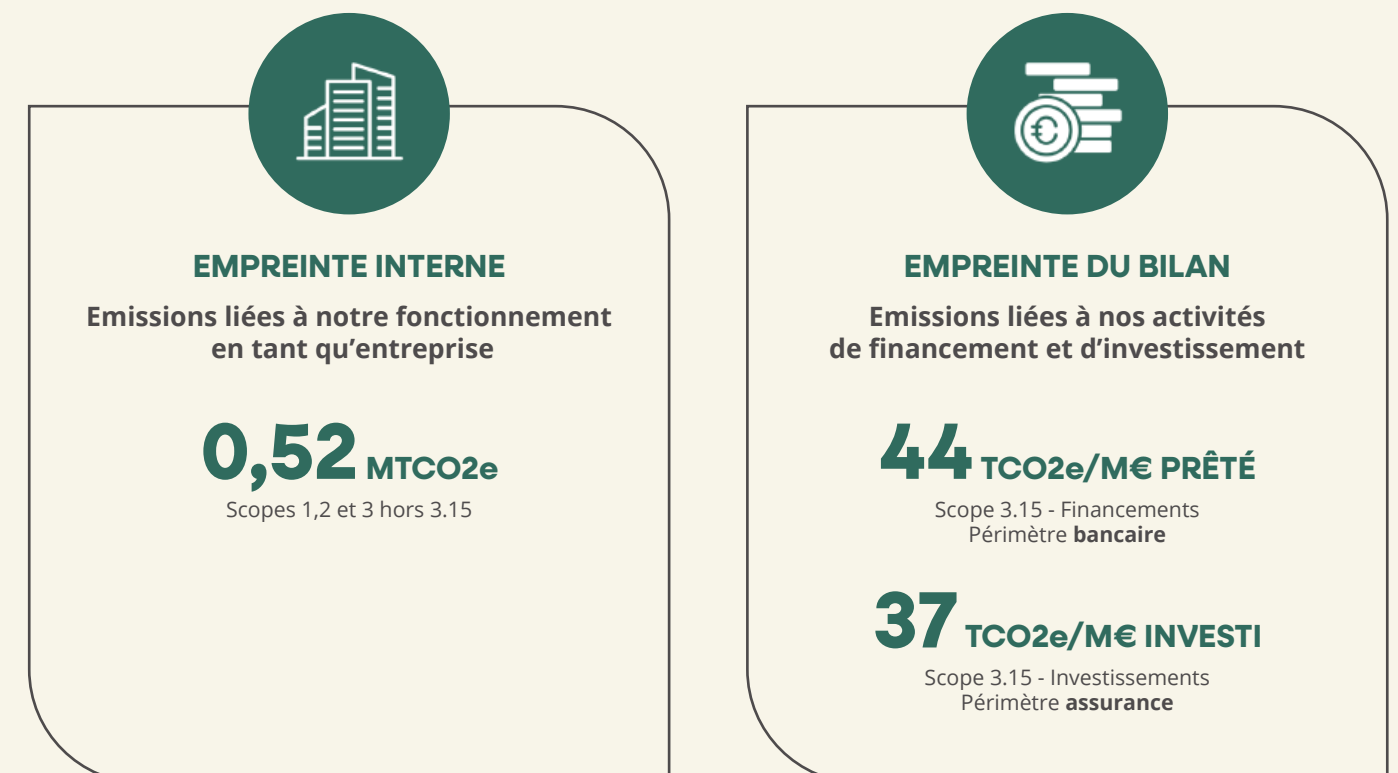
II-2

NOTRE IMPACT SUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

II-2-1 NOTRE IMPACT SUR LE CLIMAT DÉCOULE DE NOS ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

- **Notre empreinte interne**, qui mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à notre propre fonctionnement (chauffage, achat d'électricité, achats de biens et services, déplacements des salariés, ...) s'élève en 2024 à 0,52 MTCO₂e²¹ (scopes 1, 2, et 3 hors poste 3.15 – émissions financées).
- **Les émissions²² liées à nos financements et investissements** (scope 3.15, en considérant les scopes 1 et 2 de nos clients²³) s'élèvent en 2024 à 20,9 MTCO₂e sur le périmètre bancaire²⁴ et 2,2 MTCO₂e sur le périmètre des assurances. En intensité, cela correspond à 44 TCO₂e par million d'euros prêté pour les émissions liées aux financements (périmètre bancaire) et 37 TCO₂e par millions d'euros investi pour les ACM.

Les émissions de nos financements sont calculées au niveau des contreparties et fournissent ainsi en principe une mesure de l'exposition de nos clients au risque de transition (cf. partie III), même si cette mesure repose encore beaucoup sur des proxys sectoriels (cf. annexe méthodologique).



ZOOM SUR...

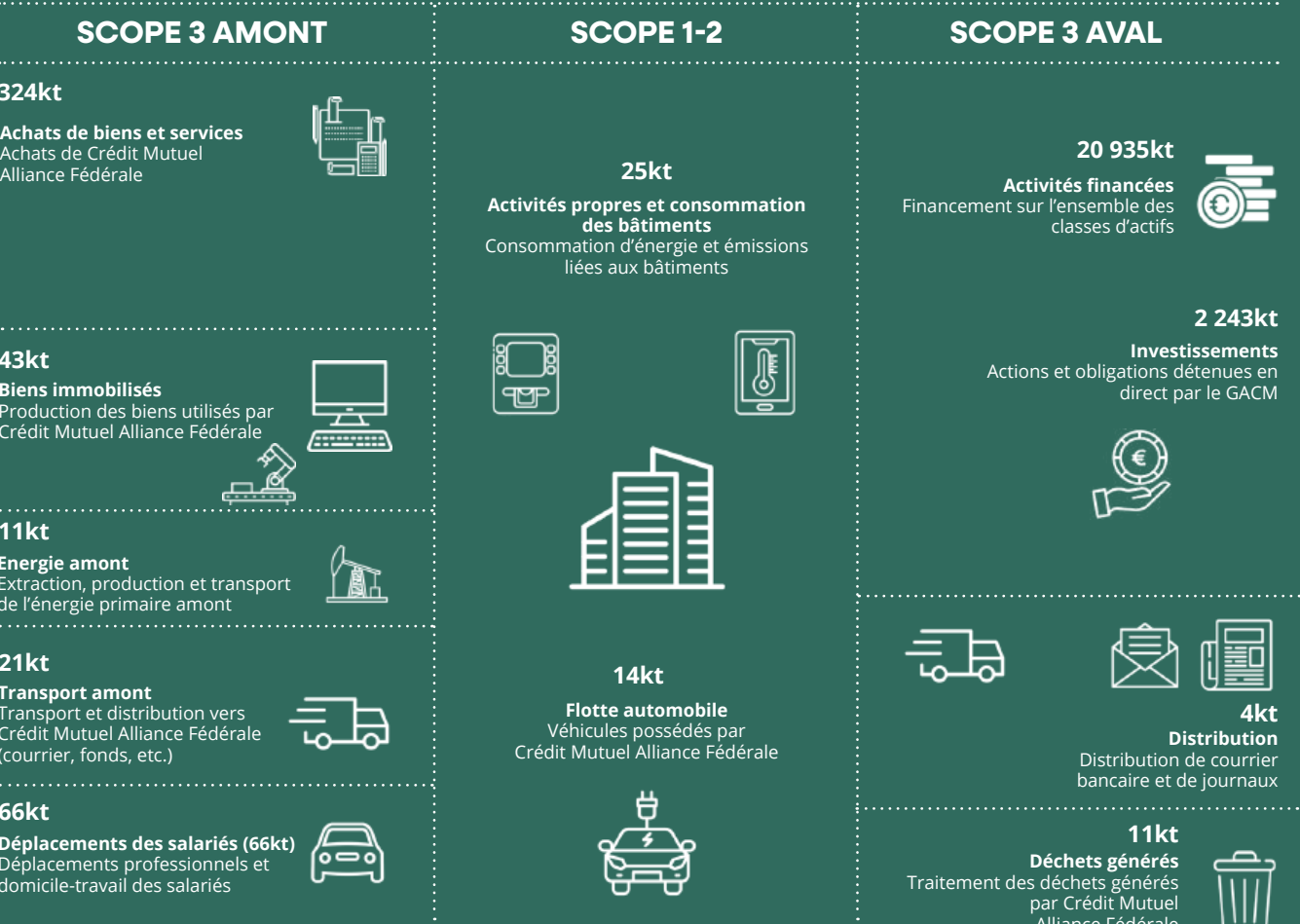
DÉFINITIONS DES ÉMISSIONS SCOPES 1, 2 ET 3²⁵

Au niveau international, le GHG protocol a défini 3 catégories pour le reporting des émissions de gaz à effet de serre :

- **Le scope 1** correspond aux émissions directement liées aux actifs et aux biens de l'entreprise ;
- **Le scope 2** mesure les émissions liées aux achats d'énergie pour faire fonctionner l'entreprise ;
- **Le scope 3** regroupe les émissions indirectes, liées à la chaîne de valeur, amont et aval, de l'entreprise.

Ces scopes reflètent la capacité plus ou moins directe qu'a l'entreprise de réduire ses émissions : pour réduire ses émissions des scopes 1 & 2, l'entreprise peut agir sur sa consommation énergétique, son fonctionnement ; pour réduire son scope 3, elle doit par exemple influencer ses fournisseurs ou modifier ses achats (chaîne de valeur amont) ou faire évoluer ses produits et services pour permettre à ses clients de réduire leur propre empreinte (chaîne de valeur aval).

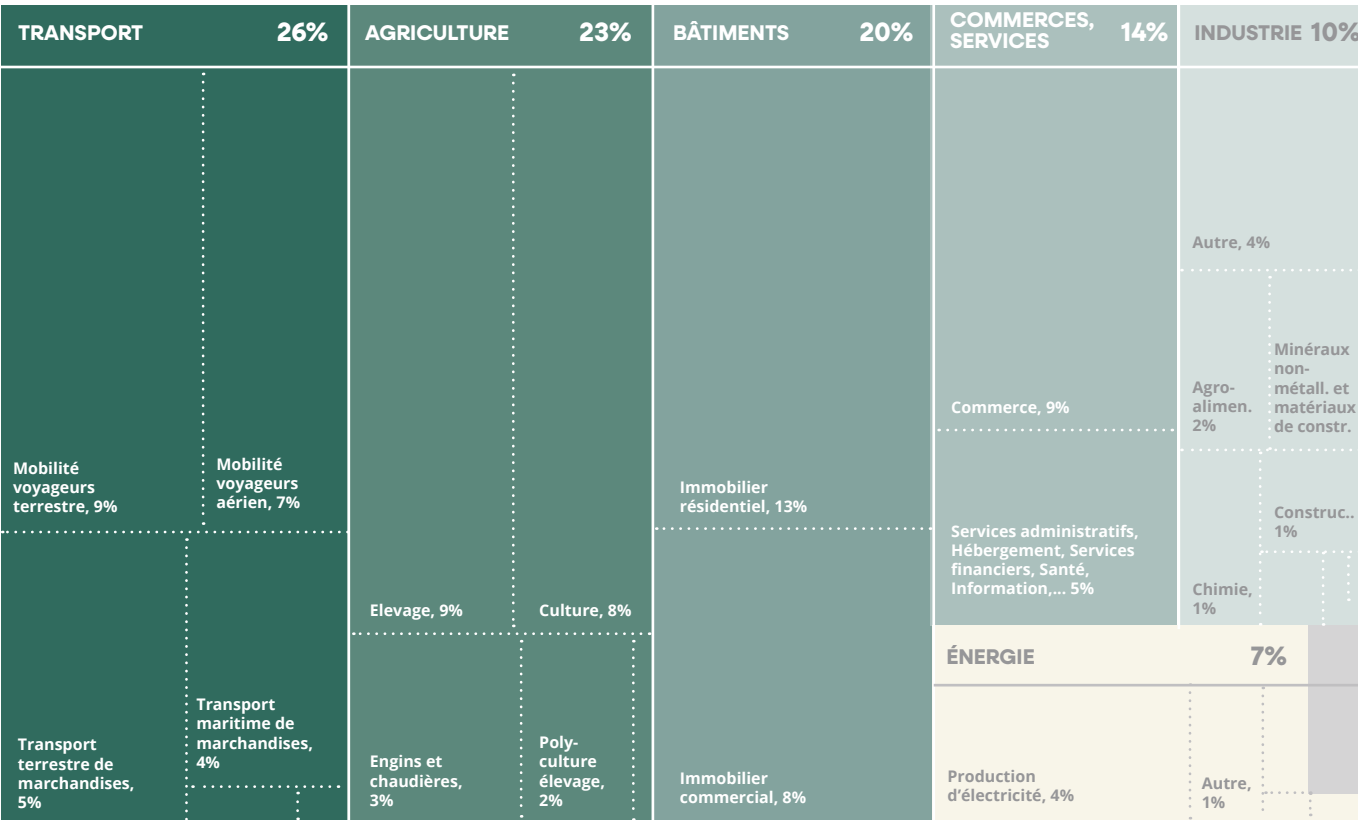
Pour une banque, les principaux postes d'émissions sont les suivants, le plus important étant le poste « émissions des financements et investissements » qui se situe en scope 3 aval :



Les investissements que nous réalisons pour le compte de nos clients en tant que gestionnaires d'actifs, et qui ne sont pas inscrits à notre bilan, ne sont pas comptabilisés à ce stade, en cohérence avec le périmètre de calcul considéré dans notre état de durabilité CSRD. Pour autant, notre stratégie ESG englobe bien les métiers et entités concernés (cf. sections II-4 et II-5).

II-2-2 LA RÉPARTITION SECTORIELLE DE NOS ÉMISSIONS EST À L'IMAGE DE CELLE DE LA FRANCE²⁶

Afin d'identifier les secteurs où notre impact est le plus important, nous avons réparti nos émissions financées entre les principaux secteurs de l'économie²⁷.



Lecture : Le transport représente 26% de nos émissions financées, l'élevage 9%.



LES TRANSPORTS²⁸ représentent un quart de nos émissions financées (30% au niveau national²⁹).



L'AGRICULTURE pèse également près du quart de nos émissions, ce qui est plus élevé que sa part dans les émissions nationales (19%).



LES BÂTIMENTS (résidentiels et commerciaux) sont responsables de 20% de nos émissions (18% au niveau national).



L'ÉNERGIE (7%) ET L'INDUSTRIE (10%) pèsent en revanche moins dans nos émissions financées qu'au niveau national (respectivement 10% et 19%), du fait de notre exposition modérée à ces deux secteurs.

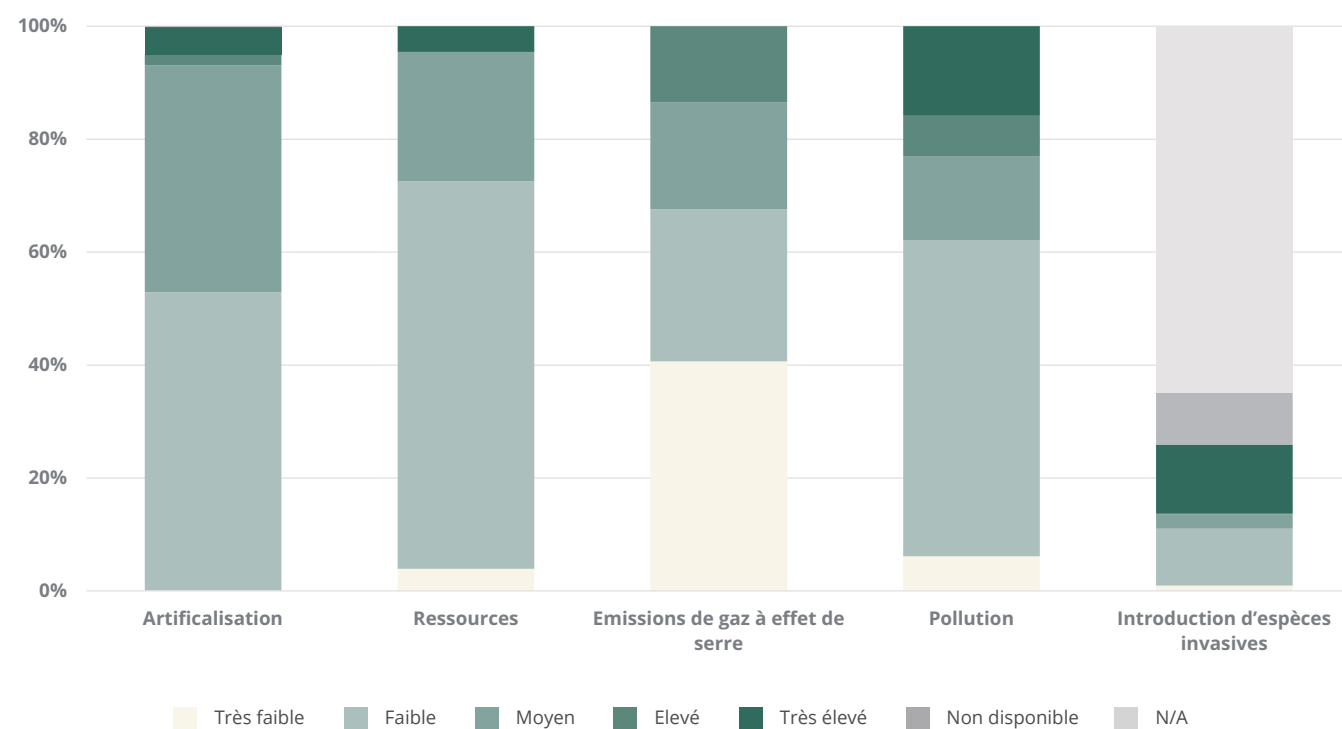


LE SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES a un poids relativement important (14%) ; les émissions (scopes 1 et 2) de ce secteur étant surtout dues à leurs bâtiments commerciaux et à leurs flottes de véhicules, cela augmente de fait le poids de ces deux secteurs dans nos émissions.

II-2-3 NOTRE IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ EST DÛ À UN NOMBRE LIMITÉ DE SECTEURS

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) distingue cinq facteurs directs d'érosion de la biodiversité : changement d'usage des terres et des mers, surexploitation des ressources naturelles, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes. L'impact sur la biodiversité à l'échelle du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale est évalué à l'aide de la matrice ENCORE 2024 (cf. annexe méthodologique) qui permet de déterminer l'impact de nos financements aux entreprises³⁰ sur les cinq facteurs d'érosion de la biodiversité.

IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES



Lecture : 52% du portefeuille entreprises a un impact faible sur la biodiversité via l'artificialisation.

Les crédits aux entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont globalement un impact faible ou très faible sur les facteurs d'érosion de la biodiversité : au sein du portefeuille entreprises, seuls 20% des encours ont un impact élevé ou très élevé sur un des facteurs de pression sur la biodiversité.

L'évaluation plus fine de l'impact de chaque secteur montre que :

- Les encours du secteur agricole ont majoritairement un impact élevé ou très élevé sur l'ensemble des dimensions³¹ ;
- Les impacts en matière de pollution sont principalement dus à l'industrie manufacturière, à la construction, à l'agriculture, et à la production d'électricité et de gaz.

Au-delà de l'impact de nos prêts aux entreprises, **nos prêts immobiliers affectent également l'artificialisation des sols**. Entre 2009 et 2019, 68% des nouvelles terres artificialisées en France l'ont été du fait de la construction neuve destinée à l'habitat³², principalement en maison individuelle : entre 2005 et 2013, 90% des nouvelles terres artificialisées à usage résidentiel correspondent à des logements individuels³³.

Nous avons pour objectif de mesurer d'ici fin 2025 l'artificialisation financée par nos prêts immobiliers pour la construction neuve à usage résidentiel.

II-2-4 OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Notre plan Stratégique 2024-2027 marque une volonté d'accélération, avec la fixation d'objectifs ambitieux, mais notre action a débuté bien avant (cf. frise temporelle) et a déjà produit les résultats suivants :

- Nous avons déjà réduit nos émissions « empreinte interne » de 30% entre 2018 et 2022³⁴, conformément à notre précédent Plan stratégique, grâce :
 - à la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique et au verdissement de notre flotte de véhicules, en lien avec notre certification ISO 50 001 ;
 - à la forte diminution des déplacements professionnels. Entre 2018 et 2022 : baisse de 52% des kilomètres effectués en avion et de 28% des kilomètres effectués en voiture.
- Nos émissions financées (mesurées en TCO2e/M€) ont baissé de 2,3% entre 2023 et 2024³⁵.
- Les émissions (mesurées en TCO2e/M€) liées à nos investissements (ACM) ont déjà baissé de 56% à fin 2024 par rapport à fin 2018.



NOS ENGAGEMENTS ET NOS ACTIONS



II-3

NOTRE ACTION EN TANT QUE BANQUE DE LA TRANSITION POUR TOUS NOS CLIENTS

II-3-1 NOTRE APPROCHE CONSISTE À LEVER LES FREINS À L'ACTION, AFIN DE PERMETTRE À NOS CLIENTS DE PRENDRE DÈS MAINTENANT LEUR PART DANS LES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES

Face à l'urgence d'agir, de nombreux freins existent : des doutes sur les bonnes solutions pour réduire ses émissions et sur les actions qui sont prioritaires ; des contraintes financières, les équipements n'utilisant pas les énergies fossiles (véhicule électrique, pompe à chaleur...) étant plus chers ; un manque d'alternatives (transports en commun, pistes cyclables, ...) permettant de réduire son impact ; un sentiment fréquent que nos efforts individuels sont de peu de poids par rapport aux émissions mondiales et que nos éventuels changements de mode de consommation seraient de vains sacrifices.

Beaucoup d'entre nous, individus, ou entreprises, souhaitent néanmoins **contribuer aux transformations nécessaires, sans toujours savoir comment s'y prendre et par où commencer**. Pour permettre à tous nos clients qui le souhaitent d'agir efficacement, notre rôle est de les conseiller, de les accompagner dans leurs projets, et de les aider à financer des solutions pratiques.

Notre approche est pragmatique et concrète :

- **Elle prend en compte** le fait que les transformations ne se feront pas au même rythme dans tous les secteurs, car les solutions et les modèles économiques sont plus ou moins matures : par exemple, l'agriculture se décarbone moins vite que d'autres secteurs ;
- **Elle met l'accent** sur les actions qui ont le plus d'impact à court terme, tout en étant compatibles avec les objectifs de long terme : par exemple, le remplacement des chauffages est un levier efficace de réduction des émissions, mais doit s'accompagner de travaux d'isolation, prioritairement pour les passoires thermiques ;
- **Elle traduit** nos objectifs de réduction des émissions en indicateurs de performance (KPI³⁶) mesurables portant sur des objets concrets et parlants pour les conseillers comme pour leurs clients : nombre de financements de véhicules électriques, de pompes à chaleur, ou financement d'énergies renouvelables ;
- **Elle intègre** les enjeux ESG dans nos processus métiers, afin de limiter la surcharge pour les conseillers et de s'assurer de la mise en œuvre effective des objectifs ;
- **Elle prend en compte** les impacts sur l'environnement, au-delà des effets sur le climat, en traitant ces deux enjeux concomitamment, afin de restaurer la biodiversité et de renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique ;
- **Elle aide** davantage ceux qui en ont le plus besoin, pour permettre une transition juste.

En faisant de l'action pour le climat et l'environnement un enjeu stratégique pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, nous nous inscrivons pleinement dans le cadre réglementaire défini par la BCE³⁷ et les guidelines de l'EBA³⁸, comme détaillé dans notre état de durabilité³⁹.

II-3-2 QUELS OBJECTIFS NOUS FIXONS-NOUS ?

Nos financements et nos investissements sont responsables de 98% de nos émissions, telles qu'elles sont estimées. C'est donc sur ces activités, qui constituent 57% de notre bilan⁴⁰, que sont concentrés nos efforts, tout en poursuivant, dans un souci d'exemplarité, la réduction de notre empreinte interne dont le poids est plus limité (cf. encadré ci-contre).

Nous nous sommes fixés les objectifs de :

- Réduire l'empreinte carbone de nos financements de 20% d'ici 2027 et de 30% d'ici 2030 (vs 2023) ;
- Réduire l'empreinte carbone des investissements en actions et obligations détenues en direct (périmètre assurance) de 60% d'ici fin 2030 (vs 2018)⁴¹.

Nos cibles sont définies en TCO2e⁴² par million d'euros de financement ou investissement : notre but n'est en effet pas de réduire nos émissions en réduisant notre soutien à l'économie (sauf dans les secteurs des énergies fossiles, dont nous nous désengageons) mais en accompagnant nos clients dans la réduction de leurs émissions.

En complément, dans le cadre de l'initiative act4nature international⁴³, nous nous sommes engagés à évaluer les impacts et dépendances à la biodiversité, réduire l'impact de nos financements et investissements sur la biodiversité, mobiliser des moyens dédiés à cette thématique, accélérer la transition de nos clients agricoles, et réduire nos impacts biodiversité sur notre périmètre propre.

Être exemplaires en réduisant notre empreinte interne⁴⁴

Pour continuer à réduire notre empreinte interne, nous agissons sur différents leviers :

- **Une politique d'achats responsables** : avec l'adoption d'une nouvelle charte fournisseurs intégrant les enjeux environnementaux, d'impact sur la biodiversité et la déforestation ; la sélection de nos fournisseurs selon leur performance ESG ; le dialogue avec les fournisseurs du groupe pour qu'ils fixent une trajectoire de décarbonation ; le choix d'alternatives plus durables et la suppression des achats de biens non-nécessaires.
- **La performance énergétique des bâtiments** : grâce à notre système de Management de l'Energie certifié ISO 50 001 et à notre plan de sobriété énergétique, nous visons une diminution de la consommation énergétique sur le parc des réseaux (-10% par rapport à 2022) et sur le parc des sites centraux (-16% vs. 2022) d'ici 2027.
- **L'amélioration de notre mix énergétique** : politique zéro fioul et achat d'électricité verte.
- **La réduction de l'empreinte des déplacements des salariés** : en favorisant l'usage d'un véhicule électrique (véhicule personnel ou véhicule de la flotte entreprise) et en encourageant les mobilités douces (vélo notamment) et l'utilisation des transports collectifs.
- **La flotte de véhicules** : Crédit Mutuel Alliance Fédérale étudie les conditions nécessaires pour se fixer un objectif d'achat ou de location de véhicules 100% électriques dès 2030. Cette analyse en cours recense les différents cas d'usage dans chacun de ses métiers et évalue le couple véhicule électrique/ solution de recharge (lieu de travail, domicile, public) permettant de répondre à chacun d'eux. Les résultats et l'annonce d'un engagement de l'entreprise seront communiqués courant 2025.

II-3-3 QUATRE GRANDS LEVIERS D’ACTION⁴⁵

Notre plan de transition repose sur quatre leviers pour réduire NOS ÉMISSIONS FINANCÉES :

1

UN DÉSENGAGEMENT PROGRESSIF DES ÉNERGIES FOSSILES

Notre politique sectorielle⁴⁶ « charbon » vise à « réduire à zéro l'exposition de nos portefeuilles de financement et d'investissement au charbon d'ici 2030 pour tous les pays du monde et ne plus accorder de soutien aux entreprises ayant des activités dans le secteur du charbon au-delà de 2030 ».

Notre politique sectorielle « hydrocarbures » prévoit l'arrêt, depuis 2024, des financements (i) aux entreprises dont la part d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 20%, (ii) aux entreprises qui continueraient à développer de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole ou de gaz, et (iii) à celles qui n'auraient pas de trajectoire Net Zero crédible et vérifiable.

2

LA MAITRISE DE NOTRE EXPOSITION AUX SECTEURS LES PLUS ÉMISSIFS

Nos engagements dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance (NZBA)⁴⁷ visent à assurer que nos clients dans les secteurs très émissifs (acier, aluminium, ciment, production d'électricité, aérien, maritime, industrie automobile, ...) sont sur des trajectoires crédibles de réduction de leurs émissions (i.e. conformes à des scénarios de référence visant la neutralité carbone) (voir tableau ci-contre).

3

L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS NOS CLIENTS DANS LEURS TRANSFORMATIONS

La réduction de nos émissions financées passe par la baisse des émissions de nos clients : nous les accompagnons pour qu'ils puissent se passer des énergies fossiles et réduire leur consommation d'énergie, y compris par plus de sobriété. Pour cela, nous mettons l'accent sur les actions qui ont les effets les plus importants, en cherchant à lever les freins à l'action grâce à des offres ciblées, complètes et adaptées à chaque public (cf. section II-5 « comment nous accompagnons nos clients »).

4

LE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AU PASSAGE À L'ÉCHELLE DES SOLUTIONS

Pour favoriser à la fois l'innovation dans les technologies vertes et la massification des solutions, qui permettent de faire baisser leur coût, nous soutenons des entreprises innovantes, grâce au Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, fonds à impact rendu possible par le Dividende sociétal.

Ces leviers visent avant tout à réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos clients. Ils contribuent aussi à améliorer notre impact sur l'environnement, notamment sur la pollution de l'air.



NOS ENGAGEMENTS SECTORIELS
DANS LA NET ZERO BANKING ALLIANCE (NZBA)

SOURCE	PÉRIMÈTRE	SCÉNARIO	MÉTRIQUE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	CIBLE 2030	ÉVOLUTION 2022-2030
Ciment	Fabricants de ciment scopes 1&2	NZE AIE 2050 - v2023	kgCO ₂ /T de ciment	674	502	-26%
Acier	Producteurs d'acier scopes 1&2	NZE AIE 2050 - v2023	kgCO ₂ /T d'acier	400 (peu de contreparties dans le portefeuille, déjà performantes)	1 263 (objectif : rester sous la courbe de l'AIE pour intégrer d'éventuels nouveaux clients)	NC
Aluminium	Producteurs d'aluminium scopes 1&2	NZE AIE 2050 - v2023	kgCO ₂ /T d'aluminium	0 (pas de contreparties dans le portefeuille actuel)	3 695 (objectif : rester sous la courbe de l'AIE pour intégrer d'éventuels nouveaux clients)	NC
Production d'électricité	Producteurs d'électricité scope 1	NZE AIE 2050 - v2023	kgCO ₂ /kWh produit	0,12	0,05	-58%
Pétrole & Gaz	Extraction, production et stockage scopes 1&2 pour tous + 3 pour l'upstream	NZE AIE 2050 - v2023	MTCO ₂ e (émissions absolues)	2,8	2,1	-26%*
Charbon	Politique de sortie du charbon d'ici 2030					
Transport maritime	Navires scopes 1&3 (Well-to-Wake)	Scénario DNV	gCO ₂ e/DWT.nm	9,68***	5,66 (à composition de portefeuille identique)	-42%
Transport aérien	Aéronefs scopes 1&3 (Well-to-Wake)	Mission Possible Partnership - Scénario Prudent	gCO ₂ e/RTK	934	780	-16%
Industrie automobile	Constructeurs de véhicules légers scope 3 (Tank-to-Wheel)	NZE AIE 2050 - v2023	gCO ₂ /p.km	95	52	-45%
Immobilier résidentiel	Logements résidentiels scopes 1&2	CRREM	kgCO ₂ /m ²	18**	12	-33%
Immobilier commercial	Pas d'objectif chiffré à ce stade					
Agriculture	Pas d'objectif chiffré à ce stade					

* : la trajectoire pour le secteur pétrole & gaz a été actualisée afin d'intégrer des financements qui n'avaient pas été reportés dans l'exercice initial sur une des filiales étrangères et suite à un changement méthodologique dans le calcul.
** : le point de départ de la trajectoire sur l'immobilier résidentiel a été mis à jour suite à une amélioration de la méthodologie de calcul, qui prend désormais en compte des proxys provenant de la base des DPE de l'ADEME, à la place du proxy PCAF.
*** : la valeur du point de départ pour le secteur maritime a été légèrement ajustée suite à une amélioration du calcul. La valeur cible 2030 a ainsi été réajustée en conséquence.

POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE DE NOS INVESTISSEMENTS, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) a mis en place une politique ESG qui couvre l'ensemble des actifs sélectionnés et gérés par le GACM⁴⁸. Cette politique prévoit notamment une réduction de l'empreinte carbone (en tCO2e/M€ investi) des investissements en actions et obligations d'entreprises détenues en direct de 60% d'ici fin 2030 (vs fin 2018).

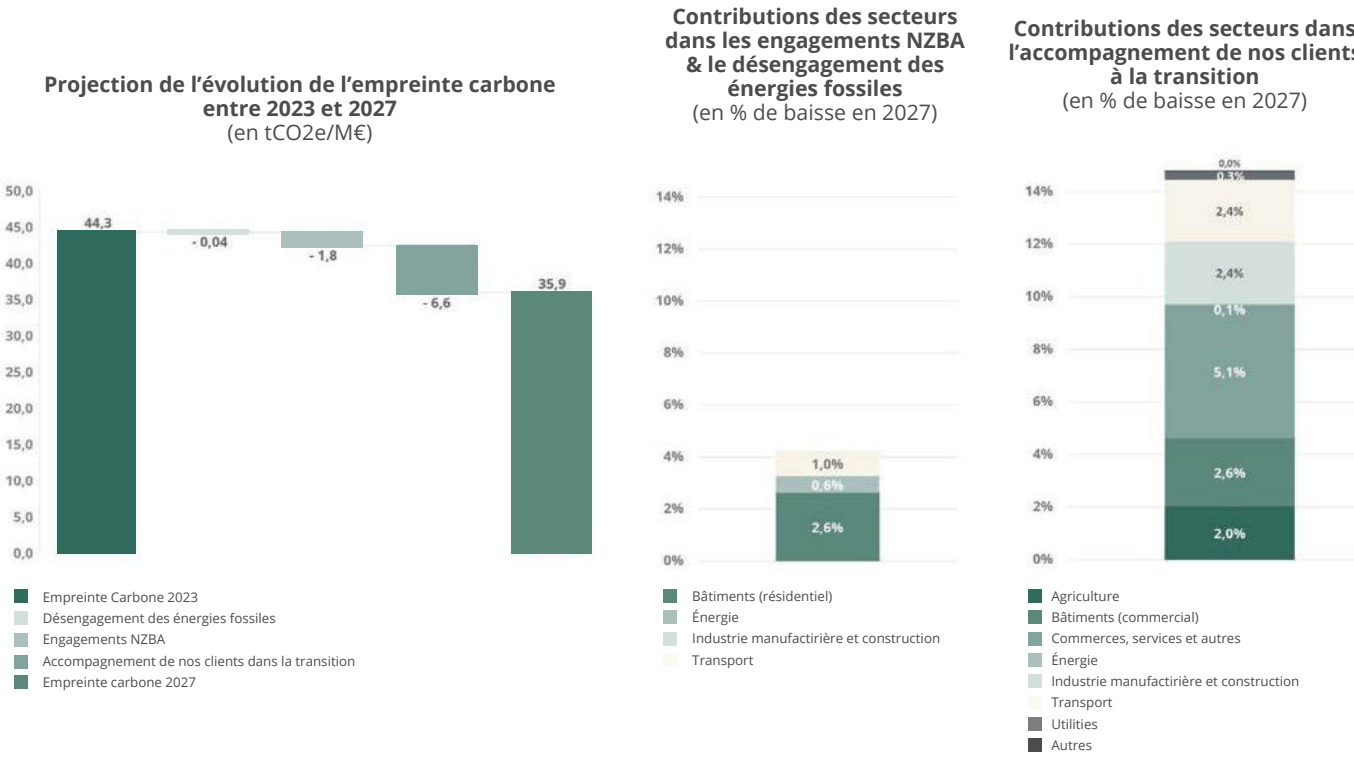


- **Les politiques sectorielles du GACM** (cf. rapport ESG de GACM), qui fixent des critères d'exclusion pour des activités à fort impact environnemental, en particulier les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) ;
- **La politique d'engagement actionnarial**, le dialogue avec les entreprises étant indispensable pour leur faire adopter des stratégies climatiques crédibles, ambitieuses, et portant sur un périmètre d'émissions le plus large possible. Pour rappel, les ACM ont participé au dépôt de la 1^{ère} résolution climatique en France en 2020 ;
- **L'analyse ESG des entreprises** : à chaque nouvel investissement en actions ou obligations d'une entreprise en direct, les gestionnaires d'actifs du GACM ont accès à une analyse complète des trois critères E, S et G grâce aux données fournies par le fournisseur de données extra-financières ISS ESG. Une note globale ESG est ainsi attribuée à l'entreprise. Si cette note n'atteint pas un score suffisant par rapport à ses concurrents dans le même secteur d'activité, alors tout nouvel investissement sur l'entreprise est exclu ;
- **L'analyse des performances ESG des bâtiments** : avant chaque nouvel investissement en immobilier résidentiel ou tertiaire, une analyse des performances environnementales du bâtiment est réalisée, notamment au travers des réponses à un questionnaire spécifique ESG dans le processus de due diligence. L'analyse de ces réponses fait partie intégrante du processus d'investissement mené par l'équipe d'investissement immobilier.

II-3-4 **RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS EN ACCOMPAGNANT NOS CLIENTS DANS LEUR DÉCARBONATION**

Afin d'identifier les leviers les plus déterminants pour l'atteinte de nos objectifs, nous avons projeté l'évolution entre 2023 et 2027 de nos émissions financées en estimant les effets des trois premiers leviers de réduction de nos émissions décrits ci-dessus (le quatrième levier, qui vise à favoriser l'innovation verte, a des effets attendus à plus long terme et un impact indirect sur l'évolution de nos émissions).

Ces projections⁴⁹ illustrent l'évolution prévisible de nos émissions sous l'hypothèse que nos clients se décarbonent conformément à nos trajectoires pour les secteurs couverts par nos engagements NZBA, et au rythme prévu par la stratégie nationale bas carbone de la France (SNBC⁵⁰) pour les autres secteurs, nos clients concernés étant majoritairement en France. Elles prennent ainsi en compte le rythme différent de décarbonation selon les secteurs.



Ces projections⁵¹ montrent que :

- Près de 80% de la réduction de notre empreinte viendra de l'accompagnement de nos clients, en dehors des secteurs très émissifs ;
- Nos engagements NZBA contribueront significativement à réduire notre empreinte (à hauteur d'environ un cinquième) ;
- Notre désengagement du charbon et des hydrocarbures aura un impact très faible, car notre exposition à ces secteurs est déjà très limitée.

Plus précisément, tous les secteurs contribuent à la réduction de l'empreinte carbone de nos financements : les bâtiments – résidentiels (3%) et commerciaux (3%) -, les commerces et services (5%), les transports (3%), l'industrie (hors secteurs NZBA) et la construction (2%), l'agriculture (2%) et l'énergie (1%). Les émissions des commerces et services sont en outre surtout dues à leurs bâtiments.

II-3-5 DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET DES OFFRES POUR ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LES SECTEURS CLEFS

L'analyse sectorielle montre à la fois le fort potentiel de réduction des émissions liées aux bâtiments, résidentiels et commerciaux, de nos clients et le besoin d'accompagner nos clients des secteurs des transports, de l'énergie, de l'industrie, et de l'agriculture dans la réduction de leurs émissions de GES. Pour cela, nos objectifs sont déclinés dans des stratégies sectorielles, assorties de KPI opérationnels (cf. tableau à la fin de cette section récapitulant les principaux KPI) et de « parcours clients » (cf. section II-5 : « Comment nous accompagnons nos clients »).

Immobilier résidentiel
Aider nos clients à sortir du gaz et du fioul et à rénover leur logement

Pour accompagner la réduction des émissions liées à l'immobilier résidentiel de nos clients, nous agissons à deux niveaux :

- **D'une part**, nous incitons les nouveaux acquéreurs à préférer les biens les plus performants énergétiquement (DPE A et B) ou à réaliser des travaux s'ils acquièrent des biens moins performants (F et G), au travers des conditions d'octroi différenciées de notre politique sectorielle pour l'immobilier résidentiel et d'un mécanisme à impact pour les crédits immobiliers.
- **D'autre part**, nous accompagnons nos clients déjà propriétaires pour réaliser des travaux de rénovation de leur logement.

Les maisons individuelles sont à la fois le type de biens qui pèsent le plus dans nos émissions pour l'immobilier résidentiel (elles représentent les ¾ des émissions, dont 38% pour celles chauffées au gaz et 23% pour celles chauffées au fioul, cf. graphique ci-dessous) et celui sur lequel les propriétaires disposent de la plus grande liberté d'action pour mener leur projet de rénovation. Nous y concentrons donc notre action autour de l'enjeu de décarbonation des modes de chauffage, pour remplacer le plus grand nombre d'équipements de chauffage fioul et gaz, en complétant ces travaux par une rénovation d'ampleur quand c'est possible pour le ménage. Pour nos clients propriétaires d'un appartement, nous agissons de manière indirecte en développant notre offre à destination des copropriétés.

RÉPARTITION ESTIMÉE DE NOS ÉMISSIONS SELON LE TYPE DE BIENS
(encours au 31/12/2024)

MAISONS		APPARTEMENTS			
Chauffage GAZ, 38% Cible : ~60% des chaudières gaz arrivant en fin de vie remplacées par des alternatives bas-carbone >> soit 20 000 par an parmi nos clients ayant un crédit immobilier	Chauffage FIOUL, 23% Cible : ~80% des chaudières fioul arrivant en fin de vie remplacées par des alternatives bas-carbone >> soit 15 000 par an parmi nos clients ayant un crédit immobilier	Chauffage ELEC, 12%	Chauffage GAZ, 18% Rénovation des copropriétés, impact limité sur les encours immobiliers		
		Autres	Chauffage RCU	Chauffage ELEC	FIOUL

Lecture : Les maisons chauffées au gaz représentent 38% de nos émissions du secteur immobilier résidentiel.

Nous nous sommes fixés comme objectifs opérationnels d'accompagner le remplacement par des alternatives bas-carbone de :

- 60% des chaudières à gaz arrivant en fin de vie chez nos clients ayant un crédit immobilier en cours, ce qui représente environ 20 000 remplacements par an ;
- 80% des chaudières à fioul arrivant en fin de vie (l'installation de nouvelles chaudières au fioul étant interdite), soit 15 000 remplacements par an.

Pour accompagner les travaux de rénovation énergétique, nous disposons d'une large gamme de crédits, nous permettant de répondre aux différentes situations. En particulier, les offres de crédits réglementés, pour lesquelles nous sommes déjà un acteur national de tout premier plan, permettent à nos clients de bénéficier des meilleures conditions tarifaires. Il s'agit en particulier de :

- L'éco-PTZ⁵² classique, qui présente aujourd'hui les volumes de financement les plus importants et a permis de réaliser des travaux pour près de 30 000 clients en 2024 ;
- L'éco-PTZ complémentaire ;
- L'éco-PTZ Prime Rénov', qui permet une instruction simplifiée pour les ménages recevant les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;
- Le Crédinergie (Crédit Mutuel) et le Prêt développement durable (CIC) permettent en complément de financer des travaux non éligibles à l'éco-PTZ.

Pour donner les moyens à tous nos clients de passer à l'action, nous avons participé activement à la conception du Prêt Avance Rénovation, dont nous sommes l'un des premiers distributeurs avec La Banque Postale. Nous sommes également le seul groupe bancaire à proposer le préfinancement des aides de l'ANAH qui permet le déclenchement des travaux, en particulier pour les ménages dans l'incapacité d'avancer les fonds en attendant le versement des aides.

La montée en puissance de notre filière Rénovation énergétique, sous la marque HOMJI, contribuera enfin à cet objectif en proposant un accompagnement tout au long de leur projet de rénovation : bilan énergétique du logement et construction du projet ; organisation des travaux ; gestion et avance des aides ; optimisation du financement (cf. section II-5 : comment nous accompagnons les particuliers).





Immobilier commercial

Accompagner les rénovations requises par la réglementation

L'immobilier commercial représente une part importante des émissions de nos clients – 8% du total pour les émissions liées au financement de gestionnaires d'actifs immobiliers tertiaires. A ceux-ci s'ajoutent les émissions associées à nos crédits au secteur du commerce et des services (14% du total), qui sont surtout dues à leurs bâtiments commerciaux, et dans une moindre mesure à leurs flottes.

Le secteur de l'immobilier tertiaire fait l'objet d'une réglementation plus prescriptive que le secteur résidentiel : la majeure partie du parc est assujettie au dispositif éco-énergie tertiaire prévu par le décret tertiaire de 2019 qui impose aux propriétaires des objectifs de réduction de leur consommation d'énergie, pour atteindre une baisse de 60% en 2050.

Pour la banque, il s'agit d'accompagner la décarbonation du marché en proposant des offres de financement adaptées et en développant notre capacité à suivre l'amélioration de la performance des bâtiments dans le temps.

La révision du Prêt transition énergétique pour l'immobilier commercial s'inscrit dans cette dynamique avec trois évolutions importantes :

- **Recentrer le produit** sur des objets visant des améliorations de performance énergétique qui dépassent l'obligation réglementaire, pour la construction et la rénovation, tout en simplifiant au maximum l'instruction ;
- **Etendre le périmètre** aux financements d'acquisitions de biens immobiliers, dans le neuf et dans l'ancien ;
- **Etendre aux gestes** de rénovation énergétique performants (isolation, installation de pompes à chaleur).

Pour ce secteur où les données du DPE ne sont pas encore suffisamment fiables, il est préférable de compléter le calcul des émissions à partir d'informations sur les caractéristiques des biens, renseignées au moment de la souscription, en particulier leur surface et leur usage. Ces informations restent encore parcellaires et nous travaillons à l'exploitation de données ouvertes.



Transport terrestre

Accompagner nos clients (particuliers, pro et entreprises) dans l'électrification progressive de leurs véhicules

Aujourd'hui, nous finançons l'achat de véhicules légers neufs ou d'occasion en crédit classique ou en leasing, pour des particuliers, des professionnels et des entreprises, ainsi que des poids lourds.

Pour les particuliers, l'objectif est triple :

- **Encourager les mobilités douces**

Le prêt vélo à 0% pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion⁵³ a bénéficié à près de 30 000 personnes (dont 15 000 via COFIDIS) en 2024. L'étude d'impact réalisée par enquête auprès des bénéficiaires indique que sans ce prêt, la moitié des clients n'auraient pas acheté ce vélo. Les vélos ainsi achetés ont réduit le recours à des transports carbonés (de 50 km par semaine en moyenne) pour deux tiers des acheteurs.

- **Aider à l'acquisition d'un véhicule électrique**

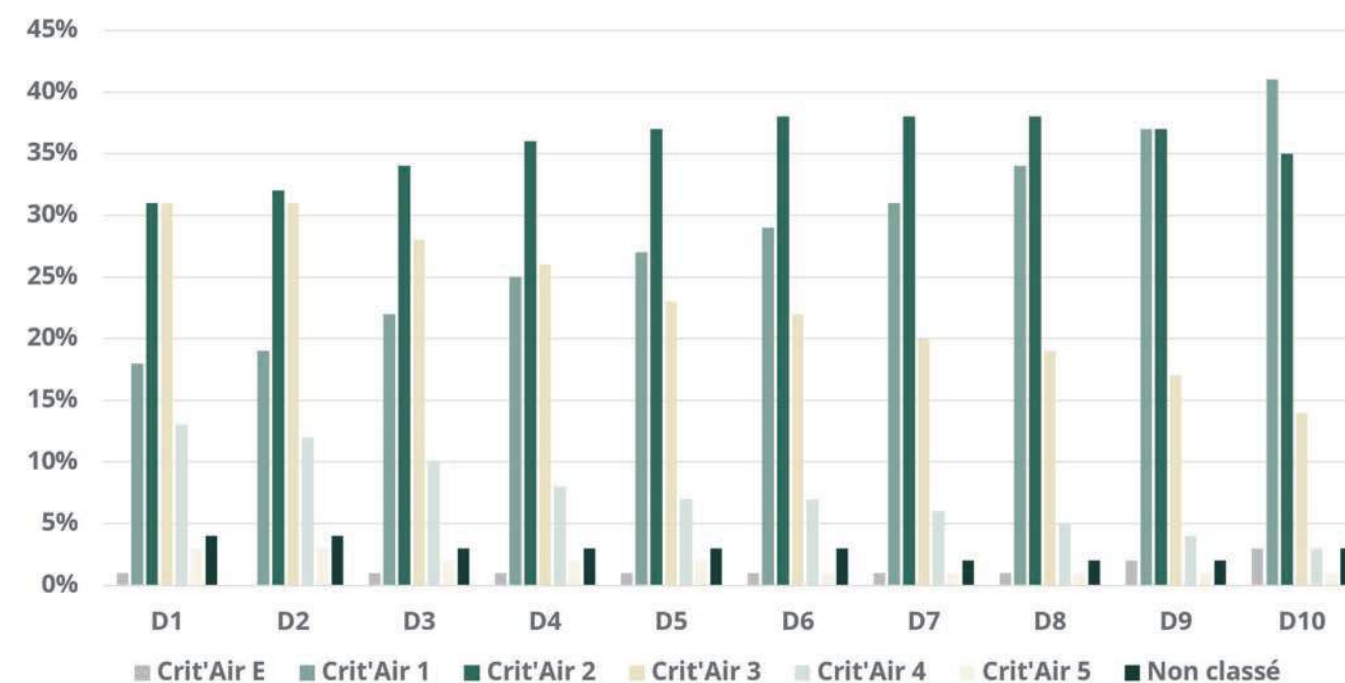
Depuis février 2025, un prêt bonifié (au taux de 2,9% en mars 2025, soit une bonification de plus de 2 points par rapport au taux standard) permet l'achat d'un véhicule électrique, neuf ou d'occasion.

- **Aider à remplacer des véhicules très polluants** (sur le marché de l'occasion)

Un prêt bonifié (au taux de 4,9% en mars 2025) permet déjà l'achat d'un véhicule Crit'air 1. Comme le montre le graphique ci-dessous, plus de 10% des véhicules des ménages les plus modestes⁵⁴ étaient encore des Crit'air 4 en 2023, plus de 30% étaient des Crit'air 3.

CLASSES ENVIRONNEMENTALES CRIT'AIR DES VOITURES SELON LE NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES EN 2023 (EN %)

Champ : détenteurs d'une automobile au 01/01/2023, dont le niveau de vie est connu.



SOURCES : SDES, Rsvero ; Insee, Fidéli.

Lecture : au premier janvier 2023, 18 % des voitures détenues par les 10 % de ménages les plus modestes sont classées Crit'Air 1. Les arrondis peuvent expliquer un total différent de 100.

Pour les flottes d’entreprises, l’enjeu est d’accélérer l’électrification.

Les flottes d’entreprises représentent plus de la moitié⁵⁵ des immatriculations de véhicules neufs. Elles devraient donc jouer **un rôle très important dans l’électrification du parc automobile**, et alimenter en véhicules électriques le marché de l’occasion.

Or en 2024, la part des véhicules électriques a été plus faible dans les achats des entreprises que dans ceux des ménages⁵⁶. **Afin d’accélérer l’électrification des flottes**, la loi de finances pour 2025 prévoit des sanctions financières en cas de non-respect des objectifs de la loi d’orientation des mobilités (part de véhicules à faibles émissions de 15% en 2025, 18% en 2026, 25% en 2027, 30% en 2028, 35% en 2029 et 48% en 2030), pour les flottes de plus de 100 véhicules⁵⁷.

Pour les achats de véhicules neufs ou d’occasion financés par des crédits classiques, l’enjeu est

Pour les poids lourds, nous souhaitons accompagner la transition vers des véhicules à motorisations alternatives.

Pour les flottes de poids lourds, les taux bonifiés du prêt transition énergétique s’appliquent. Les technologies ouvrant droit à la bonification sont plus variées, l’électrique n’étant pas toujours la solution la plus adaptée pour ce type de véhicules : électriques, bio-GNV (gaz naturel véhicule), bio-GNL (Gaz Naturel Liquéfié), biocarburants type B100, HVO100, ED95, ou hydrogène.

Les objectifs et indicateurs de suivi retenus pour CM leasing sont résumés ci-dessous :

OBJECTIFS DE PARTS DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR LES FINANCEMENTS EN LEASING	PARTICULIERS		PRO ENTREPRISES			POIDS LOURDS*
	Neufs	Occasion	Neufs véhicules particuliers (VP)	Neufs véhicules Utilitaires (VUL)	Occasion VP et VUL	Neufs
2024	11 %	7 %	7 %	5 %	5 %	0,3 %
Objectifs 2027	30 %	10 %	30 %	25 %	10 %	13 %
Objectifs 2030	60 %	20 %	65 %	60 %	20 %	25 %

* véhicules électriques, bio-GNV, bio-GNL, biocarburants ou hydrogène.



d’encourager l’électrification et la mise à la casse des véhicules les plus polluants.

Le prêt transition énergétique permet aux entreprises de bénéficier d’un taux bonifié pour l’acquisition de véhicules 100% électriques pour leur flotte de véhicules légers et le financement des infrastructures de recharge.

Pour CM leasing, qui alimente en véhicules neufs les entreprises et professionnels, l’objectif est l’électrification progressive de ses flottes, avec des objectifs ambitieux (cf. tableau ci-dessous).



Energie
Contribuer à décarboner la production d’électricité par une double approche



DÉSINVESTIR

Se désengager de la production d’électricité à partir de charbon et de gaz, ce qui permet à la fois une baisse des émissions financées absolues (en TCO2) et de l’intensité de notre portefeuille de production d’électricité (en kgCO2/kWh produit)

La production d’électricité représente plus de 70% des émissions du secteur de l’énergie dans le bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Au niveau mondial, la production d’électricité provient encore à 60% des énergies fossiles, surtout du charbon (36%) et du gaz (22%). Elle est la première source d’émissions de gaz à effet de serre.

La sortie complète du charbon d’ici 2030, décidée dès 2020 (cf. [politique sectorielle](#)) par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et le non renouvellement des financements structurés arrivant à maturité pour les centrales thermiques au gaz, contribuent à réduire directement les émissions liées à la production d’électricité.

Par ailleurs, **la croissance attendue de la demande mondiale d’électricité**, liée à la fois au développement économique et à l’électrification de certains usages (mobilité, chauffage) nécessite une hausse de la production d’électricité bas carbone.

C’est pourquoi Crédit Mutuel Alliance Fédérale s’est fixé comme **objectif de multiplier par 2,7** ses financements dans des capacités d’électricité renouvelable (EnR) d’ici 2027 (en montant d’encours) par rapport à 2022 (x2,2 par rapport à 2023).

Le périmètre d’électricité renouvelable retenu dans cet objectif comprend le photovoltaïque, l’éolien, la géothermie et l’hydroélectrique, ainsi



INVESTIR

Financer davantage la production d’électricité à partir de sources renouvelables et bas carbone, ce qui réduit l’intensité carbone des portefeuilles en augmentant la part de financements non émissifs

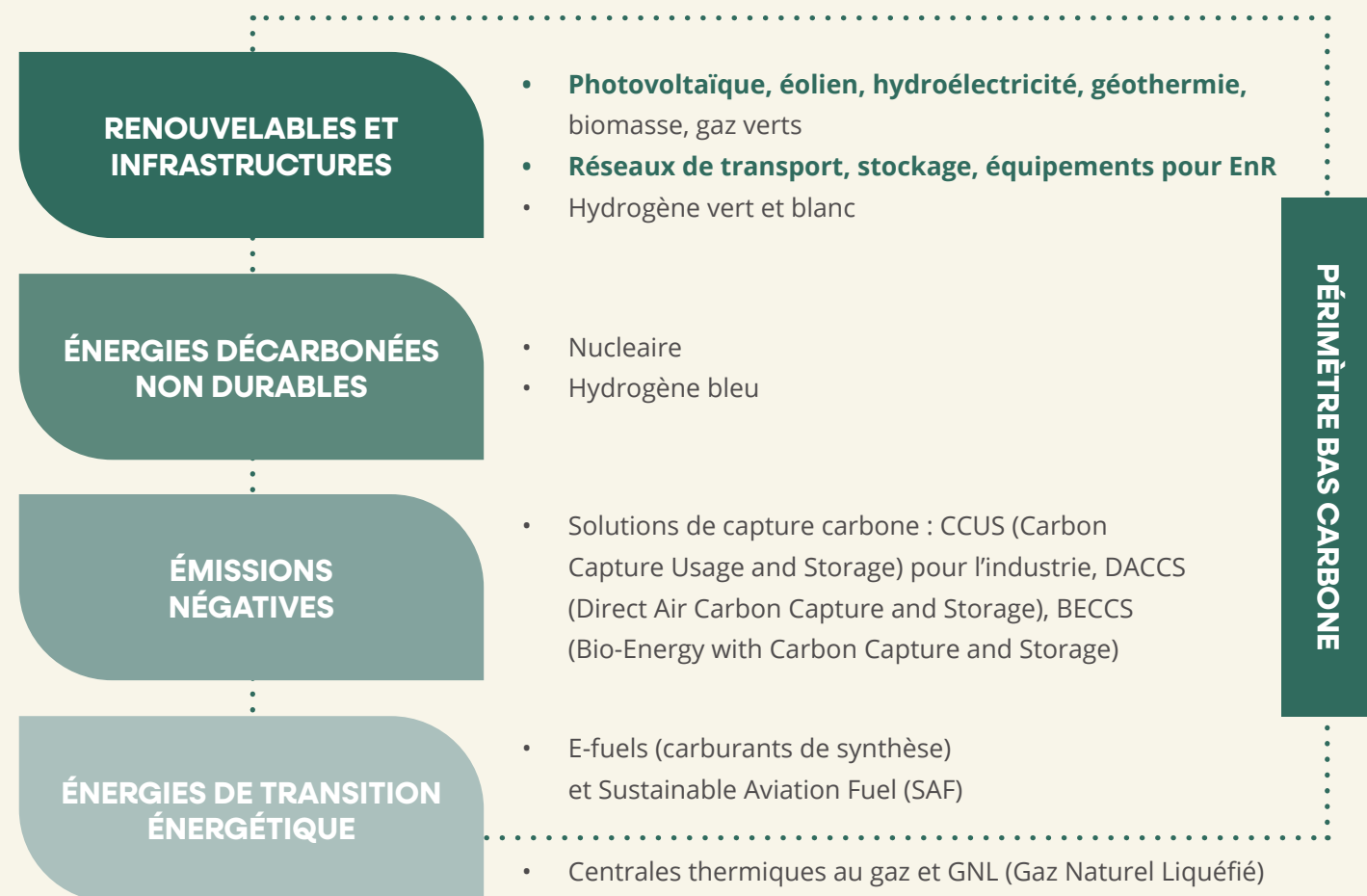
que les infrastructures associées aux renouvelables (réseaux de transport, stockage, équipements), comme indiqué en caractères verts dans le schéma ci-après.

Plus largement, **le groupe souhaite investir dans les énergies bas carbone**, qui comprennent notamment le nucléaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose également d’accompagner des projets dans la conversion de centrales thermiques vers l’utilisation de biomasse, la capture-utilisation-stockage de carbone (CCUS) et l’hydrogène décarboné (vert, bleu, blanc). Certaines de ces technologies, en phase de développement industriel, ne sont pas encore matures, mais devraient contribuer à la trajectoire net zéro émissions en 2050. L’offre de prêts transition industrielle peut accompagner, par exemple, les projets d’investissements dans la filière de l’hydrogène vert, notamment dans les composants clés (électrolyseurs, piles à combustible, réservoir pour la mobilité, etc.).

Cette forte ambition dans les énergies renouvelables, conjuguée à l’arrêt programmé des financements à la production d’électricité très émissive, permet à Crédit Mutuel Alliance Fédérale d’avoir une intensité physique (120 gCO2/kWh) très faible en 2022 ainsi qu’une cible ambitieuse à l’horizon 2030 (50 gCO2/kWh : objectif NZBA), soit une très forte baisse anticipée sur cette période (-58%).



Périmètres d'électricité renouvelable (caractères en verts) et d'énergies bas-carbone :



Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoit ainsi de financer dès 2027 plus de 10 euros pour la production d'électricité renouvelable pour 1 euro financé dans les énergies fossiles (comprenant les activités hydrocarbures amont, 100% du midstream et une partie du downstream, la production d'électricité à partir de charbon et l'extraction minière (deux activités en extinction d'ici 2030 – cf. politique sectorielle charbon)).

Ces objectifs concernent en premier lieu les équipes de financements de projets et grands comptes du CIC, mais aussi les marchés grand public (dont les agriculteurs et les professionnels) et les entreprises (dont les financements structurés), pour lesquels des offres spécifiques sont développées :

- **Prêts transition énergétique** pour l'amélioration de la performance énergétique (ex : panneaux photovoltaïques sur ombrières) ;
- **Prêts financements de projets énergies renouvelables** structurés sur l'ensemble du territoire français (métropole et outremer) ;
- **Prêts énergies renouvelables aux agriculteurs** pour les projets d'installation de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes, etc.

En complément de ces financements de production d'électricité, et en cohérence avec la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie de la France, nous continuons à **accompagner le développement de la méthanisation**, en particulier agricole avec la production de biogaz. Le prêt énergies renouvelables aux agriculteurs permet ainsi également d'accompagner des projets d'installation de méthaniseurs.

**Industrie**

Encourager la transition des secteurs très émissifs

Les secteurs de l'industrie, en particulier l'industrie lourde (ciment, acier, aluminium), contribuent fortement aux émissions au niveau mondial. Nos engagements en tant que membre de la Net Zero Banking Alliance explicitent les trajectoires de réduction des émissions que nous fixons pour nos portefeuilles de financement pour ces trois secteurs ainsi que pour l'industrie automobile, avec un point de passage en 2030 (cf. annexe sectorielle).

Pour traduire ces engagements concrètement, **une analyse de la performance carbone** des clients (actuels ou potentiels) dans ces secteurs doit être systématisée afin de s'assurer que leurs plans de réduction des émissions sont bien en phase avec nos trajectoires sectorielles NZBA.

Le prêt transition énergétique permet aux entreprises industrielles de bénéficier d'un taux bonifié pour :

- **Des investissements liés à des modifications** de modes de production et à l'optimisation des procédés de fabrication pour réduire la facture énergétique et l'empreinte carbone ;
- **Des remplacements des matériels** destinés à améliorer les performances énergétiques, réduire les déchets, réduire la pollution.

En complément, **le prêt transition industrielle** permet d'accompagner par un taux bonifié nos clients s'inscrivant dans les objectifs du Plan de relance pour tendre vers une économie moins dépendante qui maîtrise son empreinte énergétique et environnementale.

**Agriculture**

Accompagner et favoriser l'évolution du système agricole et alimentaire

L'évolution de l'agriculture couvre différentes dimensions :

- **Les pratiques agricoles** : agroécologie, agriculture de conservation des sols, agriculture biologique, plantation de haies, gestion de l'eau, conduite plus durable de l'élevage, etc. ;
- **Les fournitures, équipements et intrants** : agroéquipements performants sur le plan environnemental, semences et plants, intrants décarbonés, sélection animale, alimentation animale, etc. ;
- **L'aval des filières** : stockage adapté à la diversification des cultures, juste rémunération des agriculteurs, alimentation saine et durable, création de débouchés etc. ;
- **L'adaptation au changement climatique**, par exemple pour la production de fruits à coque dans le sud en remplacement de vignes, ou la plantation de vignes dans le Nord de la France, ce qui nécessite de repenser également les filières amont/aval.

Pour bien accompagner nos clients agriculteurs face à ces enjeux, les conseillers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale disposent d'un questionnaire sectoriel leur permettant de mieux connaître les pratiques agricoles des agriculteurs clients. Ce questionnaire fera l'objet d'enrichissements afin d'évaluer et de réduire les risques éventuels résultant des difficultés rencontrées par les agriculteurs.



Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose des offres permettant de soutenir les exploitants qui s'engagent dans la transition agro-écologique, avec :



UNE AIDE POUVANT ALLER JUSQU'À 500€

pour financer une partie des frais de certification Agriculture Biologique et Haute Valeur Environnementale (niveau 3 de la certification environnementale) ;

UN PRÊT ENERGIES RENOUVELABLES AGRI

pour l'installation d'éoliennes, de méthaniseurs, de panneaux photovoltaïque ou de structures d'hydroélectricité, à taux préférentiel également. Cette offre est doublée d'un prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ;

UN PRÊT TRANSITION AGRICOLE, afin de soutenir les projets de transition agro-écologique et sociétale allant de l'agroforesterie à des frais de certifications en passant par des projets liés aux circuits courts, à taux préférentiel ;

UN PRÊT INSTALLATION AGRI, pour tout client ou prospect souhaitant s'installer en agriculture tout en s'engageant dans une agriculture dont les pratiques sont reconnues favorables à la transition agricole au sens de la PAC (Politique Agricole Commune) 2023-2027, à taux préférentiel, financé grâce au Dividende sociétal ;

UNE AIDE DE 200€ pour aider à la réalisation d'un diagnostic carbone dont la méthode est reconnue par le Label Bas Carbone.

Mais les enjeux de la transition dans le secteur agricole nécessitent d'inventer de nouvelles solutions.

L'agriculture, et plus largement le système alimentaire, font en effet face à un « triple défi : réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (l'agriculture est en France le deuxième secteur le plus émetteur, derrière les transports), augmenter le stockage de carbone dans les sols agricoles, tout en se préparant à un climat plus chaud de +2 °C à court terme et possiblement de +4 °C à plus long terme protégeant ainsi les acteurs, notamment les plus fragiles », selon le Haut Conseil pour le Climat⁵⁸.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance et/ou assure tous les acteurs du système alimentaire :

deuxième banque de l'agriculture, nous sommes également présents tout au long de la chaîne alimentaire. Pour concevoir de nouveaux schémas de financement et définir des offres qui répondent aux besoins exprimés par les acteurs des secteurs agricole et agro-alimentaire, nous associons tous les métiers concernés, ainsi que des experts extérieurs et des agriculteurs élus de la Commission agricole du Crédit Mutuel.



LA STRATÉGIE QUI SERA DÉFINIE DANS CE CADRE D'ICI À LA FIN DE L'ANNÉE 2025 VISE À :

» RÉPONDRE AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE, EN :

- **définissant les modalités de financement** des agroéquipements performants sur le plan environnemental ou permettant d'améliorer l'impact de l'exploitation agricole sur l'environnement (empreinte carbone, biodiversité, qualité de l'eau, qualité de l'air...) ;
- **priorisant les financements à impact**, dans le cadre du fonds Révolution Environnementale et Solidaire mais également pour l'ensemble des financements au secteur ;
- **soutenant la contribution du secteur agricole** à la transition énergétique française (cf. partie énergie).

» PRÉPARER L'AVENIR ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN :

- **accompagnant** les parcours d'installation et de transmission pour faire face aux enjeux du renouvellement des générations ;
- **déployant des produits et services** pour l'adaptation des exploitations agricoles au climat futur ;
- **œuvrant avec toute la filière** à l'amélioration du bien-être des agriculteurs et à l'attractivité des métiers de l'agriculture et de l'alimentation.

» ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES PAR :

- **des meilleures synergies** au sein du groupe pour accompagner les filières et acteurs existants, allant de l'amont (intrants, alimentation des animaux) à l'aval (coopératives, industries agroalimentaires) des exploitations agricoles ;
- **le soutien à la création de nouvelles filières** (de la fourche à la fourchette) plus adaptées au climat futur et aux demandes des consommateurs.

» GARANTIR UNE TRANSITION JUSTE

en accompagnant chacun de nos clients agriculteurs dans les évolutions nécessaires pour leur exploitation.

ZOOM SUR...

Des objectifs concrets et mesurables pour accompagner nos clients dans les principaux secteurs



Immobilier résidentiel

Nombre de remplacements d'équipements de chauffage carbonés financés (Eco-PTZ et Crédinergie notamment : 35 000 par an (20 000 gaz, 15 000 fioul))



Immobilier commercial | commerces

Nombre et encours des prêts Transition Énergétique, dont la part finançant des remplacements de chaudières et rénovations



Transport terrestre

Particuliers

Prêts classiques

- Nombre de prêts bonifiés pour un véhicule électrique
- Nombre de prêts bonifiés pour un Crit'air 1

Leasing

Parts de véhicules électriques dans la flotte :

- 30% pour le neuf en 2027, 60% en 2030
- 10% pour l'occasion en 2027, 20% en 2030

Professionnels et entreprises

Prêts classiques

- Nombre de prêts Transition énergétique pour des véhicules électriques

Leasing

Parts de véhicules électriques dans la flotte :

- 30% pour les véhicules particuliers neufs en 2027, 65% en 2030
- 25% pour les VUL neufs en 2027, 60% en 2030
- 10% pour les VUL d'occasion en 2027, 20% en 2030
- 13% de poids lourds avec des motorisations alternatives en 2027, 25% en 2030



Energie

- Financements de capacités d'électricité renouvelable : x2,7 des encours en 2027 vs 2022
- Part des encours bas-carbone dans les encours de production d'électricité : ~ 95% en 2027



Industrie

- Secteurs NZBA : objectifs de réduction de l'intensité physique pour chaque secteur (cf. p. 35)
- Autres secteurs : nombre et encours de prêts Transition Énergétique et Industrielle



Agriculture

Travaux en cours pour définir des objectifs



II-3-6 UNE DÉMARCHE ENGAGÉE POUR RÉDUIRE NOTRE IMPACT SUR LA NATURE

Le besoin de protection des écosystèmes doit d'abord être pris en compte dans le choix des actions pour le climat, en privilégiant celles qui ont un effet positif sur la biodiversité.

Nous avons établi **une première stratégie « biodiversité » en 2023** au travers d'engagements publics, pris en coordination avec l'initiative act4nature international⁵⁹. Les actions entreprises poursuivent cinq objectifs : évaluer les impacts et dépendances à la biodiversité, réduire l'impact des financements et investissements sur la biodiversité, mobiliser des financements dédiés à cette thématique, accélérer la transition de nos clients agricoles, et réduire nos impacts biodiversité sur notre périmètre propre.

Ainsi, en janvier 2025, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié **une politique de lutte contre la déforestation** en cohérence avec le cadre mondial pour la biodiversité et l'objectif européen de réduire le risque de déforestation et de dégradation des forêts.

Dans les secteurs et pour les facteurs de pression identifiés comme prioritaires (cf. section II-2), des plans d'action seront élaborés dans le courant de l'année 2025. Comme cela a été le cas pour la politique de lutte contre la déforestation importée, ces plans pourront conduire à des politiques thématiques sur la pollution et l'artificialisation, voire à l'exclusion de financement de certains secteurs le cas échéant. Des travaux pour soutenir le déploiement de l'économie circulaire seront également menés.

II-3-7 NOTRE ACTION POUR PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES

L'acquisition de forêts par le fonds Révolution Environnementale et Solidaire

Face aux enjeux de dégradation des écosystèmes, le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, piloté par Crédit Mutuel Impact, a acquis près de 6 500 hectares d'actifs forestiers en France. L'objectif est de sécuriser et pérenniser les multiples fonctionnalités de ces forêts. Pour ce faire, les forêts acquises par Crédit Mutuel Impact sont gérées sous une politique commune de gestion forestière. La sylviculture⁶⁰ mise en œuvre sur ces 6 500 hectares vise à garantir à ces forêts leur fonction de puits de carbone et de réservoir de biodiversité.

Les actions de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la biodiversité

Au titre du Dividende sociétal 2024, 82 millions d'euros du résultat net consolidé du groupe ont été engagés pour des actions de mécénat (mécénat direct, mécénat de compétences, fondations internes), incluant les dotations à la Fondation Crédit Mutuel pour la Lecture et à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'environnement est un des deux domaines d'action de cette dernière.

En 2023, **un appel à projets biodiversité** a permis de soutenir 36 projets à hauteur de 2,5 millions d'euros sur le territoire français métropolitain et d'outre-mer. Les projets sont soutenus sur plusieurs années, en cohérence avec les objectifs de la fondation de protection et de restauration des écosystèmes et de leur biodiversité (zones humides, littoraux, forêts, espèces menacées), avec, par exemple, l'accompagnement de l'association MerTerre et de l'association Mountain Wilderness dans le projet Montagne en transition (MET).

II-4

DES MOYENS INÉDITS ET INNOVANTS MOBILISÉS, À LA HAUTEUR DES ENJEUX ET DE NOS OBJECTIFS

Pour accompagner tous nos clients dans les transformations en cours, nous nous fixons des objectifs précis et ambitieux, et nous mobilisons des moyens importants et originaux : moyens financiers, bien sûr, mais aussi moyens humains. Tous les métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale font leur part !

II-4-1 CRÉER DE LA VALEUR, POUR POUVOIR LA PARTAGER

Notre solidité économique et financière est la condition première de réalisation de nos engagements. 5^{ème} groupe bancaire en France à travers ses réseaux Crédit Mutuel et CIC, avec un produit net bancaire (PNB) de 16,6 Mds € en 2024 (en hausse de +3,4%) et un résultat net de 4,1 Mds €, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a confirmé à nouveau, malgré un contexte économique peu favorable, la pertinence de son modèle de bancassurance universel et diversifié.

Aujourd'hui, nos crédits à la clientèle se montent à 527 Mds €. Le nombre de contrats d'assurance en portefeuille atteint 37,9 millions fin 2024, avec une progression en 2024 des résultats [et des encours] de l'assurance-vie, des assurances de biens et des assurances de personnes. Nous avons ainsi près de 15 millions de clients en France, avec à leur service un réseau de 25 000 conseillers, dans plus de 4 000 points de vente.

Cette force de frappe est au service de notre ambition : être utiles à la société.

Mettre notre performance au service de la société, c'est le sens de notre Plan Stratégique 2024-2027 :



ENSEMBLE, PERFORMANT, SOLIDAIRE
« CAR NOUS NE SERONS SOLIDAIRES
QUE SI NOUS SOMMES PERFORMANTS,
ET NOUS NE SERONS PERFORMANTS
QUE SI NOUS SOMMES ENSEMBLE »

II-4-2 LE DIVIDENDE SOCIÉTAL : PRÈS DE 2,5 MILLIARDS D'EUROS PRÉLEVÉS SUR NOS RÉSULTATS 2023-2027 POUR LUTTER CONTRE LA CRISE CLIMATIQUE ET SOCIALE

« NOUS DEVONS SORTIR D'UNE LOGIQUE FINANCIÈRE DE COURT TERME POUR FAIRE FACE AUX EXIGENCES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SOLIDARITÉ. DANS UN CONTEXTE DIFFICILE, LES BESOINS DE SOLIDARITÉ CROISSANTS, LES TRANSFORMATIONS ÉCOLOGIQUES PROFONDES APPELLENT LES ENTREPRISES À PARTAGER PLUS ET AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE. AVEC LE DIVIDENDE SOCIÉTAL, CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE PROUVE QUE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET L'UTILITÉ COLLECTIVE SONT INDISSOCIABLES SUR LE LONG TERME. »

« NOUS SOUHAITONS ALLER AU-DELÀ DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, QUI RESTE UN PRÉALABLE, ET INVESTIR DAVANTAGE DANS LES TRANSFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES AUX CÔTÉS DE CELLES ET CEUX QUI NE SONT PAS SUFFISAMMENT SOUTENUS. »

NOTRE DIVIDENDE SOCIÉTAL | CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Lancé en janvier 2023, le Dividende sociétal consiste à consacrer 15% du résultat net du groupe (ce qui devrait représenter autour de 2,5 Mds € cumulés d'ici 2027) au financement de projets qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique, de favoriser la transition environnementale et de réduire les inégalités sociales. Dès la première année, en 2023, le Dividende sociétal a mobilisé 439 M€ ; en 2024, ce sont 574 M€ qui ont été engagés.

Concrètement, le Dividende sociétal permet de :

- 1 **INVESTIR** dans des projets avec pour seul critère la plus-value environnementale et sociétale, grâce au Fonds Révolution Environnementale et Solidaire
- 2 **DÉVELOPPER** des offres bancaires ou d'assurance avec une tarification inclusive et solidaire, afin de rendre plus accessible la transformation écologique et d'aider les plus fragiles, à hauteur de 8 M€ en 2023, et 96 M€ en 2024.
- 3 **SOUTENIR** les associations, par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le mécénat local (68 M€ en 2023, 82 M€ en 2024)

1

INVESTIR dans des projets avec pour seul critère la plus-value environnementale et sociétale, grâce au Fonds Révolution Environnementale et Solidaire

Fonds article 9 au sens de la réglementation

SFDR⁶¹, géré par Crédit Mutuel Impact, il a engagé 363 M€ en 2023 et 396 M€ en 2024.

Il a vocation à accompagner les ruptures technologiques et le passage à l'échelle des entreprises dans le domaine de la transition environnementale, en intervenant là où les besoins financiers sont très importants et les autres acteurs ne sont pas assez présents.

Depuis sa création en juillet 2023, le fonds

a investi dans 19 participations, dont 3 forêts (plus de 6 500 ha⁶²), des entreprises développant de nouvelles sources d'énergie décarbonée très innovantes (énergie osmotique, fusion nucléaire, stockage solide d'hydrogène, biogaz liquéfié, molécules décarbonées), le transport de marchandises à propulsion vélique, des solutions de co-living inclusif, ou des solutions pour améliorer la résilience de l'agriculture.



2

DÉVELOPPER des offres bancaires ou d'assurance avec une tarification inclusive et solidaire, afin de rendre plus accessible la transformation écologique et d'aider les plus fragiles, à hauteur de 8 M€ en 2023, et 96 M€ en 2024.

Notre action s'articule autour des quatre grandes thématiques suivantes, avec des mesures phares :

- **Solidarité et inclusion** : depuis fin 2021, plus de 200 000 particuliers ont pu souscrire à un prêt immobilier sans formalité médicale à fin 2024 ; 95 000 associations ont bénéficié du package bancaire ; plus de 14 000 dirigeants d'associations sportives et culturelles ont bénéficié de la responsabilité civile gratuite (à fin 2024) et 4,7 M€ ont été reversés à des associations via le Livret d'Épargne pour les autres.
- **Jeunesse et insertion** : 27 000 étudiants ont pu profiter en 2024 d'un Prêt Etudiant Solidaire à 0%, pour payer leurs frais de scolarité, leur loyer ou le matériel nécessaire à leurs études.
- **Agriculture et alimentation** : un Prêt Installation Agri à taux bonifié est proposé pour les nouveaux agriculteurs et viticulteurs qui s'engagent dans une exploitation agricole durable.
- **Environnement et biodiversité** : près de 30 000 clients ont pu bénéficier en 2024 d'un prêt vélo à 0%.

DES PRODUITS ET SERVICES BANCAIRES INCLUSIFS & SOLIDAIRES

en 2024 pour les sociétaires et clients

Package bancaire associations	Prêt vélo à 0%	Prêt étudiant solidaire à 0%	Avance Aide Rénovation Énergétique	Offre Livret d'Épargne pour les Autres	Prêt Installation Agri	Frais bancaires de succession

Ces offres solidaires mises en œuvre grâce au Dividende sociétal font l'objet d'une évaluation d'impact, qui permet de les faire évoluer pour mieux atteindre les objectifs. Ainsi, 95% des bénéficiaires du Prêt Etudiant Solidaire à 0% estiment que le prêt leur a permis de faire des études dans de meilleures conditions. Par ailleurs, 76% des clients donnent davantage à des associations grâce au LEA.

En plus de la reconduction des offres 2024, pour l'année 2025, **de nouvelles offres sont envisagées pour amplifier notre action** (cf. notamment section II-5) :

SOLIDARITÉ & INCLUSION

- Préfinancement du dispositif MaPrimeAdapt' et financement à taux 0 du reste à charge des travaux d'aménagement de son domicile ;
- Fonds d'action sociale ;
- Garantie d'Aide à la Famille.

ENVIRONNEMENT & BIODIVERSITÉ

- Prêt collectivités locales durable à destination des petites collectivités ;
- Financement de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour les professionnels ;
- Leasing électrique pour les professionnels.

SOUTENIR les associations, par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le mécénat local (68 M€ en 2023, 82 M€ en 2024)

Deux domaines sont privilégiés : la solidarité et l'environnement. Agir sur les questions sociales permet de porter une ambition écologique tout comme agir en faveur de l'environnement nécessite de prendre en compte les dimensions sociales. Une attention particulière est donnée aux questions de précarité énergétique, à l'inclusion de personnes fragilisées par les changements climatiques et à l'équilibre entre agriculture, santé et environnement.

Nos soutiens visent à la fois les initiatives du tissu associatif de proximité (Association CHENE ; Nouvel Envol) **et les grandes structures** capables de déployer massivement des aides d'urgence ou des projets innovants sur l'ensemble du territoire (Restos du Cœur ; Secours Populaire ; La Croix Rouge française). Ils favorisent le développement d'acteurs ou d'initiatives de référence : Société Nationale de Protection de la Nature ; Nos Quartiers ont du Talent (NQT).

Pour renforcer l'accompagnement des associations soutenues, un guichet unique permettra :

- **de recueillir les besoins des acteurs de la solidarité** (formation, besoins juridiques, RH, organisation, stratégie, financements, assurances ou encore moyens de paiement) ;
- **d'y répondre grâce à la mise en relation** avec le réseau ou les services concernés, ou par la mobilisation de collaborateurs volontaires en appui de la Fondation pour les demandes les plus complexes.

Enfin, en cohérence avec notre modèle mutualiste, **un dispositif sur le modèle des budgets participatifs est envisagé**, afin de permettre aux sociétaires de participer aux choix de projets associatifs financés par le Dividende sociétal.

II-4-3 DES OUTILS FINANCIERS POUR ORIENTER LES FINANCEMENTS ET MUTUALISER LES RISQUES

Différents outils financiers doivent permettre d'orienter les financements dans les secteurs prioritaires :

- **L'amélioration des conditions de refinancement** au profit des projets d'énergies renouvelables et des investissements verts ;
- **Un mécanisme de garantie** pour soutenir des publics en grande difficulté ;
- **Un fonds de portage de foncier agricole** pour apporter une solution à certaines installations (Fonds Elan), auquel le Crédit Mutuel participe à hauteur de 10 M€ ;
- **Des fonds de portage dédiés à l'immobilier résidentiel**, visant à répondre aux transformations du secteur en favorisant l'accès au logement et le renouvellement urbain durable.

II-4-4 UNE FILIÈRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (HOMJI) POUR AIDER NOS CLIENTS DE BOUT EN BOUT

Identifiée comme centrale dans les politiques publiques de transition depuis au moins la fin des années 2000⁶³, **la rénovation énergétique des logements tarde à se déployer** à une échelle cohérente avec les trajectoires nationales de décarbonation⁶⁴.

Les ménages sont confrontés à trois principaux freins qui expliquent ce retard : le coût des investissements à mobiliser, la complexité d'organisation des travaux et le manque d'information.

Si l'activité de financement d'une banque contribue naturellement à lever le premier de ces freins, les autres problématiques nécessitent la mise en place d'une réponse technique adaptée, sous la forme d'un tiers de confiance pour les particuliers.

Lancée en 2024, HOMJI est une plateforme proposant un accompagnement aux particuliers (propriétaires d'un logement, occupants ou bailleurs) tout au long de leur projet de rénovation énergétique de leur logement :

- **Bilan ou audit énergétique** du logement et construction du projet ;
- **Organisation des travaux** : choix des travaux, des matériaux, sélection des artisans et analyse des devis ;
- **Gestion des aides** : identification des aides disponibles, avance des aides ;
- **Optimisation du financement** : étude et proposition de prêts les plus avantageux, dont l'Eco-PTZ, pour réduire le coût du projet.

L'objectif est que ce service bénéficie du statut « Mon Accompagnateur Rénov' », agréé par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), qui permet aux particuliers accompagnés d'accéder aux aides publiques à la rénovation thermique comme MaPrimeRénov'.

Dans le cadre d'un parcours accompagné, cette aide finance, selon le niveau de revenus du ménage, jusqu'à 80% du coût du projet dans la limite de 70 000 €.



II-4-5 DES PARTENAIRES POUR FOURNIR À NOS CLIENTS DES DIAGNOSTICS CARBONE

Les PME et ETI constituent une très large majorité de notre portefeuille entreprises. Or, selon un sondage réalisé par BPI France, si deux tiers des dirigeants sont attentifs aux enjeux environnementaux, seul un tiers des PME et ETI ont évalué leurs émissions.

Aider nos clients à évaluer leur impact est la première étape pour les accompagner dans les transformations nécessaires. Nos chargés d'affaire entreprises ont identifié que leurs clients avaient besoin d'être guidés sur le choix d'un partenaire pour calculer leur empreinte carbone, répondre aux contraintes réglementaires actuelles ou futures, bâtir le cas échéant un plan de décarbonation en étant conseillé sur les investissements pertinents.

Pour cela, nous proposerons à nos clients au deuxième semestre 2025 :

- La possibilité de réaliser un premier bilan carbone avec un ou plusieurs partenaires présélectionnés, en coordination avec le redémarrage des diagnostics Décarbon'Action financés par l'ADEME ;
- Un accompagnement client plus approfondi pour mettre en œuvre la transformation de leur activité, en suivant la méthodologie ACT (Assessing Low Carbon Transition®), de l'ADEME avec un ou plusieurs partenaires spécialisés, qui permettrait de s'adapter au plus près des besoins de nos clients et de les accompagner à 360°.

II-4-6 L'INSTITUT MUTUALISTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOLIDARITÉ, NOUVELLE DIRECTION ESG, POUR METTRE L'EXPERTISE AU SERVICE DE TOUS LES MÉTIERS



Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est aussi donné les moyens humains et organisationnels de mener à bien ses objectifs.

La création de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, direction ESG du groupe, rattaché à la direction générale, vise à mettre l'expertise sur les sujets sociaux et environnementaux au service de tous les métiers et entités. Regroupant plus de quarante spécialistes (experts sectoriels, data scientists, spécialistes de la finance durable, mais aussi anciens directeurs de caisses du Crédit Mutuel ou d'agences du CIC qui apportent leur connaissance fine des réseaux ou collaborateurs venant des différents métiers du groupe), l'Institut est organisé en trois pôles : Expertise, Pilotage, Déploiement.

En 2024, année de sa création, l'Institut a notamment piloté la définition des engagements NZBA et l'opérationnalisation de la stratégie ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en lien avec tous les métiers ; l'élargissement des questionnaires ESG permettant de mieux connaître l'exposition de nos clients aux risques ESG (cf. Partie III) ; la formation présentielle de plus de 1 400 chargés d'affaires entreprises et responsables des engagements pour mieux appréhender les enjeux ESG dans leur approche avec les clients ; la mise en place et l'animation d'un réseau de 80 référents ESG et RSE dans toutes les entités et tous les métiers ; la mise en place d'une architecture de données ESG qui a permis d'améliorer le suivi de notre empreinte et de nos impacts.



ZOOM SUR...

Un réseau de référents ESG & RSE

Pour engager tous nos collaborateurs et tous nos élus, afin d'intégrer les enjeux de durabilité dans notre modèle d'affaires, ces sujets doivent être portés localement, au plus près des métiers, des entités et des clients.

Pour cela, nous avons mis en place un réseau de 80 référents ESG & RSE : collaborateurs des banques régionales du CIC, des fédérations du Crédit Mutuel, des filiales et des centres métiers, ils ont pour mission de décliner notre stratégie ESG au sein de leur entité, d'en piloter la mise en œuvre et d'animer les différentes parties prenantes dans leurs entités. Cela passe par des actions de sensibilisation, de formation, et par un accompagnement opérationnel des collaborateurs pour les aider à intégrer notre politique ESG dans leur quotidien.

Ce réseau de 80 référents, animé par l'Institut, sert également de relai pour les actions de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



Pour accompagner tous nos métiers, et donner à chacun les ressources et moyens pour pouvoir agir au quotidien, différents outils ont été déployés :

- D'abord, un accès facilité aux informations pertinentes : un univers dédié ESG a été créé sur le réseau interne, rassemblant les documents et informations utiles à nos collaborateurs pour appliquer notre politique ESG, avec une attention portée à la clarté et à l'efficacité opérationnelle.
- Ensuite, tous nos collaborateurs bénéficient d'une formation aux enjeux ESG adaptée à leurs besoins, via différents canaux (formation présentielle ou à distance, ateliers, fresques, e-learning, ...). Cap Compétences, notre organisme de formation interne, s'est doté de ressources dédiées sur les questions ESG.
- Enfin, pour appliquer au quotidien et rendre opérationnelle notre stratégie ESG vis-à-vis de nos clients, les collaborateurs peuvent solliciter leurs référents ESG & RSE, qui peuvent eux-mêmes s'appuyer sur une équipe de l'Institut dédiée à l'analyse ESG. Ces échanges sur les cas plus complexes ont vocation à éclairer les décisions prises et à ancrer l'appropriation de notre politique ESG dans la pratique des équipes opérationnelles.

La gouvernance sur les questions ESG a également été renforcée (cf. sections I-4 et III-1).

ZOOM SUR...

Une infrastructure de données ESG pour accompagner le plan stratégique

Crédit Mutuel Alliance Fédérale développe une infrastructure de données ESG, permettant d'assurer leur collecte, leur transformation et leur exploitation. Du fait de leur caractère plus récent, ces données posent des questions inédites par rapport aux données financières : hétérogénéité des sources internes et externes, problèmes de qualité ou d'absence des données granulaires à la maille du contrat ou des contreparties, cadre évolutif...

A titre d'illustration, le Référentiel des Biens Immobiliers est une base centralisée des biens financés ou portés en garantie, qui est enrichie notamment des données de performances énergétiques des biens afin de répondre aux différents besoins de pilotage stratégique, de reporting réglementaire, de valorisation des garanties, de constructions d'offres pour accompagner les clients, ...

II-4-7 LA MOBILISATION DE TOUS LES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

En tant que groupe de bancassurance diversifié, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est présent dans de nombreuses activités : banque de détail, assurance, gestion d'actifs, financiers et immobiliers, gestion financière, mais aussi crédit à la consommation, leasing, filière technologique, presse ... Tous nos métiers contribuent, chacun avec ses spécificités, à la même ambition.

Les réseaux et les métiers spécialisés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC sont au cœur de notre action.

Avec plusieurs milliers de conseillers dédiés non commissionnés, réactifs, répartis respectivement en 1 417 caisses locales et 1 630 points de vente en France, **les réseaux Crédit Mutuel et CIC sont au contact direct de nos clients, particuliers, entreprises⁶⁵, professionnels, agriculteurs, associations, ...**

C'est la raison pour laquelle **une des priorités dès la création de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité a été de déployer une formation**, d'une journée, en présentiel pour tous les chargés d'affaires entreprises. Une formation spécifique aux enjeux climatiques dans l'agriculture, également de 7h en présentiel, a aussi été mise en place pour les chargés d'affaires sur le marché agricole. Le financement de la rénovation énergétique fait par ailleurs l'objet d'une formation dédiée. Enfin, une formation sur les « Risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier » a été déployée à l'ensemble des collaborateurs.

Les conseillers dans les réseaux ont également besoin de **disposer d'offres adaptées** à proposer à leurs clients pour les accompagner dans les transformations à mener :

- **Outils de connaissance des clients d'abord :** diagnostics carbone proposés aux entreprises (cf. section II-5), questionnaires ESG pour permettre de mieux cerner les enjeux et les risques ESG des entreprises clientes ;
- **Offres commerciales simples et adaptées aux besoins de clients ensuite :** elles sont décrites en détail dans la section II-5 « Comment accompagnons-nous nos clients ».

Pour limiter la charge supplémentaire pour les conseillers, ces nouveaux outils et offres seront intégrés autant que possible dans les processus existants, pour que les questions ESG fassent partie intégrante de la relation avec les clients et donnent lieu à des opportunités commerciales.

Enfin, pour piloter la réalisation de nos objectifs et mesurer nos résultats, il est indispensable de disposer de données fiables et pertinentes. Les indicateurs de suivi choisis pour suivre nos objectifs l'ont été de façon à pouvoir être pilotés et aisément intégrés dans nos systèmes d'information, qui évoluent parallèlement pour prendre en compte de mieux en mieux les données extra-financières.

Les Assurances du Crédit Mutuel encouragent une gestion durable des sinistres

Les Assurances du Crédit Mutuel (ACM) contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de leurs assurés grâce à une politique de gestion durable des sinistres⁶⁶, mobilisant trois leviers d'action : la sélection de partenaires vertueux ; la proposition de solutions réparatoires bas-carbone ; la promotion de la dématérialisation pour la gestion des sinistres.



SÉLECTION DE PARTENAIRES VERTUEUX

Lors d'un sinistre, les clients sont orientés de préférence vers les prestataires sélectionnés par les ACM, qui répondent à un cahier des charges incluant des aspects de durabilité.

PROPOSITION DE SOLUTIONS RÉPARATOIRES BAS-CARBONE : PRIVILÉGIER LA RÉPARATION AU REMPLACEMENT

L'utilisation de pièces de réemploi et la réparation des parebrises en assurance automobile permettent de limiter la consommation de matières premières et d'énergies nécessaires à la fabrication de pièces neuves, réduisant ainsi l'impact environnemental des réparations automobiles. L'extension de la démarche à l'assurance IRD⁶⁷, où elle est à ce jour encore relativement peu répandue du fait de contraintes techniques (poids, taille des matériaux, etc.), est à l'étude.

PROMOTION DE LA DÉMATÉRIALISATION POUR LA GESTION DES SINISTRES

Cette dématérialisation permet de réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements des experts (via un système d'expertise à distance, notamment en assurance automobile) et des assurés (via un système d'e-déclaration).

Groupe La Française

Le groupe La Française, filière de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale née en 2024 du regroupement de l'ensemble des sociétés de gestion du groupe, gère pour le compte de ses clients 157 Mds€ (fin 2024). En tant que gestionnaire pour compte de tiers, La Française adapte son offre de gestion (en actifs cotés et non cotés) aux demandes de sa clientèle diversifiée en France et à l'international.

En cohérence avec les engagements du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la société de gestion décline les politiques sectorielles du Groupe au regard des spécificités de son métier de gestionnaire d'actifs pour compte de tiers. La politique d'exclusion acte la sortie progressive de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses filiales du charbon et introduit des seuils exigeants pour les combustibles fossiles non conventionnels⁶⁸.

Concevoir des solutions d'investissement alliant performance et durabilité est un enjeu prioritaire pour le Groupe La Française. Dans ce cadre, La Française vise à disposer d'une offre de produits et services adaptée à ses clients investisseurs :

- **Elaborer des gammes de produits** pour la clientèle Crédit Mutuel Alliance Fédérale en accord avec la politique sectorielle et les exigences de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- **Développer des produits innovants** qui intègrent nos convictions de gestion et qui permettent de bâtir une offre en réponse à des demandes spécifiques sur des thématiques, sur des contributions aux objectifs de développement durable,...
- **Avoir une offre** qui réponde aux préférences de durabilité des clients aussi bien en actifs cotés qu'en actifs non cotés ;
- **Répondre aux exigences** de reporting extra-financiers et aux évolutions réglementaires (Loi Industrie Verte, Directive Omnibus sur Taxonomie, CSRD et CS3D...) tant dans leur format juridique que dans la stratégie de gestion appliquée ;
- **S'adapter aux demandes spécifiques** des investisseurs en dehors de la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des plus sophistiqués (fonds de pension, compagnies d'assurance – leaders d'opinion ayant signés des engagements publics et disposant de politiques avancées en matière d'ESG) recherchant un accompagnement et des outils pour atteindre leurs objectifs, aux investisseurs plus flexibles en matière de pratiques ESG et pour lesquels les gestionnaires d'actifs doivent mettre en place un suivi ESG et assurer une conformité minimale.

Les politiques de vote et d'engagement du groupe La Française sont la pierre angulaire pour un ESG concret et d'action pour la transition. En 2025, quatre thématiques prioritaires viennent infuser la politique de vote du Groupe La Française : le changement climatique, le capital social, le capital naturel et la gouvernance. Ces démarches permettent à la société de gestion de s'inscrire de façon responsable dans une perspective de moyen et long terme, de renforcer le dialogue avec les entreprises pour les accompagner vers des pratiques plus durables.

Le groupe La Française est, entre autres, membre de Climate Action 100+ et de l'IIGCC (Institutional Investor Group on Climate Change) et soutient la Campagne Non Disclosure du Carbon Disclosure Project (CDP). Ces engagements sont relayés par une politique de vote exigeante qui fait de la lutte contre le changement climatique l'affaire de tous, en distinguant cependant les potentiels d'action selon le secteur et la taille des entreprises. **Les critères examinés sont de 3 ordres :**

1

Réponse au questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP)

2

Engagement sur des objectifs de réduction des émissions CO2 validés par le SBTi

3

Présentation en Assemblée Générale d'une « Déclaration climat » (« Say on Climate ») ou d'un rapport d'avancement (Progress Report) sur le climat

Le groupe La Française demande aux grandes entreprises (Large caps) des secteurs les plus carbonés de respecter 2 des 3 critères, et aux entreprises des secteurs moins émissifs et PME (Small & Mid caps) de respecter 1 des 3 critères. Le respect de ces critères conditionne les décisions prises en matière de vote lors des assemblées générales des entreprises.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de gestion immobilière, le groupe La Française porte une attention particulière à la satisfaction de ses clients locataires. Pour cela, La Française met en place des actions sur son parc d'immeubles, adaptées à chaque typologie d'actifs, pour accompagner les locataires et améliorer leurs performances environnementales et adopter des pratiques plus durables :

- **Entretien** technique et verdissement des immeubles garantissant à ses locataires un cadre agréable, une meilleure gestion des ressources et des consommations et de moindres émissions de GES (objectif d'alignement des émissions de gaz à effet de serre avec les plafonds du CRREM, au plus tard en 2030).
- **Application** de niveaux de charges acceptables
- **Estimation** de la vulnérabilité des immeubles aux risques climatiques les plus significatifs
- **Accompagnement et sensibilisation** des locataires aux enjeux climatiques et à la transition énergétique (guides d'utilisation et de bonnes pratiques, comités verts, ateliers pédagogiques,...)

La qualité et la gestion des données ESG sur l'ensemble de la chaîne de valeur constitue un enjeu majeur pour l'industrie de la gestion d'actifs ; tant dans ses dimensions de collecte, centralisation, industrialisation et partage. Ceci a mené le groupe La Française à se doter d'équipes dédiées à la gestion de la donnée nécessaire aux stratégies d'investissements des différents marchés sur lesquels elle opère.

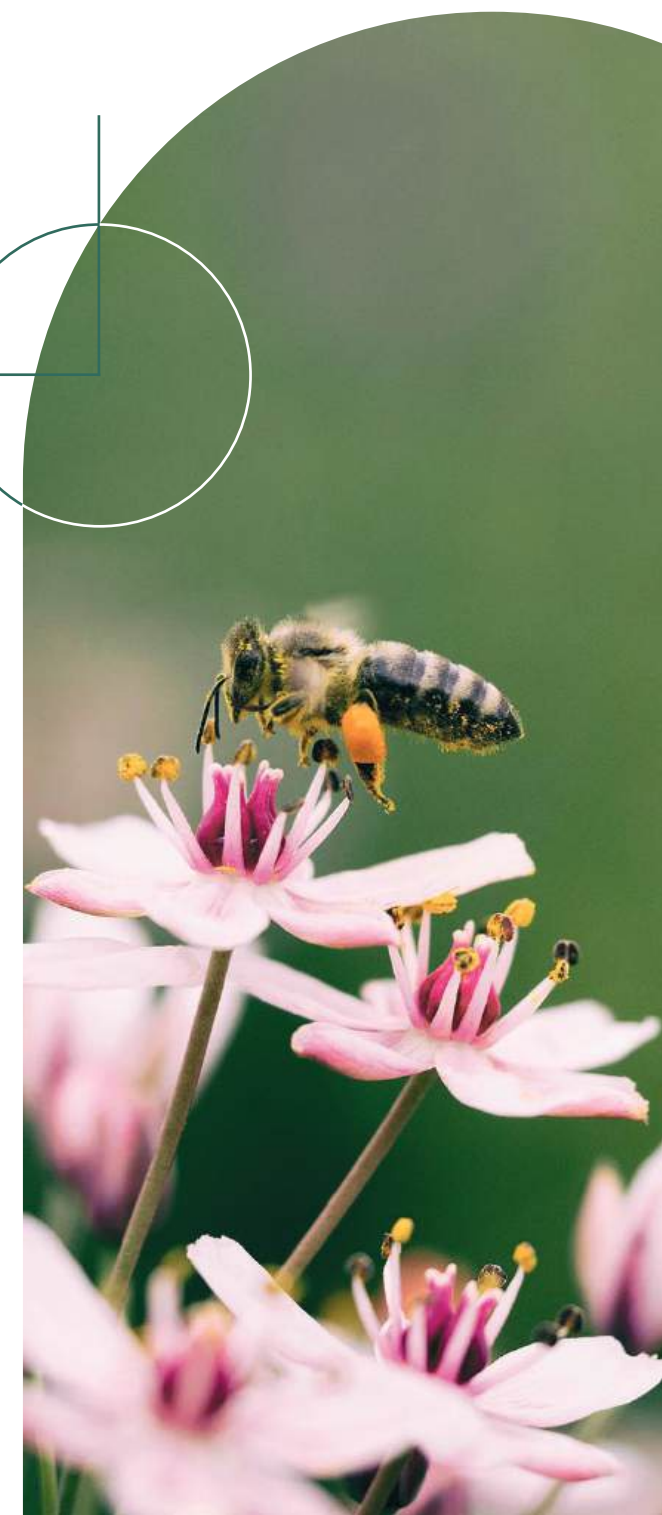


Une gestion financière également soucieuse des enjeux ESG

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) n'émet pas d'actions cotées en bourse mais réalise des émissions obligataires sur les marchés financiers. Certaines de ces obligations sont incluses dans des indices obligataires alignés sur l'Accord de Paris (Paris-Aligned Benchmarks, PAB), conçus pour aligner les portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris, en réduisant l'intensité carbone et en excluant les entreprises ne répondant pas à certains critères environnementaux. **La présence des obligations de la BFCM dans ces indices reflète son engagement** envers des pratiques financières durables et conformes aux objectifs climatiques internationaux.

Le groupe dispose de nombreux programmes d'émission qui permettent d'accéder aux investisseurs des principales zones sur le plan international à travers des émissions publiques et privées. Dans le cadre de la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la décision logique et volontaire de s'inscrire dans un programme pérenne d'émission de Green et Social Bonds a été actée pour répondre aux attentes des investisseurs. Entre début 2020 et fin 2024, cinq émissions ont été réalisées dont trois concentrées sur des actifs verts (financement de projets renouvelables éoliens, solaires et bâtiments résidentiels neufs à la norme RT2012 et RE2020) et deux émissions sociales concernant le financement de prêts études et le financement aux petites et moyennes entreprises situées dans des bassins d'emploi défavorisés. Le montant cumulé de ces émissions atteint 3,75 milliards d'euros.

Ces émissions ont été reconnues pour la transparence des méthodologies appliquées (calcul des émissions évitées, sélection des actifs éligibles...) et ont connu un fort succès auprès des investisseurs obligataires. Les émissions green bond réalisées en 2020, 2021 et 2024 sont alignées à la méthodologie d'évaluation des obligations vertes et des prêts verts du MSCI⁶⁹.



Euro-Information : l'innovation technologique au service de l'humain

Pour mobiliser l'innovation pour une société plus juste et plus durable, notre filiale technologique, Euro-Information :

- **Met en place les outils industriels et l'architecture de données ESG** permettant de mesurer nos émissions et de piloter nos actions (cf. encadré sur l'architecture de données ESG, section II-4) ;
- **Co-construit avec les métiers, les solutions pour accompagner nos clients dans leur transition écologique**, par exemple la Plateforme digitale pour la rénovation énergétique ;
- **Intègre l'ESG dans nos achats informatiques, dans la construction et la gestion de nos datacenters⁷⁰** ;
- **Gère rationnellement l'efficacité et la sobriété des ressources informatiques**, au niveau logiciel et données, infrastructure et matériel ;
- **Utilise l'IA dans un cadre de confiance**, respectueux du droit français et européen, reposant sur les valeurs fondamentales d'égalité, de solidarité et de liberté du Crédit Mutuel. Très concrètement, une Charte Éthique de l'IA, élaborée en étroite collaboration avec le comité de mission, est mise en œuvre dans le groupe.

5 engagements ont été pris :

1. Protéger les données et l'intimité numérique de nos sociétaires et clients ;
2. Garantir une utilisation de l'IA transparente et documentée ;
3. S'engager pour une IA inclusive et respectueuse de l'environnement ;
4. Développer un contrat de confiance de l'IA avec nos clients et collaborateurs ;
5. Assurer la robustesse des solutions technologiques à base d'IA.

Cofidis Group : premier établissement de crédit à la consommation, entreprise à mission

Afin de structurer sa démarche environnementale et accélérer la transition écologique du groupe, Cofidis a lancé #LikeMyPlanet en 2020. L'année dernière, Cofidis a renforcé son engagement en devenant le premier établissement de crédit à la consommation en France à adopter le statut d'entreprise à mission, en cohérence avec le groupe.

Dans ce cadre, **des financements durables sont proposés aux clients** afin de les aider à adopter un mode de vie plus durable et réduire leur impact environnemental. En particulier, Cofidis est actif dans le champ de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables et de la mobilité douce via le prêt vélo à taux zéro (cf. section II-5).

Cofidis Group est également en cours d'élaboration d'une stratégie économie circulaire, visant notamment à accompagner ses clients vers une consommation plus responsable et à les inciter à faire réparer leurs produits (cf. section II-5 : Comment nous accompagnons les particuliers ?).

TARGOBANK

TARGOBANK, filiale du groupe en Allemagne, s'est dotée d'un plan de transformation ESG, qui prévoit **l'accompagnement de la transformation de ses clients et l'engagement social et sociétal**. À horizon 2027, TARGOBANK a pour objectif de réduire l'empreinte carbone de ses émissions financées. L'application des politiques sectorielles, en vigueur depuis 2022 chez TARGOBANK, est une première étape pour atteindre cet objectif et sera complétée en 2025 par une déclinaison sur certains secteurs ou types de biens financés et en s'appuyant sur l'expertise des équipes de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.

Depuis 2019, TARGOBANK a réduit les émissions carbone de son empreinte interne de 38%, en optant notamment pour un approvisionnement à 100% en énergies renouvelables, tout en diminuant sa consommation d'électricité de 25%. Les démarches pour obtenir la certification ISO 50 001 en 2025 sont en cours.

L'accompagnement des clients dans leur transition est au cœur des préoccupations de TARGOBANK et à ce titre diverses possibilités devraient être proposées, notamment lors du démarrage de l'activité de financement de résidences principales prévu pour 2026. Afin de soutenir la réduction des émissions liées au transports, TARGOBANK finance des infrastructures de transports publics mais également des vélos en leasing entre autres via l'offre « Jobbike » qui permet aux entreprises de proposer à leurs collaborateurs de s'équiper ou remplacer leur vélo à des conditions avantageuses. Une accélération des financements de photovoltaïque et un élargissement de l'offre leasing aux bornes de recharge électrique pour les véhicules est également prévue.

En 2024, la quasi-totalité des collaborateurs de TARGOBANK⁷¹ a été formée aux enjeux climatiques et environnementaux par le biais de la « TARGOBANK Climate School ». Des modules pédagogiques complémentaires sont en cours d'élaboration pour être proposés en 2025 et 2026.

II-5

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LES TRANSFORMATIONS EN COURS

Un jeune qui démarre dans la vie, une famille qui vit en ville avec de jeunes enfants, un couple de retraités alsaciens, une agricultrice du Loir-et-Cher, un boulanger de la vieille ville de Marseille, le patron d'une PME de transport routier, le dirigeant d'un site industriel du Nord de la France, tous nos clients n'ont pas les mêmes besoins, les mêmes questions, les mêmes difficultés, les mêmes envies ni les mêmes capacités à agir.

Mais tous peuvent contribuer, s'ils le souhaitent et à leur échelle, à limiter le changement climatique, à se protéger contre les risques associés et à construire une société plus durable et solidaire.

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, être la banque de la transition, c'est être aux côtés de chacun de nos clients pour les informer, les conseiller, et les accompagner dans leurs projets.

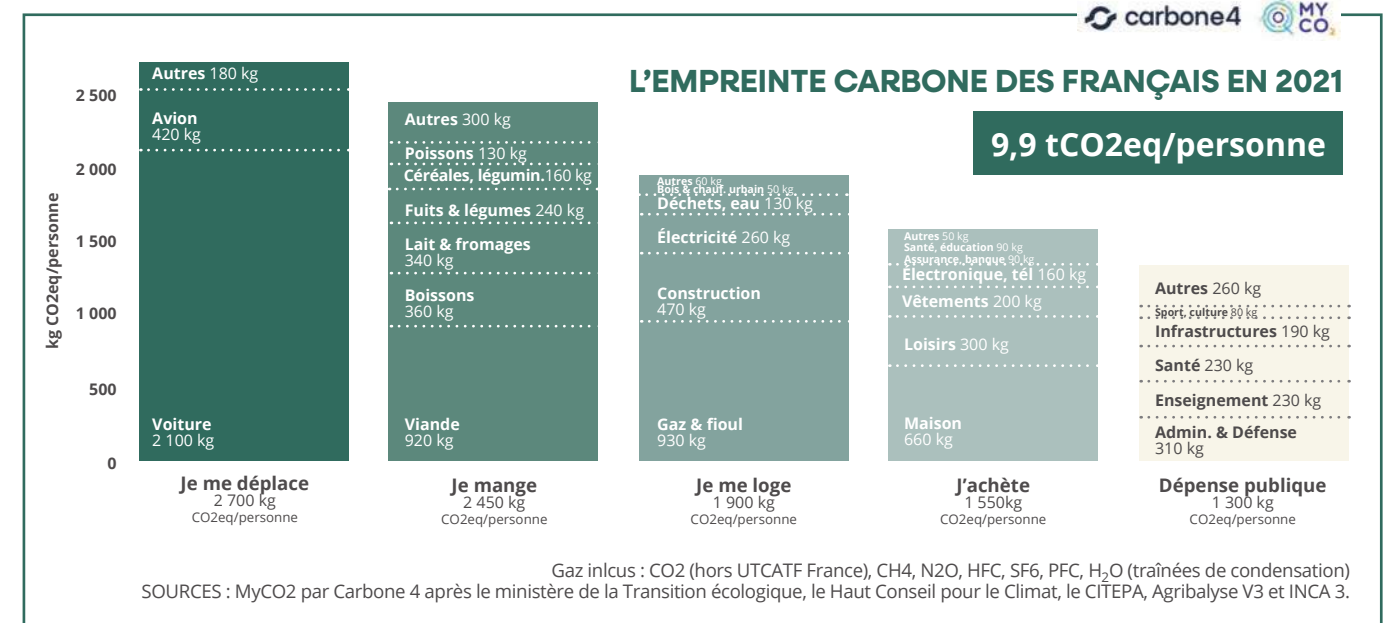
Nous décrivons ici comment nous répondons aux besoins de chacun de nos clients, avec une approche par public.

II-5-1 COMMENT NOUS ACCOMPAGNONS LES PARTICULIERS ?

Nos clients particuliers peuvent se sentir perdus ou peu concernés face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. **Nous leur proposons de les aider à :**

1. Faire leur part pour le climat et l'environnement ;
2. Se protéger et protéger leurs proches contre les risques associés ;
3. Être plus solidaires ;
4. Prendre part aux décisions.

Aider nos clients particuliers à faire leur part pour le climat et l'environnement



SE LOGER

Le logement représente environ 20% de l'empreinte carbone moyenne des Français⁷² et les dépenses de chauffage pèsent en moyenne pour près de 5% du budget des ménages⁷³, mais 3,8 millions de ménages français, qui appartiennent aux trois premiers déciles de revenus, ont dépensé plus de 8% de leurs revenus en 2022 pour chauffer leur logement⁷⁴. Nos politiques sectorielles et nos offres commerciales visent **à aider nos clients à réduire leurs émissions et leurs factures via :**

- L'acquisition de biens possédant une bonne étiquette énergétique ;
- La construction et/ou la rénovation de leur logement pour le rendre plus performant énergétiquement.

Nous avons ainsi mis en œuvre :

- Une politique sectorielle Immobilier Résidentiel qui prévoit la prise en compte dans les conditions d'octroi de crédit de la performance énergétique des biens ainsi que de l'engagement à réaliser des travaux d'amélioration énergétique ;
- Des solutions de financement pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement, en particulier : Eco-PTZ, Prêt Crédinergie, Préfinancement Aides Rénovation, Prêt Avance Rénovation pour les revenus plus modestes, ...

Enfin, nous avons créé en juin 2024 **la plateforme HOMJI dédiée au développement de notre filière de rénovation énergétique** dans le but d'accompagner 100 000 clients dans leur transition énergétique d'ici 2027, objectif fixé dans le cadre de notre plan stratégique. HOMJI est une plateforme proposant un accompagnement global aux particuliers (propriétaires d'un logement, occupants ou bailleurs) tout au long du projet pour lever les principaux freins à la rénovation énergétique de leur logement :

- **Bilan énergétique** du logement et construction du projet ;
- **Organisation des travaux** : choix des travaux, des matériaux, sélection des artisans et analyse des devis ;
- **Gestion des aides** : identification des aides disponibles, avance de frais ;
- **Optimisation du financement** : étude et proposition de prêts les plus avantageux, dont l'Eco-PTZ, pour réduire le coût du projet.



Ce service devrait inclure le métier « Mon Accompagnateur Rénov' », un statut agréé par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), qui permet aux particuliers accompagnés d'accéder aux aides publiques à la rénovation thermique comme MaPrimeRénov'. Dans le cadre d'un parcours accompagné, cette aide finance alors, selon le niveau de revenus du ménage, jusqu'à 80% du coût du projet dans la limite de 70 000 €.

L'ensemble de ces offres est pensé pour permettre l'accès de tous à la rénovation énergétique de leur logement (cf. partie IV-3 sur la transition juste).

→

OFFRES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

- Eco-PTZ
- Eco-PTZ Ma Prime Rénov'
- Prêt Avance Rénovation pour les revenus plus modestes
- Prêt Crédinergie (Crédit Mutuel) et Prêt développement durable (CIC)
- Préfinancement des Aides pour la Rénovation

ACCOMPAGNEMENT & SERVICES DISPONIBLES

- HOMJI – Offre d'accompagnement de la rénovation énergétique
- Kiosque à service : diagnostics énergétiques, travaux de rénovation énergétique, fourniture d'énergie verte, mesure de consommation électrique et préconisation économie énergie pour les Particuliers



SE DÉPLACER

Les déplacements représentent plus d'un quart de l'empreinte carbone moyenne des Français⁷⁵, et les trois quarts de ces émissions sont liées à la voiture. Les dépenses de carburant représentent 4% du budget des ménages français⁷⁶.

Pour encourager nos clients à adopter une mobilité plus respectueuse de l'environnement en perdant le moins possible en facilité d'usage et pour leur permettre d'accéder aux nouvelles formes de mobilité, nous avons développé une offre Éco-Mobilité (crédit, location avec option d'achat ou location longue durée). Deux taux bonifiés sont proposés aux clients et sociétaires, pour favoriser les véhicules électriques en priorité, et dans une moindre mesure les véhicules Crit'Air1. Le préfinancement du bonus écologique est également disponible en leasing. Enfin, grâce au Dividende sociétal, nous avons mis en place un Crédit Vélo 0% pour encourager les mobilités douces. Ce crédit permet de financer l'achat d'un vélo classique ou à assistance électrique, qu'il soit neuf ou d'occasion, avec en plus l'acquisition d'accessoires.

→

OFFRES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

- Prêts à taux bonifiés pour les véhicules électriques ou crit'air 1, neufs ou occasion
- Préfinancement Bonus écologique
- Prêt 0% pour vélo électrique

ACCOMPAGNEMENT & SERVICES DISPONIBLES

- Kiosque à service : avantages Crédit Mutuel pour l'installation d'une borne de recharge ou d'une prise électrique renforcée pour véhicule électrique ou hybride rechargeable



CONSOMMER

Nos modes de consommation actuels pèsent sur les ressources non renouvelables (par exemple le cuivre secondaire pourrait devenir incontournable pour répondre à la demande mondiale à partir de 2030). Ils génèrent des déchets aux effets néfastes sur l'environnement (3,6 Mt de déchets sont produits par les ménages chaque année en France⁷⁷, soit 0,5 tonnes par habitant).

Pour répondre à ces défis, dans le cadre de sa feuille de route Entreprise à Mission, Cofidis France développe une stratégie d'économie circulaire axée sur la consommation responsable, l'économie de la fonctionnalité et l'allongement de la durée d'usage des produits.

Un responsable Economie Circulaire a ainsi été recruté et une feuille de route déclinera la triple ambition de transformer le portefeuille de financement vers des produits circulaires, de contribuer à la croissance de l'entreprise et d'orienter les consommateurs vers une consommation plus responsable.

Cofidis travaille également à la mise en place des premiers indicateurs circulaires (basés sur les référentiels AFNOR et ADEME) pour mesurer les progrès réalisés.

Des offres spécifiques sont en cours de développement dans ce cadre :

↘

OFFRES D'ASSURANCE AFFINITAIRE PAR ABONNEMENT

Elles visent à inciter les clients à « réparer plutôt que remplacer » les produits et en garantir la continuité d'usage, grâce à 2 programmes par abonnement avec Boulanger (Boulanger Infinity) et Electro Dépot (Electrosur). Une Offre de Garantie de Service, Cofidis Protect+, sera par ailleurs intégrée, à partir du mois de juin, dans tous les contrats de crédit renouvelables souscrits en magasin auprès de nos partenaires afin d'inciter à faire réparer les produits ou en garantir la continuité d'usage sans coût pour le client.

INTÉGRATION DE LOGIQUES DE RACHAT, DE REPRISE, ET DE VALORISATION DES PRODUITS D'OCCASION DANS NOS PARCOURS DE SOUSCRIPTION ET NOS OFFRES DE CRÉDIT

L'objectif est de permettre aux clients d'accéder à des produits de qualité (et en général un peu plus chers) : fabriqués en France, intégrant des matières premières recyclées, avec des niveaux de réparabilité élevés ou des classes de consommation énergétique vertueuses. La capacité à reprendre un produit usagé (trade-in) et/ou à prévoir le rachat à une valeur future définie d'un bien (forward trade-in) permet de réduire le montant des remboursements mensuels. Nous nouons des partenariats avec des entreprises capables de proposer ces solutions dans nos parcours (CircularX et Upway par exemple) et adaptons nos parcours et offres de crédit (crédit ballon ou à pallier).



ÉPARGNER

Notre stratégie en matière d'ESG se reflète de manière concrète dans le développement de l'épargne financière que nous proposons à nos clients. Notre objectif est de permettre à nos clients de donner du sens à leur épargne, en conjuguant performance financière, durabilité et respect de leurs préférences en matière d'investissement durable.

Pour cela, nous travaillons sur deux axes complémentaires et indissociables :

- **Le service** : personnalisé et adapté à chaque client en fonction de sa situation, ses objectifs et son profil investisseur financier ;
- **Les produits** : imaginés, développés et conseillés dans le respect des engagements du groupe et des préférences de durabilité de chacun de nos clients.

Quelques exemples d'offres d'épargne financière ESG :

Gestion Pilotée AV |
Profils « Pilote Durable »

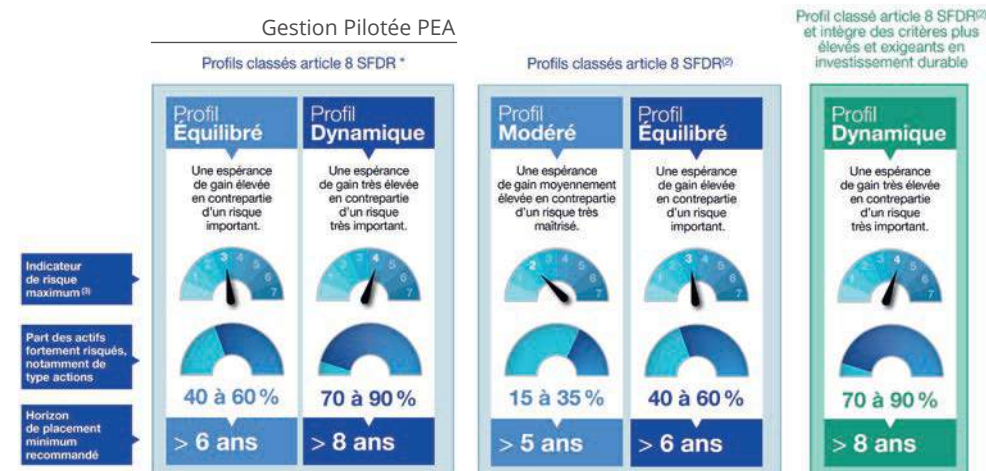


Assurance-vie |
Pack UC Environnement



Gestion Pilotée Titres
Profils intégrant des critères ESG

Gestion Pilotée CTO



Concrètement...

Le conseil en épargne financière est un service d'accompagnement personnalisé et évolutif qui s'inscrit dans la durée chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Accompagner les clients dans leurs choix d'investissement en intégrant leurs convictions en matière de durabilité, et ce à chaque étape de leur vie, est un enjeu essentiel pour le groupe. Cela passe par :

- **La formation** des conseillers aux concepts de Finance Durable et à leur application ;
- **L'accompagnement** des clients dans la compréhension des enjeux et des impacts en matière d'investissement durable ;
- **L'aide** à la définition des préférences en matière de durabilité ;
- **La prise en compte** des préférences de chaque client dans les propositions d'investissement et ce quel que soit le type d'enveloppe (Assurance-Vie, PER, Compte Titres Ordinaire, PEA).

Notre conseil en épargne financière s'inscrit dans un cadre réglementaire en Titres et en Assurance-Vie exigeant⁷⁸. Nos priorités ESG se reflètent également dans le développement et la sélection des produits et offres d'épargne financière, par :

- **L'intégration des critères ESG** dans nos processus de sélection et de référencement des offres et produits financiers pour l'ensemble de nos marchés et réseaux de distribution, et le monitoring tout au long de la vie des offres et produits ;
- **Le développement** par nos producteurs internes et externes d'offres et de produits en accord avec nos engagements groupe en la matière et ce, toutes classes d'actifs confondues (actifs cotés et non cotés) ;
- **Le support expert** de notre filière de gestion d'actifs dans l'accompagnement et l'animation des réseaux de distribution sur cette thématique.

Permettre à nos clients particuliers de se protéger et de protéger leurs proches

Les Assurances du Crédit Mutuel (ACM) proposent des solutions complètes et de qualité, avec des niveaux de protection parmi les plus élevés du marché. Lors d'un sinistre, les ACM ne se contentent pas d'indemniser l'assuré : elles facilitent la gestion des réparations, en constituant notamment un écosystème de services en assurances de biens. Pour le secteur de l'habitation, les ACM ont acquis la société Repartim, spécialisée dans la réparation d'une grande variété de dommages : plomberie, menuiserie, vitrerie mais aussi dégât des eaux et recherche de fuite. Repartim s'inscrit aussi dans une démarche environnementale responsable, notamment en favorisant le remplacement des pièces endommagées par des pièces de réemploi. En automobile, la première Station Mobilités a été lancée à Mulhouse, marquant une véritable innovation pour les sinistres automobiles. Ce centre unique permet la gestion complète d'un sinistre : de l'expertise aux réparations. L'utilisateur dépose son véhicule accidenté, en toute autonomie, et récupère en quelques instants un véhicule de remplacement, pour toute la durée des réparations. Grâce à ce service clé en main, le délai total de réparation est d'environ 15 jours, contre 50 jours en moyenne sur le marché. Le parcours client a été conçu pour maximiser la simplicité et l'efficacité.

Permettre à nos clients d'être plus solidaires

Le Livret d'Epargne pour les Autres à taux boosté permet à nos clients de faire fructifier leurs économies tout en soutenant les causes qui leur tiennent à cœur. Ils peuvent en effet partager tout ou partie des intérêts de leur livret avec les associations de leur choix, partenaires du Crédit Mutuel.

Encourager nos clients à prendre part à la décision

Chaque client a la possibilité de souscrire des parts sociales de sa Caisse pour en devenir sociétaire et ainsi disposer d'une voix lors de l'Assemblée Générale annuelle selon le principe coopératif « un homme, une voix ». Etre sociétaire, c'est avoir la capacité de s'exprimer sur les grandes orientations qui sont prises au niveau de sa Caisse. C'est aussi choisir ses représentants, qui portent les intérêts collectifs de la Caisse et participent à la dynamique du territoire. Depuis novembre 2023, les élus ont également l'opportunité de développer leurs savoirs et compétences, notamment sur les enjeux ESG, grâce aux nombreuses formations de l'Université Mutualiste.

II-5-2 COMMENT NOUS ACCOMPAGNONS LES ENTREPRISES ?

Intégrer les enjeux ESG dans le dialogue avec nos entreprises clientes

Dans leur dialogue avec nos entreprises clientes, les chargés d'affaires abordent les enjeux ESG, notamment grâce aux questionnaires ESG, qui comportent des questions sur les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Ces questionnaires permettent à la fois d'améliorer notre connaissance des risques ESG auxquels nos clients sont exposés et d'identifier leurs besoins d'accompagnement et de financements ; nous avons aussi vocation à avoir un rôle de conseil auprès des entreprises, en particulier les plus petites qui n'ont pas de structures dédiées aux enjeux ESG. Sur les sujets environnementaux, les questions sont adaptées au secteur d'activité de l'entreprise, ce qui permet d'évoquer lors du dialogue, leurs principaux leviers de décarbonation et de transformation.



Mettre en place et financer les actions de décarbonation et de transition

Nous souhaitons également proposer à nos entreprises clientes de les orienter vers des partenaires sélectionnés pour réaliser un calcul carbone et/ou un accompagnement plus complet pour la mise en place d'un plan d'action de réduction des consommations énergétiques / de l'empreinte carbone (cf. Section II-4).

Enfin, nous les accompagnons dans le financement de leurs actions de réduction de leurs émissions. Cela se traduit par des taux bonifiés, notamment dans le cadre du Prêt Transition Énergétique (bonification de 0,50%) et du prêt BEI Climat (à venir), par exemple pour :

- Le financement de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments et la mise en conformité avec le décret tertiaire⁷⁹;
- Le financement du verdissement des flottes de véhicules et la mise en conformité avec la Loi d'Orientation des Mobilités ;
- Le financement de matériels destinés à améliorer les performances énergétiques de l'entreprise ;
- Le financement d'installation de panneaux solaires en auto-consommation.

La gamme des Prêts Transition, avec le produit Prêt Transition Industrielle, permet également aux entreprises de bénéficier d'une bonification lorsqu'elles s'inscrivent dans un plan de relance pour tendre vers une économie moins dépendante des énergies fossiles et une maîtrise de leur empreinte énergétique et environnementale.

D'autres produits existent pour accompagner la transformation des entreprises, notamment les plus grandes, comme la mise en place de financements structurés durables ou bien la recherche de subventions pour des projets à caractère environnemental (offre ABF Décision). Nous proposons également un service d'accompagnement pour la recherche de fournisseurs ou sous-traitants disposant d'une certification ESG (offre CIC Aidexport).

OFFRES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

- Gamme prêt transition : Prêt transition Énergétique | Prêt transition Industrielle | Prêt transition Impact
- Financements structurés durables
- Offre ABF Décision pour les dossiers de demande de subventions

ACCOMPAGNEMENT ET SERVICES

AIDEXPORT pour la recherche de fournisseurs ou sous-traitant avec une certification ESG

OFFRES COMMERCIALES À VENIR

- Prêt BEI Climat
- Financement de projet énergies renouvelables pour les entreprises
- Accompagnement de nos clients pour leur proposer la possibilité de réaliser un premier bilan carbone et un accompagnement client plus approfondi pour mettre en œuvre un plan d'action avec un partenaire spécialisé
- Offre éco mobilité : accompagnement client pour l'installation, l'entretien et la gestion des bornes de recharge de véhicules électrique



II-5-3 COMMENT NOUS ACCOMPAGNONS LES AGRICULTEURS ?

Intégrer les enjeux ESG dans le dialogue avec les exploitants agricoles

Dans le cadre du dialogue avec nos exploitations agricoles clientes, les conseillers bancaires abordent les enjeux ESG, notamment grâce aux « questionnaires ESG » spécifiques au secteur agricole qui comportent des questions sur les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Ces questionnaires permettent d'identifier les risques et les priorités sur ces thématiques et d'incarner notre rôle de conseil auprès des exploitations agricoles. Ces enjeux sont également abordés dans le cadre des sessions d'information et réunions collectives animées par notre réseau local.

Mettre en place et financer les actions de décarbonation et de transition

Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre permettant de soutenir les exploitants qui s'engagent dans la transition agro-écologique, avec des aides et des conditions préférentielles de prêts.

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

- Une aide pouvant aller jusqu'à 500€ pour financer une partie des frais de certification Agriculture Biologique et Haute Valeur Environnementale (niveau 3 de la certification environnementale) ;
- Une Aide de 200€ pour aider à la réalisation d'un diagnostic carbone dont la méthode est reconnue par le Label Bas Carbone.

OFFRES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

- Un Prêt Transition Agricole, afin de soutenir les projets de transition agroécologique et sociétale allant de l'agroforesterie à des frais de certifications en passant par des projets liés aux circuits courts, à taux préférentiel ;
- Un Prêt Energies Renouvelables Agri pour l'installation d'éoliennes, de méthaniseurs, de panneaux photovoltaïques ou de structures d'hydroélectricité, à taux préférentiel également ;
- Un Prêt Installation Agri, pour tout client ou prospect souhaitant s'installer en agriculture tout en s'engageant dans une agriculture dont les pratiques sont reconnues favorables à la transition agricole au sens de la PAC (Politique Agricole Commune) 2023-2027, à taux préférentiel, financé grâce au Dividende sociétal.

II-5-4 COMMENT NOUS ACCOMPAGNONS LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS ?

Nos clients professionnels et associations peuvent bénéficier de la gamme Prêt Transition, comme nos entreprises clientes, et du Crédit Vélo 0% comme nos clients particuliers.

Nous souhaitons mettre à disposition prochainement une offre de financement de panneaux photovoltaïques sur le segment 9 à 36 kWc, spécifiquement adressée aux professionnels. Avec le Dividende sociétal, nous fournissons un package bancaire solidaire remboursé pour les associations de moins de 3 salariés (compte, carte, application mobile, conseiller dédié....).

OFFRES DE FINANCEMENT DISPONIBLES	OFFRE COMMERCIALE À VENIR
• Gamme prêt transition : Prêt transition Énergétique Prêt transition Impact • Crédit Vélo 0%	• Financement des panneaux photovoltaïques 9-36 kWc • Prêt BEI énergies renouvelables (ENR)

II-5-5 COMMENT NOUS ACCOMPAGNONS LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

Par notre produit « Prêt Privilège Ecologie », nous accompagnons les collectivités locales, quelle que soit leur taille, pour des investissements liés à la transition écologique et énergétique.

En complément, nous souhaitons faciliter l'accès aux collectivités de petite taille aux financements verts, en ligne avec les valeurs mutualistes. Nous allons ainsi proposer grâce au Dividende sociétal un « prêt collectivités locales durable » avec des taux bonifiés pour des objets précis, comme par exemple des projets de :

- Construction de bâtiments performants et rénovation énergétique avec des critères de performance énergétique ;
- Maîtrise de l'éclairage public urbain ;
- Déploiement des énergies renouvelables et réseaux de chaleur ;
- Mobilités durables : infrastructures ferroviaires ou de transport en commun, infrastructures pour la mobilité douce ;
- Biodiversité : renaturation, dépollution, construction ou rénovation concourant à la réalisation de projets de biodiversité ;
- Cohésion sociale : éducation & formation ; développement & cohésion des territoires ; culture, sport & vie associative ; accompagnement de la perte d'autonomie ; sanitaire et social.

OFFRES DE FINANCEMENT DISPONIBLES	OFFRE COMMERCIALE À VENIR
• Prêt Privilège Ecologie	• Prêt collectivités locales durable

III MAITRISER LES RISQUES ET PROTÉGER NOS CLIENTS



III-1	Notre gestion des risques environnementaux et sociétaux	77
III-2	Aider nos clients à se protéger et à s'adapter au changement climatique	85

III-1 NOTRE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX

Le changement climatique et la perte de biodiversité, par leurs effets directs ou du fait des transitions qu'ils nécessitent, peuvent entraîner des risques financiers pour les ménages, les entreprises, et le système financier.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être affecté par ces risques directement, ou indirectement parce que ses clients sont touchés, ou plus largement du fait de modifications induites des conditions macro-économiques (inflation et hausse des taux d'intérêt, par exemple).

Notre approche de la gestion de ces risques consiste à identifier, mesurer et surveiller nos risques directs et indirects (section III-1) tout en aidant nos clients à réduire ceux auxquels ils sont eux-mêmes exposés (section III-2).

Notre gestion des risques environnementaux et sociétaux (ou ESG) vise à maîtriser les risques qui pourraient affecter notamment les opérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sa stabilité financière, ou sa réputation.

Pour cela, notre approche consiste à :

- 1 **DÉFINIR ET ANALYSER** les risques auxquels nous sommes exposés (et leurs canaux de transmission)
- 2 **INTÉGRER** les risques ESG aux processus de gestion des risques du groupe
- 3 **IDENTIFIER ET MESURER** nos expositions aux risques ESG grâce à des outils adaptés et déployer des mesures de réduction de ces risques
- 4 **ASSURER** une bonne gouvernance des risques ESG

III-1-1 DÉFINIR ET ANALYSER LES RISQUES ESG

Nous distinguons, en ligne avec les attentes de la Banque Centrale Européenne (BCE)⁸⁰, deux sources principales de risques environnementaux :

- » Les risques physiques
- Ils résultent de l'augmentation de la fréquence et de la sévérité d'évènements climatiques extrêmes (risques aigus : épisode de sécheresse, canicule, inondation...) ou de la dégradation progressive des conditions météorologiques (risques chroniques : répétition d'épisodes de sécheresse, montée du niveau des océans, hausse des températures moyennes...) ou encore de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).
- » Les risques de transition
- Induits par la transition vers une économie bas carbone et l'adaptation au réchauffement, ils concernent la législation, les évolutions technologiques et de la demande.



Par ailleurs, d'autres types de risques existent :

- » Les risques sociaux
- Principalement liés au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés.
- » Les risques de gouvernance
- Dépendent des pratiques des affaires et de transparence, de la prise en compte de critères environnementaux et sociaux et de potentielles controverses.

La prise en compte des risques environnementaux et climatiques est guidée par :

- » Le principe de double matérialité
- Prise en compte des impacts potentiels et avérés du changement climatique et des risques environnementaux sur l'ensemble de nos activités et prise en compte des impacts de nos activités sur le climat et l'environnement.
- » L'analyse matricielle
- Les risques environnementaux constituent des facteurs pouvant dégrader les risques existants, notamment le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de taux, le risque d'assurance (du conglomerat), les risques stratégiques et d'activité, et les risques actions et participations.



Afin d'appréhender l'impact potentiel des risques climatiques sur l'ensemble des risques bancaires « classiques » et conformément aux attentes du superviseur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale élabore **une matrice de matérialité des risques climatiques, ainsi qu'une matrice des risques liés à la biodiversité**, qui sont revues annuellement. Les scénarios utilisés pour construire ces matrices sont détaillés dans le complément méthodologique.

L'étude d'impact des risques physiques et de transition sur les catégories de risques classiques est évaluée :

SUR 3 NIVEAUX		SUR 3 HORIZONS	
+++	Impact fort	Court terme : < 3 ans	
++	Impact moyen	Moyen terme : 3-10 ans	
+	Impact faible	Long terme : > 10 ans	

Il s'agit en outre d'une **évaluation des risques bruts**, c'est-à-dire avant prise en compte des mesures mises en place par le groupe pour réduire ces risques.



RISQUES CLIMATIQUES

CATÉGORIE DE RISQUES

Risques de crédit
Risques opérationnels
Risques de marché
Risques de taux
Risques de liquidité
Risques d'assurance du conglomerat
Risques action & de participation
Risques stratégique & risques d'activité

RISQUE PHYSIQUE			RISQUE DE TRANSITION		
Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans
+	++	+++	+	+++	++
+	++	+++	+	++	++
+	++	++	+	++	++
+	+	+	+	+	+
+	+	+	+	+	+
++	++	++	+	+	++
+	+	++	+	+	+
+	++	++	++	+++	++

RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

CATÉGORIE DE RISQUES

Risques de crédit
Risques opérationnels
Risques stratégique & risques d'activité
Risques d'assurance du conglomerat

RISQUE PHYSIQUE			RISQUE DE TRANSITION		
Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans
+	++	++	+	+++	++
+	++	++	+	++	++
+	++	++	+	+++	++
+	+	++	+	+	++

Les principaux enseignements de ces analyses de matérialité sont les suivants :

A COURT TERME,

à l'exception du risque physique qui pourrait avoir un impact moyen pour les assurances, tous les facteurs de risques climatiques ont un impact faible sur les différents risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

A MOYEN TERME,

la plupart des facteurs de risques ont un impact moyen, et les risques de transition liés au climat ainsi qu'à la biodiversité ont un impact potentiellement fort :

- sur les risques de crédit ;
- sur les risques stratégiques et d'activité.

A LONG TERME,

ce sont les risques physiques liés au climat qui sont susceptibles d'avoir un impact fort sur :

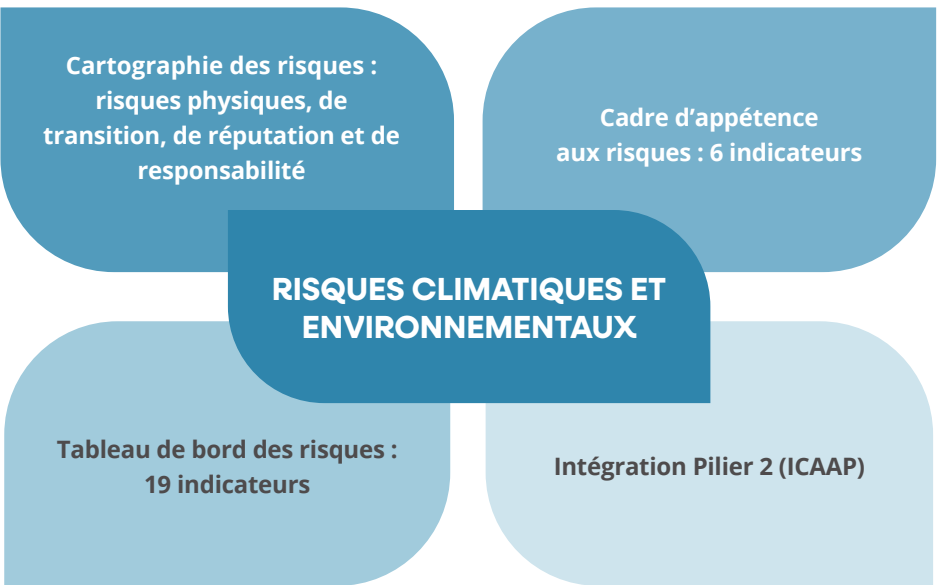
- les risques de crédit ;
- les risques opérationnels.



Cette analyse de matérialité sert de guide pour élaborer la stratégie climatique et environnementale, qui a été décrite dans la partie II : ainsi, pour le périmètre bancaire, notre stratégie vise à réduire notre exposition aux risques de transition en diminuant les émissions de nos financements, dont découlent nos risques les plus matériels (de crédit, stratégiques et d'activité).

III-1-2 INTÉGRER LES RISQUES ESG AUX PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE

Notre analyse des risques climatiques et environnementaux s'intègre dans **notre processus de gestion des risques ESG**, comme illustré sur le schéma ci-contre.



La cartographie des risques

La cartographie des risques est un outil de gestion, opérationnel et revu annuellement, qui vise à identifier tous les risques auxquels la banque fait face, à les évaluer, les mesurer et les piloter. Elle tient compte de ses axes stratégiques, de l'évolution du contexte macroéconomique et de son profil de risque.

Pour chaque domaine (risques ESG, risques de crédit, risques opérationnels, risques de liquidité, ...), un travail d'identification des principaux risques a été mené. Ces risques ont fait l'objet d'analyses quantitatives et/ou à dire d'expert permettant de les évaluer.

L'évaluation tient compte de la probabilité d'occurrence du risque et de sa fréquence, ainsi que de son impact potentiel sur les activités de l'entité et sur les services fournis à la clientèle. Afin de procéder à une hiérarchisation des risques et d'identifier les risques matériels pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, **une note est attribuée à chacun des risques sur une échelle de 1 à 5.**

Ce processus d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques est élaboré sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) en liaison avec les Directions des risques des groupes régionaux.

Le tableau de bord des risques⁸¹

Le tableau de bord des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est suivi trimestriellement. En cas de dépassements de seuils d'alerte ou de limites d'appétence, la procédure de gestion des dépassements s'applique. Les résultats trimestriels sont présentés en Comité des Risques Groupe (CRG), en Comité de Suivi des Risques Groupe (CSRG) et au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. **Une attention particulière est portée sur les dépassements de limites et les actions correctrices associées aux dépassements.** Les fiches d'alerte sont annexées au tableau de bord des risques.

Le cadre d'appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques comporte actuellement 6 indicateurs relatifs aux risques climatiques et environnementaux, qui couvrent les différents risques (de transition et physiques) et secteurs concernés. Des seuils d'alerte et des limites d'appétence sont fixés en fonction de l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, avec des actions correctrices prévues en cas de dépassement.

L'intégration dans l'évaluation de l'adéquation du capital

Dans le cadre des processus internes d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP⁸²), Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté de stress tests afin de s'assurer de l'adéquation de ses fonds propres au regard des risques encourus et de son appétence. Conformément aux guidelines GL32 et EBA/GL/2018/04, ces stress tests reposent sur des scénarios sévères mais plausibles, cohérents avec les risques majeurs, fondés sur des événements macro-économiques et prospectifs.

III-1-3 IDENTIFIER ET MESURER NOS EXPOSITIONS AUX RISQUES ESG GRÂCE À DES OUTILS ADAPTÉS ET DÉPLOYER DES MESURES DE RÉDUCTION DE CES RISQUES

La mesure de nos expositions aux risques ESG les plus matériels se fait à différents niveaux :

POUR L'ENSEMBLE DE NOS FINANCEMENTS

Pour l'ensemble de nos financements, **les émissions (cf. partie II) constituent une mesure agrégée de notre exposition aux risques de crédit liés à la transition climatique**. La mesure de notre impact sur différents facteurs de perte de biodiversité (cf. partie II) fournit **une vision globale de l'exposition de notre portefeuille de crédits aux risques de transition liés à la biodiversité**. Ces mesures concernent les risques les plus matériels à moyen terme pour le périmètre bancaire.

AU NIVEAU SECTORIEL

Au niveau sectoriel, **la répartition des émissions de nos financements** présentée dans la section II-2 a permis d'identifier les secteurs et sous-secteurs pour lesquels notre exposition aux risques de transition liés au climat est la plus élevée.

L'analyse de l'exposition de différents secteurs de notre portefeuille de clients **aux principaux facteurs de perte de biodiversité** a le même objectif (cf. section II-2).

Notre stratégie climatique découle directement de cette analyse : les secteurs les plus matériels font ainsi l'objet d'objectifs opérationnels (immobilier, transport, énergie, secteurs industriels NZBA).

Nos politiques sectorielles, ainsi que les trajectoires par secteur fixées dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), visent à **soutenir des acteurs économiques alignés avec des trajectoires de décarbonation soutenables et à réduire notre exposition aux secteurs les plus émissifs**.

Les politiques sectorielles se déclinent en grilles d'analyse, associées à des questionnaires ESG (cf. ci-après), qui sont à compléter lors de l'instruction des dossiers de crédit pour les contreparties éligibles. Elle doivent être incluses dans les dossiers qui sont présentés aux comités des engagements.

Si le calcul de nos émissions est bien réalisé contrepartie par contrepartie (sur l'ensemble de nos financements pour lesquels ce calcul est possible et pertinent), il repose toutefois aujourd'hui encore sur l'utilisation de proxys sectoriels quand la donnée sur les émissions de nos contreparties (ou clients) n'est pas disponible (cf. annexe méthodologique). Il ne permet donc pas toujours de distinguer la performance de chaque entreprise au sein d'un secteur.

AU NIVEAU INDIVIDUEL DE CHAQUE CLIENT

Afin d'appréhender les risques ESG à la maille contrepartie, nous avons besoin d'outils complémentaires. Nous développons ainsi des outils et des procédures pour mesurer les risques ESG portés par chacun de nos clients, afin de mieux guider les décisions de crédit individuelles, mais aussi de nous permettre d'accompagner nos clients dans leurs plans de transition. Certains de ces outils sont en cours de déploiement, **dans un processus continu d'amélioration** de leur pertinence et de leur couverture :

- **Pour les entreprises des secteurs les plus émissifs** pour lesquels nous avons défini des trajectoires de référence dans le cadre de nos engagements NZBA, cela passe par la vérification de l'alignement de nos clients ou prospects avec ces trajectoires ;
- **Pour les plus grandes entreprises de tous les secteurs**, nous déployons un questionnaire ESG afin de déterminer la maturité de l'entreprise sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance et d'analyser d'éventuelles controverses liées aux droits humains ou à la déforestation. Ce questionnaire ESG permet de déterminer un score ESG, qui déclenche, le cas échéant, un examen plus approfondi du dossier. Une grille complémentaire permet de s'assurer de la bonne prise en compte de nos politiques sectorielles lorsque l'entreprise est concernée ;
- **Pour les agriculteurs**, un questionnaire adapté aux spécificités du secteur est déployé de la même façon ;
- **Pour les entreprises plus petites**, un questionnaire permettant de guider le processus d'octroi de crédit et de proposer des accompagnements adaptés sera déployé à partir de 2025 ;
- **Des comités ESG** dans les différentes entités (banques régionales du CIC, filiales...) contribuent également à la bonne prise en compte des enjeux ESG ;
- **De façon complémentaire**, dans le processus d'octroi de crédit, les chargés d'affaires peuvent solliciter l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité pour un « avis ESG » sur un dossier particulier.



En parallèle, nous poursuivons la collecte de données sur les émissions de gaz à effet de serre de chacun de nos clients, pour affiner le calcul de nos émissions financées, mais aussi pour être en mesure de gérer plus finement les risques associés et d'accompagner en conséquence nos clients. Les questionnaires ESG sont un des outils nous permettant de mieux connaître les pratiques de nos clients en matière ESG, et ainsi d'affiner notre estimation de leur impact environnemental (soit en collectant leurs bilans carbone, soit en disposant d'informations sur leurs pratiques permettant de mieux estimer leurs émissions). Enfin, nous mobilisons des bases de données externes pour enrichir nos données (comme la base ADEME des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) pour l'immobilier résidentiel par exemple).

Concernant les risques physiques, qui sont matériels à plus long terme, nous travaillons à affiner leur mesure. La sensibilité aux aléas climatiques est déjà l'un des critères affectant la revalorisation des garanties immobilières des biens pris en garantie dans le cadre de l'octroi de crédits à l'habitat en France. En complément, nous suivons, au sein de notre tableau de bord des risques trimestriel et de notre cadre d'appétence aux risques, la sensibilité de nos expositions de crédit aux aléas climatiques aigus et chroniques.

Ces mesures globales, sectorielles et individuelles de nos expositions aux risques ESG sont complétées par le recours à des analyses par scénarios et des stress tests.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe ainsi à l'exercice organisé par l'European Banking Authority (EBA) visant à évaluer la résilience du secteur financier face au paquet européen pour la réduction des émissions (dit Fit for 55). **Le groupe réalise également des scénarios internes afin de mieux évaluer les risques liés aux évolutions macro-économiques.**

Par ailleurs, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a initié en 2023 **un exercice d'évaluation des risques associés à l'évolution du climat, dédié exclusivement aux assureurs.** Les scénarios envisagés analysent la manifestation d'évènements extrêmes en matière de risque physique (vagues de chaleur et inondations) ainsi que de risque de transition avec des ajustements des marchés financiers, à court et à long terme. Ils invitent à une réflexion sur des évolutions stratégiques. Cet exercice a fait l'objet d'une mobilisation transverse des équipes du groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

III-1-4 ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE DES RISQUES ESG

Le dispositif de gouvernance des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance s'intègre dans celui de l'ensemble des risques, qui s'articule entre :

- Les instances dirigeantes que sont le conseil d'administration et la direction générale ;
- Les trois lignes de défense participant à la gestion des risques du groupe : les départements opérationnels (première ligne), la direction des risques, de la conformité et du contrôle permanent DRCC de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (deuxième ligne) et le contrôle périodique (troisième ligne).

La direction des risques groupe, dotée d'un pôle Risques ESG, a notamment pour mission de piloter le dispositif de maîtrise des risques ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en lien avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). Afin de **répondre aux exigences réglementaires et prudentielles**, elle implémente notamment des procédures adéquates dans les outils décisionnels et de reporting des entités du groupe.

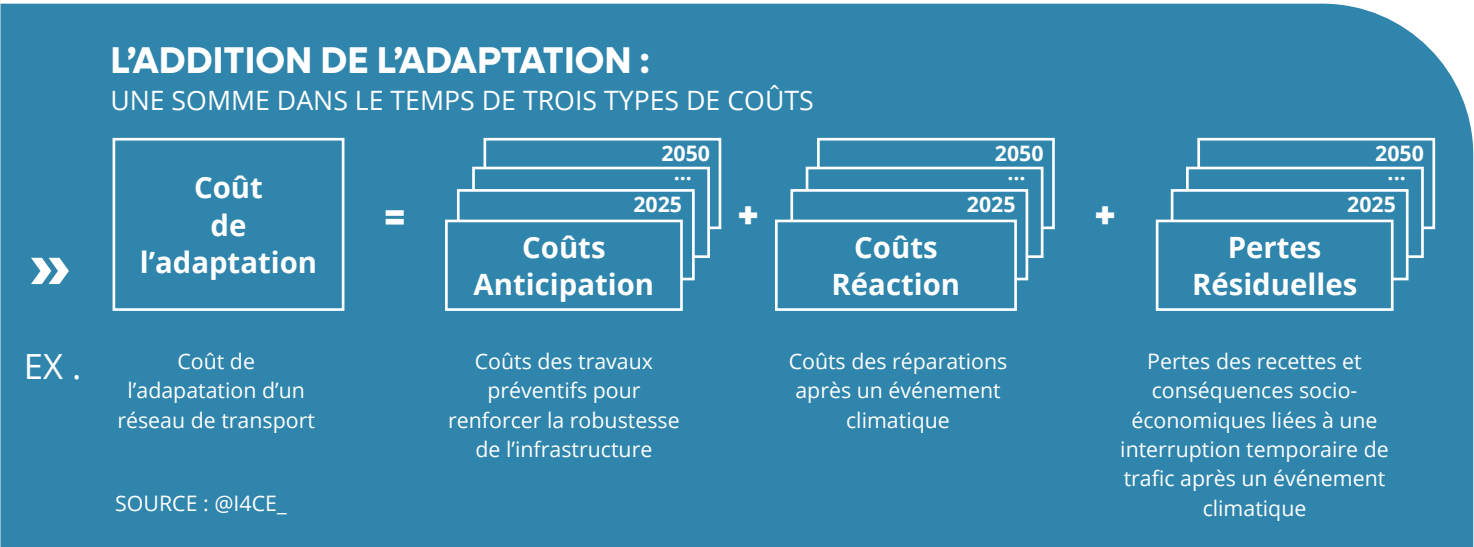


III-2

AIDER NOS CLIENTS À SE PROTÉGER ET À S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

III-2-1 ANTICIPER ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les coûts induits par le changement climatique, s'ils ne sont pas anticipés, soit par des actions visant à limiter le réchauffement planétaire, soit par des mesures d'adaptation à ses effets, risquent d'être considérables à long terme. Les coûts d'adaptation préventive dans de nombreux domaines seraient ainsi très inférieurs en regard des dommages qu'ils permettent d'éviter. Les ratios sont de un à dix, mais plus souvent de un à cent ou un à mille⁸³.



Toutes les options d'adaptation ne disposent cependant pas d'un modèle économique évident

- Les mesures peuvent être directement rentables
Ex : utilisation de variétés résistantes à la sécheresse en agriculture ;
- Les mesures peuvent se justifier comme une réduction des coûts futurs liés aux risques (coûts d'adaptation inférieurs aux coûts de réparation)
Ex : renforcer les fondations des logements neufs pour prévenir le risque sécheresse RGA plutôt que faire des travaux une fois les dégâts constatés ;
- Les mesures peuvent se justifier au regard de leurs externalités socio-économiques
Ex : rénovation des infrastructures de transport pour assurer la continuité du service de mobilité aux usagers ;

- Les mesures peuvent se révéler insuffisantes, trop coûteuses ou générer des effets non désirés
Ex : installation généralisée de climatisation, digue mal calibrée, etc. ;
- Les mesures d'adaptation peuvent enfin ne pas avoir d'intérêt économique évident, dans l'état des connaissances.

Dans ce contexte, les besoins de nos clients sont :

- Une meilleure objectivation des vulnérabilités pour les différents niveaux de réchauffement climatique et de leur impact sur les modèles économiques ;
- Une meilleure précision des analyses coûts – bénéfices des options d'adaptation.

III-2-2 ENJEUX D'ADAPTATION AUX RISQUES CLIMATIQUES POUR NOS CLIENTS

ENJEUX LIÉS AUX RISQUES DE TRANSITION

ENJEUX LIÉS AUX RISQUES PHYSIQUES

PARTICULIERS

- Hausse de la facture énergétique (prix énergies fossiles, passoires thermiques) ;
- Financement travaux de rénovation énergétique (contraintes règlementaires DPE) : enjeu de réaliser des rénovations performantes ;
- Interdiction progressive de certains modes de chauffage (fioul, charbon) pouvant conduire les ménages à des dépenses supplémentaires ;
- Prévenir la baisse de valeur des actifs et les difficultés d'accès au financement / ou à la vente d'un bien immobilier.

- Hausse des dépenses liées aux impacts des aléas climatiques (frais de réparation, rénovation, investissement dans des technologies pour le confort thermique, consommation d'énergie) et à la baisse de la couverture assurancielle/Hausses des primes d'assurance ;
- Eviter la maladaptation⁸⁴

ENTREPRISES

- Hausse de la facture énergétique (prix énergies fossiles) ;
- Non-adaptation du modèle économique (offre) aux attentes des consommateurs (demande) ;
- Hausse des coûts d'approvisionnements en matières premières ;
- Baisse de valeur des actifs et difficultés d'accès au financement (poids critères ESG dans l'octroi de financement).

- Hausse des dépenses liées aux impacts des aléas climatiques (frais de réparation, rénovation, investissement dans des technologies, consommation d'énergie, coût matières premières) et à la baisse de la couverture assurancielle/Hausses des primes d'assurance ;
- Pertes de revenus liés aux impacts des aléas climatiques (interruption d'activité, disponibilité des ressources entrantes, baisse des ventes, perte de marchandises) ;
- Eviter la maladaptation (à l'identique).

AGRICULTEURS

- Contraintes règlementaires favorisant une transition agricole durable (critères d'allocation de subventions existantes ou nouvelles) ;
- Financement de la transition agricole - nouvelles techniques et technologies nécessaire à l'adaptation des modèles économiques pour une transition agricole durable (ex : conversion de cultures) ;
- Hausse de la facture énergétique (prix carburants fossiles) ;
- Répondre aux évolutions des attentes des consommateurs (produits de qualité, durables, locaux et à prix abordable).

- Hausse des dépenses liées aux impacts des aléas climatiques (dommages sur les infrastructures agricoles, coût de réparation, renouvellement du bétail, coût des matières premières, hausse des coûts de production comme l'irrigation, coût de décontamination, prime assurance) ;
- Perte de rendements liés aux impacts des aléas climatiques (stress hydrique, diminution de la fertilité des sols, perte de biodiversité locale etc.) ;
- Perte de revenus (perte de bétail/récoltes, perturbation des calendriers de plantation et récolte, propagation de maladies/ravageurs, fluctuation des prix de marché) ;
- Eviter la maladaptation (à l'identique) et identifier l'ajustement nécessaire dans le choix des variétés, des espèces, des rotations et techniques de culture.

COLLECTIVITÉS

- Hausse de la facture énergétique (prix énergies fossiles, passoires thermiques) ;
- Accès au financement (taux et conditions) ;
- Répondre aux demandes de services publics écologiques ;
- Assurer l'accessibilité et la continuité du service public.

III-2-3 ENJEUX D'ÉVOLUTION DE NOS MÉTIERS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ADAPTATION DE NOS CLIENTS

ENJEUX LIÉS AUX RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION

BANQUE

- Orienter et conseiller les clients pour éviter de financer des projets non viables dans le climat futur (actifs échoués) et la maladaptation, grâce aux travaux d'amélioration de l'exposition aux risques climatiques internes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- Développer une approche commerciale d'anticipation des besoins de financement des clients pour répondre aux enjeux d'adaptation de leurs actifs et modèles d'affaires ;
- Poursuivre dans le financement des projets nouveaux, nécessaires à l'adaptation (ex : mise hors d'eau, remplacement d'infrastructures, etc.), tout en limitant les émissions de CO2 générées par ceux-ci ;
- Préserver les liens de solidarité et de proximité avec les clients en intégrant les enjeux de transition juste dans l'adaptation au changement climatique, par le biais d'offres accessibles (les plus précaires sont les plus impactés par le changement climatique : ex coût économique confort thermique).

INVESTISSEMENT

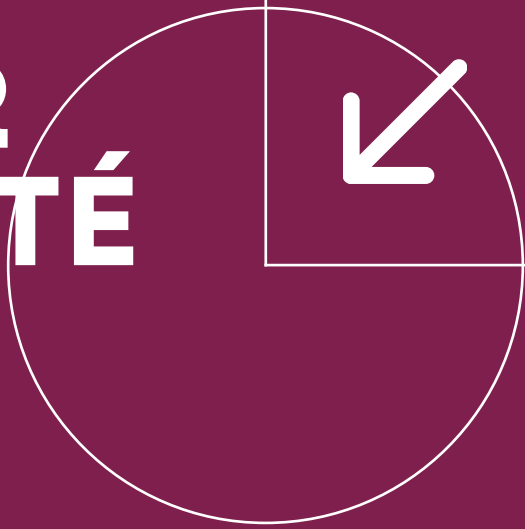
- Réduire la vulnérabilité des actifs déjà investis (exemple : actifs immobiliers) ;
- Prévenir les investissements dans des projets non viables ou de maladaptation, risquant une perte de valeur des actifs ;
- Cibler les investissements dans des modèles économiques durables et résilients.

ASSURANCE

- Prévenir les risques climatiques auprès des assurés, principalement en habitation et automobile ;
- Limiter le coût de la sinistralité, en hausse (notamment tempête/grêle, Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) et inondation plus récurrents) ;
- Défendre l'assurabilité de tous les territoires.



IV CONTRIBUER À UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE



IV-1	Notre approche	89
IV-2	Limitier les conséquences des ruptures et des chocs pour prévenir les bascules dans la précarité	90
IV-3	Faire la différence pour des publics que l'action publique ne parvient pas à aider	95
IV-4	Transition juste : rendre la transition accessible à tous, y compris les plus modestes	100

IV-1

NOTRE APPROCHE

A la fin du XIXème siècle, c'est pour permettre aux agriculteurs d'emprunter à des taux non prohibitifs que les premières caisses - qui sont à l'origine du Crédit Mutuel - sont fondées en Rhénanie, puis en Alsace, par Frédéric-Guillaume Raiffeisen. Elles reposent sur la responsabilité solidaire de tous les sociétaires, prêteur ou emprunteur, détenteur d'un patrimoine ou paysan ou travailleur dans le besoin.

POUR ÊTRE SOLIDAIRES, IL EST NÉCESSAIRE DE S'EN DONNER LES MOYENS : C'EST CE QUE NOUS FAISONS AVEC LE DIVIDENDE SOCIÉTAL

(CF. SECTION II-4).

Être solidaire, coopérer, mutualiser les moyens pour trouver des solutions aux besoins les plus criants est donc inscrit dès l'origine dans les valeurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Aujourd'hui, même si nos sociétés disposent de systèmes de protection sociale qui n'existaient pas à l'époque, les difficultés sociales et le besoin de liens de solidarité restent importants. Fidèle à ses valeurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix d'être solidaire et de contribuer à apporter des réponses aux défis auxquels notre société est confrontée, avec la conviction que les entreprises peuvent agir pour bâtir un monde plus solidaire.

Au cours des années récentes, cela s'est traduit concrètement par :

- Le fait d'être dès 2020 la première banque « entreprise à mission », et d'adopter comme raison d'être : *Ensemble, écouter et agir* ;
- La suppression du questionnaire de santé pour les emprunts immobiliers en 2021 ;
- La création, en 2021, de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- L'invention, en 2023, du Dividende sociétal, qui permet de consacrer 15% du résultat net du groupe (autour de 500 M€ par an, soit 2,5 Mds€ en cumulé sur la durée du Plan Stratégique), pour se donner les moyens de lutter contre le réchauffement climatique et pour la solidarité, grâce à des investissements à impact, des services solidaires et du mécénat ;
- L'ambition du Plan stratégique 2024-2027 : Ensemble Performant Solidaire.

Il faut aussi cerner sur quoi nous pouvons agir en faisant une vraie différence : quand nous décidons la suppression du questionnaire de santé pour les emprunts immobiliers de nos clients fidèles, nous sommes dans notre cœur de métier (le crédit, l'assurance) et nous changeons réellement la donne. Depuis fin 2021, ce sont ainsi plus de 200 000 clients qui en ont bénéficié, pour un coût de 20 M€ en 2023 et 14 M€ en 2024 (financé par le Dividende sociétal).

En tant que banque et assurance, c'est d'abord sur la situation financière de nos clients que nous pouvons avoir un impact :

- En prévenant, détectant et limitant les conséquences des ruptures de trajectoires de vie ou des chocs affectant nos clients, afin de prévenir les bascules dans des difficultés financières durables ou dans la précarité ;
- En étant solidaires vis-à-vis de certains publics en grande difficulté ;
- En rendant plus accessibles pour tous les investissements nécessaires à la transition environnementale, afin que celle-ci ne soit pas source de nouvelles inégalités.

Notre action solidaire passe aussi par :

- L'accompagnement de tous nos clients dans leurs connaissances économiques et financières les aidant à mieux gérer leur budget ;
- Le soutien aux associations qui contribuent à la solidarité.

IV-2

LIMITER LES CONSÉQUENCES DES RUPTURES ET DES CHOCS POUR PRÉVENIR LES BASCULES DANS LA PRÉCARITÉ

Les trajectoires de vie (parcours familiaux, ruptures, discontinuités, accidents de la vie, etc.), le manque de liens sociaux et les aléas rencontrés (dépenses non prévues, conséquences des aléas climatiques, risques de santé, etc.) peuvent être sources de fragilisation.

Notre politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles et vulnérables vise à détecter les personnes vulnérables et en situation de fragilité financière sur la base d'indicateurs spécifiques afin de leur proposer l'offre la mieux adaptée à leur situation. L'offre clientèle fragile est ainsi plus ambitieuse que la réglementation : elle est proposée à **1€ par mois** (contre 3€/mois maximum d'après la réglementation) et comprend notamment une **exonération totale des frais d'incidents**. Un **partenariat avec l'association Crésus⁸⁵** permet en outre d'accompagner le réseau de référents Crédit Mutuel et CIC dédiés à la clientèle fragile et vulnérable et de soutenir l'association dans son action de prévention et de traitement du surendettement.

Plus largement, chacun peut être confronté, à un moment ou à un autre, à des accidents de la vie, relatifs à sa vie personnelle, sa situation budgétaire, son emploi, sa santé, son autonomie... Nous n'avons pas pris sur ces événements qui peuvent, pour certains, constituer des points

de bascule dans la précarité. Les processus de précarisation sont en effet favorisés par l'affaiblissement des liens sociaux et se nourrissent du cumul des fragilités ou de phénomènes de ruptures cumulatives.

Nous pouvons contribuer à prévenir ces bascules dans la précarité, en aidant nos clients à faire face dans les moments difficiles. Pour cela, nous avons mis en place des offres innovantes, rendues possibles par le Dividende sociétal, nous soutenons financièrement, par le mécénat et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des associations actives dans chacun de ces domaines et nous investissons via le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire dans le logement solidaire.

Pour développer les liens locaux, nous souhaitons mettre davantage en relation les clients ou leurs familles avec des associations soutenues par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

IV-2-1 ÉVITER QUE LES RUPTURES OU DES CHOCS CONDUISSENT À DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DURABLES

Séparation

En cas de séparation, la protection juridique proposée par les ACM, incluse dans un contrat habitation ou de manière autonome, permet la prise en charge de litiges de la vie courante, dont la procédure de divorce par consentement mutuel.

Pour venir en aide aux victimes de violences conjugales et dans le cadre de son partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé le Package Solidarité et Urgence, qui permet depuis juillet 2024 l'ouverture gratuite et facilitée d'un compte bancaire personnel, non connu du conjoint et non rattaché au domicile conjugal, ainsi que 6 mois d'abonnement offerts à Homiris (télésurveillance). **Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait un don de 300 000 euros répartis sur 3 ans** pour renforcer l'action du 3919, la ligne d'écoute nationale d'aide aux victimes, et pour faciliter le dispositif de prise en charge de l'hébergement d'urgence.

Décès d'un proche

A la suite du décès d'un proche, il est particulièrement important de se sentir soutenu. En plus du Service Assistance Démarche Décès, qui permet d'être accompagné dans les démarches administratives et la gestion de la succession, et du Plan obsèques des contrats de prévoyance avec versement d'un capital pour le règlement des obsèques ou l'organisation complète des obsèques selon son souhait, **Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place en mars 2024 grâce au Dividende sociétal l'exonération des frais pour les successions inférieures à 10 000€ et l'absence de frais de liquidation des actions pour les successions de plus de 10 000€**. En 2024, ce dispositif a bénéficié à près de 15 000 contrats, avec une prise en charge par le Dividende sociétal de 800 000 €.



Entrée des jeunes dans la vie adulte

Pour permettre aux jeunes, quelles que soient les ressources de leurs parents, de poursuivre des études supérieures dans de bonnes conditions, le **Prêt Etudiant à 0%**, lancé en mars 2024 grâce au Dividende sociétal, permet de payer ses frais de scolarité, son loyer et le matériel nécessaire à la pratique des études. L'évaluation d'impact montre que près d'un quart des jeunes ayant bénéficié du prêt en 2024 auraient sinon renoncé à leurs études ou les auraient reportées ou écourtées.

La multiplication des contrats courts et la difficulté à obtenir un premier contrat à durée déterminée (CDI) rend souvent difficile l'accès à la propriété pour les jeunes adultes. Lancé en septembre 2024, le **Prêt Immo Nouvelles Formes d'Emploi** permet à nos clients fidèles sans CDI d'acquérir leur résidence principale grâce à un prêt immobilier qui s'adapte à leurs revenus. Par ailleurs, le prêt Coup de pouce lancé en début d'année 2025, d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 000€ au taux fixe de 0,99%, vise à faciliter l'accession à la propriété des primo-accédants. Un dispositif de crédit à taux zéro permettant à des jeunes non étudiants sans épargne financière, qui en ont besoin, de bénéficier d'une aide temporaire pour démarrer leur vie active est à l'étude.

Enfin, la **Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale** soutient de nombreuses associations qui viennent en aide aux jeunes, parmi lesquelles : 1 Cabas pour 1 Etudiant, C'Possible, Du Territoire aux Grandes Ecoles, les Ecoles de la 2e chance, Entreprendre pour apprendre, le Réseau des écoles de la transition écologique, la Fondation Apprentis Auteuil, l'Institut Télémaque, NQT, Sport dans la ville...

Perte d'autonomie

La **perte d'autonomie**, qu'elle soit due à une situation de handicap ou au vieillissement, nécessite souvent des travaux d'adaptation du logement. Pour que les délais de versement des aides publiques ne soient pas un obstacle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale va proposer le Préfinancement de MaPrimeAdapt', qui est la principale aide de l'Etat pour l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et de mobilité (liée à l'âge ou à une situation de handicap). Ce prêt à taux 0, rendu possible par le Dividende sociétal, aura des conditions d'éligibilité similaires à celles de MaPrimeAdapt'.

En complément, un **prêt travaux bonifié pour l'adaptation du logement**, à taux 0 grâce au Dividende sociétal, sera également proposé pour les bénéficiaires de MaPrimeAdapt' et les personnes âgées de 70 ans et plus, sous conditions de ressources, pour financer le reste à charge des travaux d'aménagement de son domicile.

Enfin, la Fondation a lancé un appel à projet (AAP) Solidarité « **Faciliter l'inclusion des jeunes en situation de handicap** », qui a bénéficié à 66 associations sur tous les territoires.

Maladie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale agit pour **atténuer les conséquences sociales et économiques des maladies** pour ses clients et les soutenir dans ces moments difficiles :

- **Le dispositif emprunteur** sans formalité médicale a été créé pour favoriser l'accès à la propriété en assurant le crédit immobilier de nos clients fidèles pour leur résidence principale ;
- **La Carte Avance Santé** facilite aussi l'accès aux soins de nos assurés en permettant une avance des frais de santé dans l'attente des remboursements de la Sécurité Sociale et de la mutuelle ;
- Enfin, **le fonds d'action sociale** qui sera mis en place par les ACM à l'été 2025, permettra de consacrer une enveloppe d'1 M€ par an aux assurés santé qui font face à des coups durs (maladie grave, perte d'autonomie), au-delà de ce que prévoit l'assurance, sous conditions de revenus.

IV-2-2 AIDER À FAIRE FACE À DES CHOCS FINANCIERS

Au-delà des publics sensibles, chacun de nos clients peut un jour faire face à des chocs financiers.

Dans ces situations, nos conseillers peuvent, selon les besoins réaménager ou regrouper les crédits existants (comme avec le prêt Modulimmo ou l'aide de Creadis).

Fournir un matelas financier à ceux qui n'ont pas suffisamment d'épargne

Face un coup dur ou à un imprévu, l'épargne accumulée permet, quand elle existe, de tenir et de faire face, le temps de retour à meilleure fortune. Mais l'épargne financière est encore plus inégalement répartie que les revenus : selon l'INSEE, en 2021, les 10% des ménages les moins dotés en patrimoine financier possèdent au maximum 400 euros, tandis que les 10% les mieux dotés possèdent au moins 150 000 euros, soit 344 fois plus.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite créer un **dispositif de crédit solidaire** (Etalis Solidaire) pour ceux qui n'ont pas d'épargne et font face à des difficultés temporaires. L'Etalis Solidaire consistera à octroyer un prêt de quelques milliers d'euros à taux 0 à des clients en situation de fragilité financière pour prévenir une bascule vers une situation de vulnérabilité.

L'absence de garantie apparaît comme un frein à l'octroi du financement d'un tel type de prêt. Pour nos clients⁸⁶ qui en ont besoin, un **mécanisme de fonds de garantie** permettra de lever cet obstacle en mutualisant le risque à l'échelle de la banque.





Agir pour la formation
budgétaire et financière

Soutenir les associations
de l'économie sociale et
solidaire (ESS)

DE FAÇON TRANSVERSALE, NOUS METTONS AUSSI EN PLACE DES ACTIONS POUR TOUS NOS CLIENTS :

Parce que des connaissances économiques et financières sont essentielles pour être autonome et responsable dans ses décisions, et parce que nous sommes convaincus d'avoir un rôle à jouer, **nous voulons aider nos clients à avoir accès à la connaissance et aux compétences nécessaires** pour gérer au mieux leur budget et réaliser sereinement leurs projets.

Un programme d'apprentissage innovant va ainsi être lancé afin de renforcer l'autonomie financière de nos clients au travers de communications, de formations personnalisées et la mise en place d'outils facilitant la gestion et la maîtrise de son budget, ainsi qu'un appui au recours des aides publiques auxquelles nos clients seraient éligibles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un partenaire important du monde associatif via sa Fondation, première fondation d'entreprise de France, et une politique ambitieuse de mécénat local. Le groupe propose également des offres commerciales spécifiques : le Package bancaire solidaire permet ainsi aux associations culturelles et sportives éligibles de bénéficier de la gratuité du compte, d'une carte bancaire, d'une application mobile, d'un conseiller dédié et de la solution d'encaissement Pay Asso.

Les associations du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), au nombre de 144 000, représentent 11% du monde associatif et œuvrent dans tous les domaines. Leur premier sujet d'inquiétude est leur situation financière (alors que celui de l'ensemble des associations porte sur les ressources humaines bénévoles)⁸⁷. Pour faire face à certains investissements, elles ont besoin d'emprunter sur un temps long (20 à 25 ans). Pour aller plus loin et répondre à ce besoin spécifique d'accompagnement des associations de l'ESS dans l'accès au crédit bancaire, **Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite développer son offre dédiée aux associations, avec des équipes connaissant les spécificités et les besoins de ce marché.**



IV-3

FAIRE LA DIFFÉRENCE POUR DES PUBLICS QUE L'ACTION PUBLIQUE NE PARVIENT PAS À AIDER

Même si nos systèmes de protection sociale sont très développés, il existe des « trous dans la raquette », bien identifiés, sur lesquels nous ciblons notre action.

IV-3-1 LES JEUNES MAJEURS SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) mettent en œuvre diverses actions dans le cadre de la politique de protection de l'enfance, à des fins de prévention, de repérage des situations de danger ou de risque de danger, et de protection.

Alors que l'âge moyen de départ du foyer parental en 2018 est en France de 23,7 ans⁸⁸, les jeunes majeurs sortant des dispositifs de l'ASE ne sont plus accompagnés dès l'âge de 18 ans ou de 21 ans s'ils sont sans ressources et sans soutien familial⁸⁹.

Au 31 décembre 2023, 221 000 mineurs et jeunes majeurs sont accueillis à l'ASE, un chiffre en augmentation constante depuis une dizaine d'années⁹⁰. Tous les ans, environ 20 000 jeunes de l'ASE deviennent majeurs⁹¹, dont près de la moitié subissent une « sortie sèche » malgré le renforcement des droits des jeunes sortant de l'ASE⁹².

Cette rupture de parcours s'accompagne très souvent de sentiments d'errance, d'isolement, d'exclusion et plus largement de difficultés de différentes natures. Selon l'enquête de l'INSEE sur les SDF de 2012⁹³, 15% des sans-domicile ont ainsi été placés dans leur enfance au titre de la protection de l'enfance, alors que la proportion d'enfants placés dans la population n'est que de 2%. Parmi les SDF les plus jeunes (18-25 ans), la proportion d'anciens enfants placés atteint un tiers (36%).

L'ouverture d'un compte bancaire

La loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions a consacré le droit au compte bancaire pour tous. En cas de refus d'ouverture de compte par un établissement de crédit, la procédure de « droit au compte » permet de faire appel à la Banque de France afin qu'elle désigne un établissement de crédit tenu d'ouvrir un compte assorti de services bancaires de base gratuits. En pratique, **l'ouverture d'un compte bancaire en France reste très difficile sans la détention d'un titre de séjour** (ou récépissé), dont l'obtention peut être très longue et complexe pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE. Seule la Banque Postale, par sa mission d'accessibilité bancaire confiée par le législateur depuis 1990 et reconduite jusqu'en 2026, a l'obligation d'ouvrir gratuitement des livrets A à toute personne (physique ou morale) qui en a fait la demande selon un principe dit d'universalité. Ce livret peut être utilisé comme un quasi compte courant. **Face à ce constat, le groupe souhaite faciliter l'ouverture d'un compte bancaire pour ces jeunes.**

Le soutien financier

L'absence de ressources financières est un handicap majeur pour ces jeunes. Face à ce constat, le groupe souhaite mobiliser l'offre Etalis Solidaire (cf. section IV-1 aider à faire face à des chocs financiers) ou l'offre Solidaire de Cofidis pour fournir un soutien financier ponctuel. Par ailleurs, **le groupe souhaite accompagner les jeunes dans le recours au pécule** (cumul des allocations de rentrées scolaires que leurs parents n'ont pas perçues) **auquel ils peuvent avoir droit, et fournir un service d'éducation budgétaire et financière.**

L'accès au logement

Un peu plus d'un tiers de ces jeunes sont logés dans le parc privé ou social et moins de 15% en FJT (Foyers Jeunes Travailleurs). En effet, **les dispositifs d'hébergement tels que les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou FJT**, gérés par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO), **sont complètement saturés.** 50% des jeunes majeurs sortant de l'ASE ont donc une situation de logement très instable : 40% sont logés chez des tiers et 10% au sein d'un logement mis à disposition par une association, une résidence sociale, un hôtel...⁹⁴. **Face à ce constat, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale agit à deux niveaux :**

- Dans le cadre du volet « immobilier solidaire » du fonds Révolution Environnementale et Solidaire porté par Crédit Mutuel Impact, nous investissons dans des **offres de logement solidaire** à destination de personnes vulnérables et fragiles, notamment des jeunes majeurs sortant de l'ASE ;
- **La recherche de solutions de logements à des tarifs abordables.**

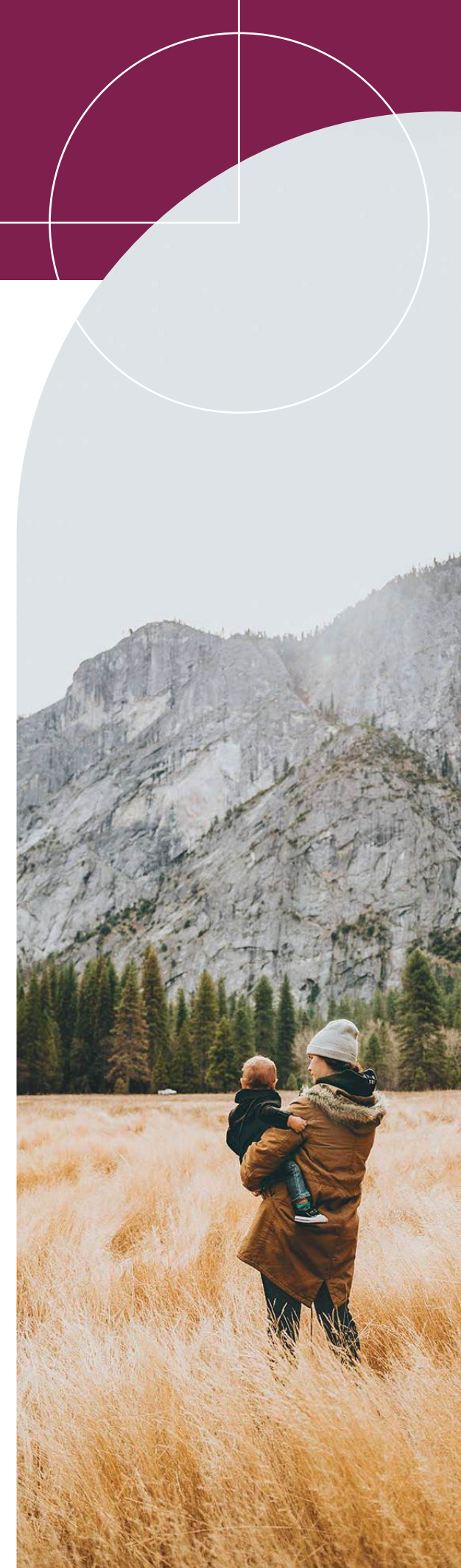
Les familles monoparentales représentent aujourd'hui un quart des familles avec enfants de moins de 25 ans⁹⁵.

Quatre cinquièmes des parents de famille monoparentale sont des femmes (Insee, 2018). La rupture conjugale entraîne en moyenne une baisse de niveau de vie de 20% pour les mères et de 10% pour les pères vivant avec leurs enfants après la rupture. Cinq ans plus tard, les pères ont rattrapé le niveau de vie antérieur à la séparation ; pour les mères, le rattrapage est partiel, avec un niveau de vie encore inférieur de 10%.

Parmi les besoins majeurs des familles monoparentales, figurent :

- **L'accès à la propriété :** les parents isolés sont en grande majorité locataires et sont deux fois plus exposés à la discrimination dans la recherche d'un logement qu'une famille biparentale⁹⁶. Ils disposent en moyenne d'un quart environ de surface de logement en moins par rapport aux autres familles et ont une plus forte probabilité de vivre dans un logement surpeuplé⁹⁷.
- **La protection sociale et la santé.**

Les offres de logement solidaire dans lesquelles le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire investit (cf. supra) permettront notamment de **mettre à disposition des logements dédiés à des mères isolées.**





LES PROCHES AIDANTS

En France, en 2021, 9,3 millions de personnes déclaraient apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie⁹⁸. Dans un contexte de vieillissement de la population et de souhait de soutenir le maintien à domicile, les besoins d'aide vont connaître une forte augmentation dans les années à venir.

Les proches aidants rencontrent de nombreuses difficultés au quotidien, parmi lesquelles :

- L'absence de moments de répit et la charge mentale ;
- La complexité administrative (pour la recherche d'informations, la déclaration de situations, l'obtention d'aides, la prise en charge de soins ou de matériels, etc.) ;
- Les impacts sur la carrière professionnelle (ou la trajectoire d'études des jeunes aidants) et leurs conséquences en termes de pertes financières.

En particulier, parmi les personnes aidant régulièrement une personne âgée de 60 ans ou plus, 1 sur 2 déclare que **l'aide apportée a une conséquence sur sa santé⁹⁹ physique ou mentale** :

19%

déclarent au moins une conséquence sur leur santé physique (fatigue physique, trouble du sommeil, problème de dos ou palpitations)

37%

déclarent au moins une conséquence sur leur santé mentale (fatigue morale, solitude, sentiment de dépression, anxiété)

La Garantie d'Aide à la famille, qui sera proposée à partir de mai 2025 par les ACM¹⁰⁰, vise la prise en charge de la perte de revenus des parents emprunteurs pour s'occuper de leur enfant atteint d'une maladie grave, en situation de handicap ou victime d'un grave accident. Le dispositif est mieux disant que la réglementation : il sera lancé deux mois avant l'entrée en vigueur obligatoire en juillet 2025, permettra une meilleure couverture (100% de la mensualité couverte), et s'adressera à un champ élargi des personnes éligibles.

Une carte bancaire aidant-aidé sera également déployée dès 2027 pour faciliter et sécuriser les actes de paiement réalisés par les aidants qui opèrent des achats pour des aidés.

PAR AILLEURS, LE GROUPE SOUHAITE :

Renforcer la sensibilisation de ses clients – aidés et aidants potentiels – sur les leviers permettant d'anticiper les risques de perte d'autonomie (adaptation du logement, etc.) et sur leurs droits ;

Renforcer l'information en amont – des aidés et aidants potentiels – sur les services contenus dans les contrats santé et Plans Autonomie en anticipation des potentiels futurs besoins (équipement du logement, prestations d'assistance et services aux aidants – formation au rôle d'aidant et aide à l'organisation d'un répit) ;

Accompagner les sorties d'hospitalisation pour les plus de 70 ans, en favorisant notamment l'activation des services contenus dans les contrats santé et Plans Autonomie, qui facilitent les conditions des retours à domicile mais sont trop peu enclenchés par les bénéficiaires et leurs aidants ;

Développer la mise en relation des clients et de leurs familles avec des associations accompagnant le montage des dossiers de demande d'aide, des associations intervenant en soutien aux aidants et avec les plateformes d'accompagnement et de répit (PAR) ;

Mobiliser l'offre Etalis Solidaire (cf. section IV-1) pour financer les pics de dépenses des aidants à certains moments clés (délai du traitement de la demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aménagement temporaire du temps de travail, frais d'acquisition de matériel, etc.).

IV-4

TRANSITION JUSTE : RENDRE LA TRANSITION ACCESSIBLE À TOUS, Y COMPRIS LES PLUS MODESTES

Les inégalités sociales aggravent l'exposition et les vulnérabilités climatiques des plus précaires¹⁰¹. Dans le même temps, les actions pour limiter le réchauffement ne seront efficaces et durables que si elles tiennent compte des capacités différentes à agir de chacun. En combinant financement, conseil et accompagnement, et innovation, les bancassureurs ont un rôle à jouer dans la réduction des inégalités et l'accès de tous à des solutions.

» LE GROUPE AGIT DÉJÀ EN FAVEUR D'UNE TRANSITION JUSTE ET SOUHAITE INTENSIFIER CETTE ACTION :

- **14% des résidences principales sont considérées comme « passoires énergétiques » en France¹⁰².** Pour rendre la rénovation énergétique accessible à tous les ménages, en plus de proposer des crédits à taux zéro pour les travaux, nous proposons le préfinancement à taux zéro des aides à la rénovation énergétique, afin que les ménages qui ne peuvent pas avancer les frais en attendant les aides ne soient pas bloqués. En complément, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient le Réseau éco habitat et Stop à l'exclusion énergétique et abonde un fonds dédié au financement du reste à charge après déduction des aides MaPrimeRénov'.
- **17% des Français n'ont pas accès à un réseau de transport en commun à moins de 10 minutes à pied de chez eux¹⁰³.** Pour favoriser l'accès à des mobilités durables pour tous, nous proposons des taux bonifiés pour l'acquisition d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion et un taux 0% pour l'achat d'un vélo.

ZOOM SUR...

EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES MÉTHODES POUR ASSOCIER LES COLLABORATEURS DU GROUPE

Dans le cadre de son initiative 2040, qui vise à **imaginer notre groupe en 2040 avec les collaborateurs**, Crédit Mutuel Alliance Fédérale expérimente de nouvelles méthodes d'association des collaborateurs à la construction de la décision. Le 12 février 2025, l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité a ainsi réuni 60 collaborateurs du groupe autour du thème de la transition juste. L'objectif de cette session de travail était de co-construire des propositions sur les transports et le logement afin de rendre nos offres plus accessibles au plus grand nombre.

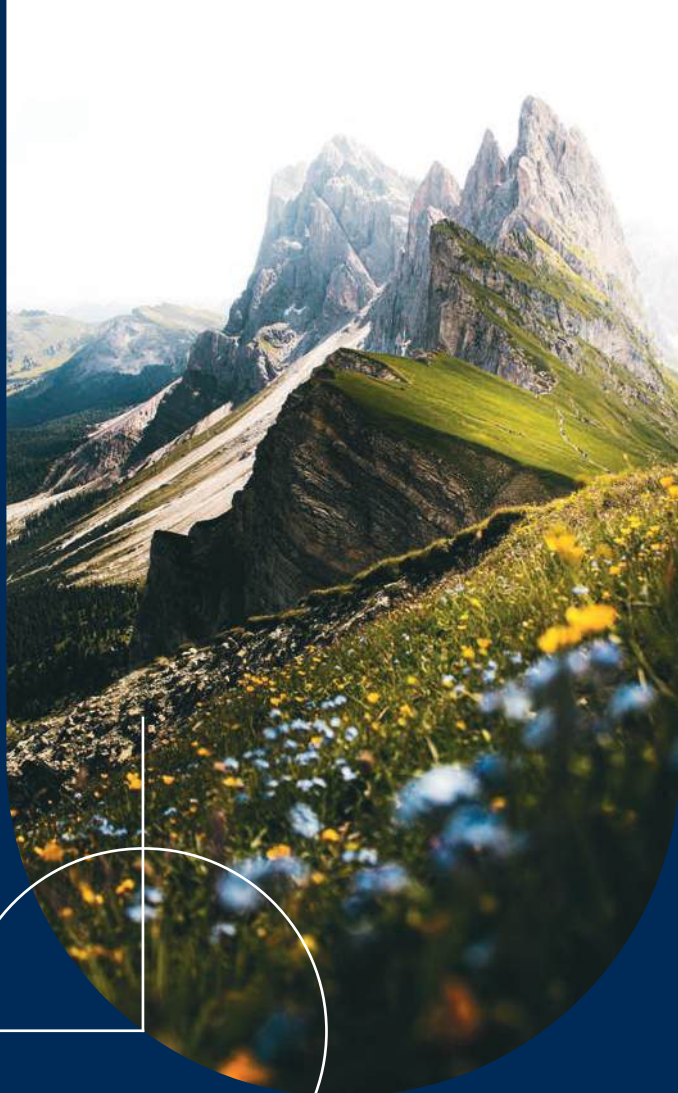
Considérant que **la meilleure expertise est celle qui est partagée**, Crédit Mutuel Alliance Fédérale entend organiser des temps de travail participatifs qui permettent à des collaborateurs d'entités et de métiers différents de se rencontrer et de travailler ensemble et de s'enrichir d'expériences diverses pour construire des réponses à des questions transversales.

Sur le modèle des conventions citoyennes, des exercices de ce type ont vocation à se reproduire sur des thèmes variés. Concrètement, après s'être approprié le sujet grâce à un socle documentaire exigeant et à des échanges avec des experts de la thématique, les participants sont amenés à confronter leurs points de vue et leurs arguments pour faire émerger une réponse partagée et nuancée permettant d'éclairer la décision.

RÉFÉRENCES

1. André Guesclin, « Le Crédit Mutuel, de la caisse rurale à la banque sociale », Editions Coprur, 1982.
2. Extrait de Histoire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
3. Les 14 Fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont : Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranéen, Anjou, Massif Central, Antilles-Guyane et Nord Europe.
4. 92,9% des décisions sont prises à un niveau local pour nos réseaux de caisses de Crédit Mutuel et d'agences grand public du CIC.
5. Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale à fin 2024 : chiffres consolidés des caisses Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranéen, Anjou, Antilles-Guyane, Massif Central et Nord Europe, de leur caisse fédérale commune, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK, Cofidis Group, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM).
6. Formations, Travail à distance, Protection sociale renforcée, Forfait Mobilité Durable, Conventions nations pour valoriser l'engagement Citoyen, Accompagnement Psychologique renforcé, ...
7. Indemnités Garde d'enfant, enfants handicapés, départ à la retraite
8. Dans la suite du document, K€ pour « milliers d'euros », M€ pour « millions d'euros » et Mds€ pour « milliard d'euros ».
9. Le rapport annuel 2024 du Dividende Sociétal est présent en annexe XX.
10. Classement des 20 entreprises les plus généreuses en mécénat financier en France, Equanity/Carenews, 13 novembre 2024.
11. Elle englobe le précédent pôle « responsabilité sociale et mutualiste », RSM.
12. La gouvernance relative aux risques ESG est décrite de façon plus détaillée dans la section III-1.
13. Corporate Sustainability Reporting Directive : obligation européenne de publication d'un état de durabilité à partir de l'exercice 2024 pour les grandes entreprises cotées et institutions financières. Ces informations ont pour objectif de décrire les impacts de l'entreprise sur l'environnement et la société, ainsi que la manière dont les enjeux de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance) affectent l'entreprise.
14. Haut Conseil pour le Climat, Avis sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie, 31 janvier 2025.
15. Sixième rapport du GIEC – 2023.
16. Dechezleprêtre A. et al. (2022), « Fighting climate change: International attitudes toward climate policies » ; Climate Change in the American Mind: Beliefs & Attitudes, Fall 2024.
17. World Wildlife Fund, Rapport Planète vivante - 2024 : Un système en péril.
18. IPBES (2019), Résumé à l'intention des décideurs.
19. 2023-incidences-economiques-rapport-pisani-5juin.pdf.
20. Cf. Jean Boissinot, La Finance verte, Dunod, 2022.
21. On mesure les émissions de gaz à effet de serre en millions de tonnes de Co2 équivalent (MTCO2e), pour rendre comparable les émissions de différents gaz à effet de serre (GES) : dioxyde de carbone (CO2), méthane,
22. Le calcul des émissions liées à nos financements et investissements suit l'approche PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) et est détaillé dans l'annexe méthodologique.
23. Le choix de retenir les scope 1 et 2 des clients est dicté par la non disponibilité d'informations suffisantes sur le scope 3 : seule une estimation partielle des émissions financées correspondant au scope 3 de nos clients a pu être réalisée (à 25,8 MTCO2e), en utilisant les proxys PCAF scope 3 qui couvrent uniquement le scope 3 amont et pas le scope 3 aval des clients.
24. Le périmètre couvert comprend : les prêts aux entreprises, (y compris leasing), financements de projets, financements de véhicules à moteurs, financement d'immobilier résidentiel, financement d'immobilier commercial, actions et obligations d'entreprises. Il exclut notamment les expositions souveraines, les produits dérivés, l'affacturage, le crédit à la consommation non affecté –cf. annexe méthodologique et état de durabilité CSRD.
25. Pour plus d'informations, se référer à l'annexe méthodologique.
26. Le périmètre de nos émissions financées est ici légèrement plus restreint que celui présenté précédemment : il exclut notamment nos filiales situées en Allemagne, Belgique, Suisse et Luxembourg. Le total des émissions couvert ici est ainsi de 19,4 MTCO2e contre 20,9 MTCO2e (cf. annexe méthodologique).
27. En nous rapprochant de la classification Secten utilisée par le Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA), cf. annexe méthodologique.
28. Le secteur Transport regroupe : le transport terrestre de voyageurs, de marchandises, le transport aérien, le transport maritime (cf. graphique).
29. Voir La planification écologique.pdf.
30. Soit 184 milliards d'euros en 2024. Cf. annexe méthodologique.
31. La matrice ENCORE ne permettant pas de distinguer entre les modes de conduite, c'est l'agriculture dans son ensemble qui est évaluée et non les exploitations financées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale spécifiquement.
32. Cerema, L'artificialisation et ses déterminants d'après les fichiers fonciers, 2020.
33. Caractérisation des espaces consommés par le bâti en France métropolitaine entre 2005 et 2013, Colin Albizzati, Mathilde Poulhes, Joyce Sultan Parraud, INSEE 2017.
34. Le périmètre couvrirait les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France. Les postes d'émissions considérés étaient : énergies (gaz, électricité), flotte automobile, fuites de gaz réfrigérants et déplacements professionnels.
35. Sur le périmètre concerné par notre plan de transition qui couvre 95% des encours sur lesquels nous calculons des émissions financées – cf. note 24 et annexe méthodologique pour plus de précisions.
36. Key Performance Indicator.
37. Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement.
38. Final Guidelines on the management of ESG risks.pdf (European Banking Authority, 2025).
39. Cf. Etat de durabilité CSRD.
40. Les postes du bilan qui sont exclus du calcul de nos émissions financées concernent certains actifs comptables (immobilisations, ...), des activités spécifiques comme l'affacturage ou le crédit à la consommation, des produits hors périmètre (centralisation des dépôts à la Caisse des Dépôts...) et les expositions souveraines : ils sont détaillés dans l'annexe méthodologique.
41. À fin 2024, 95% des actions et obligations d'entreprises détenues en direct étaient concernées par l'objectif de réduction de l'empreinte carbone des ACM (soit 60 Mds € en valeur de marché). Les investissements dans des obligations d'émetteurs souverains, les investissements immobiliers et ceux réalisés à travers des fonds d'actifs (cotés ou non cotés) ne sont, à ce stade, pas concernés. Le GACM publie annuellement le suivi de cet objectif dans son rapport ESG, qui fait l'objet d'une validation en Directoire.
42. Tonnes de Co2 équivalent (TCO2e).
43. Act4nature international est une initiative de l'association française des entreprises pour l'environnement (EpE). Les engagements act4nature reposent sur une méthodologie établie et une validation collégiale.
44. Plus de détails sur le plan de réduction de l'empreinte interne sont disponibles dans l'état de durabilité CSRD.
45. Ces leviers rejoignent la typologie de leviers du Glasgow Financial Alliance for Net Zero : Managed phased out, Aligning, Aligned, Climate solutions.
46. L'annexe sectorielle fournit plus de détails sur nos politiques sectorielles.
47. Nos trajectoires NZBA (publiées dans Rapport-Net-Zero-Banking-Alliance.pdf en mai 2024) sont détaillées dans le complément « Transitions sectorielles ».
48. Ces actifs sont gérés en représentation des provisions d'assurance-vie/retraite en euros, des autres activités d'assurances (dommage, prévoyance, etc.) ou des fonds propres du Groupe, y compris de ses filiales belges, luxembourgeoise et allemandes.
49. La méthodologie détaillée est présentée dans l'annexe méthodologique.
50. Version synthétique : Planifier une France décarbonée ; Version détaillée : 20241031 Projet de SNBC 3 - concertation préalable-vF.pdf.
51. L'année de départ de ces projections est 2023 car l'objectif de réduction de -20% des émissions du Plan Stratégique porte sur la période 2024-2027, l'année de référence étant donc 2023.
52. Prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique au sein d'un logement. Jusqu'à 50 000€, en fonction du type de travaux.
53. Prêt à taux 0% sans frais de dossiers, de 3 à 48 mois, d'un montant maximal de 6 000 euros pour les particuliers et 10 000 euros pour les professionnels. Financé par le Dividende sociétal.
54. D1 désigne les 10% des ménages aux revenus les plus faibles, D2, les 10% suivants ..., D10, les 10% des ménages aux revenus les plus élevés.
55. 52,6% des voitures neuves immatriculées par des entreprises en 2024 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/immatriculations-des-voitures-particulieres-en-2024-baisse-dans-le-neuf-et-leger-rebond-pour?rubrique=&dossier=1347>
56. 12% des véhicules neufs sont électriques pour les grandes flottes « réelles » visées par la loi LOM, 20% pour les ménages : https://www.transportenvironnement.org/uploads/files/TE_202502_Bilan-LOM.pdf p. 12
57. https://www.senat.fr/amendements/2024-2025/143/Amdt_I-2257.html
58. Rapport du Haut Conseil pour le Climat : « Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste », janvier 2024.
59. Act4nature international est une initiative de l'association française des entreprises pour l'environnement (EpE). Les engagements act4nature reposent sur une méthodologie établie et une validation collégiale.
60. Cette sylviculture mélangée à couvert continu vise à garder un couvert arboré permanent (pas de coupe rase ou de coupe de régénération), favoriser la diversité dans le peuplement pour améliorer sa résilience et la biodiversité et produire du bois de qualité pour assurer la performance économique du peuplement.
61. Sustainable Finance Disclosure Regulation, réglementation européenne
62. Cf. section II-3-Comment nous préservons les écosystèmes
63. La Loi Grenelle de 2009 fixait pour la première fois un objectif de 400 000 rénovations complètes par an.
64. L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a comptabilisé 91 000 rénovations d'ampleur en 2024.
65. S'y ajoutent la BECM, les métiers spécialisés, ainsi que les réseaux de nos filiales à l'étranger.
66. Aucune méthodologie ne fait consensus pour estimer l'impact de la gestion de sinistres en assurance automobile ou en assurance Incendie et Risques Divers (IRD) en matière de gaz à effet de serre, mais des travaux en ce sens sont en cours.
67. Incendies et Risques Divers
68. Cf. politiques-sectorielles_2025.pdf
69. L'ensemble des documents est disponible sur le site dédié aux investisseurs à l'adresse : <https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/obligations-vertes-et-sociales>
70. Les datacenters ont consommé 58 millions de Kwh en 2024, soit environ 15% de la consommation énergétique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Malgré l'augmentation prévue de consommation (ouverture de nouveaux datacenters, en ligne avec la stratégie du groupe visant à internaliser le stockage de données, en France, pour des raisons de résilience et de sécurité), l'objectif est d'améliorer l'efficacité de nos datacenters d'ici 2027 (objectifs de -2% de la consommation électrique des datacenters par transaction et -5% de la consommation électrique des datacenters par volume de stockage).
71. 98,7%
72. [MyCO2] Empreinte carbone française moyenne, comment est-elle calculée ?
73. SDES, Bilan énergétique de la France, édition 2023.
74. Observatoire National de la Précarité énergétique, chiffres clés 2024
75. [MyCO2] Empreinte carbone française moyenne, comment est-elle calculée ?
76. SDES, Bilan énergétique de la France, édition 2023.
77. Étude collecte ADEME mai 2023
78. Règlement SFDR (UE 2019/2088), règlement Taxonomie (UE 2020/852), Loi Industrie Verte.
79. Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019
80. BCE, novembre 2020 : Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement
81. Le tableau de bord des risques et le cadre d'appétence aux risques sont décrits dans le rapport Pilier 3
82. Internal capital adequacy assessment process
83. I4CE : Anticiper-les-effets-de-l'adaptation-dun-rechauffement-climatique-de-plus-4-degres-quels-couts-de-l'adaptation.pdf
84. La maladaptation désigne « des mesures qui augmentent les émissions (comme la climatisation) ou bien qui augmentent à terme la vulnérabilité ou l'exposition aux risques climatiques (par exemple, miser sur l'irrigation dans une région où l'eau se fera rare) » - Haut Conseil pour le Climat.
85. Association reconnue d'utilité publique pour son rôle d'accompagnement des personnes en difficulté financière, et sa mission de prévention du surendettement.
86. Selon des critères d'éligibilité, et en évaluant leur solvabilité : critères de revenus, publics identifiés comme prioritaires (aidants, femmes victimes de violences conjugales, jeunes sortis de l'ASE, familles monoparentales).
87. Baromètre d'opinion des responsables associatifs 2023 – Recherches & Solidarités
88. Eurostat, Age moyen estimé des jeunes quand ils quittent le domicile parental par sexe, 2023
89. Article L. 222-5 - Code de l'action sociale et des familles : « Sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil départemental [...] les majeurs âgés de moins de vingt et un ans et les mineurs émancipés qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants, lorsqu'ils ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité » (ajouté par la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance, dite loi « Taquet »)
90. Drees, 31 décembre 2023. Champ : France métropolitaine et DROM, hors Mayotte
91. Ministère des Solidarités et de la Santé, Aide Sociale à l'Enfance : pour en finir avec les sorties sèches, 2019
92. Cour des Comptes, La prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, 2025
93. Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations – France, portrait social | Insee (l'enquête suivante a lieu en 2025).
94. Dietrich-Ragon Pascale, Quitter l'aide sociale à l'enfance, 2020
95. CNAF, Familles monoparentales, L'e-ssentiel, n°223,2024
96. Défenseur des droits. Les discriminations dans l'accès au logement, volume 5, 2017
97. Haut Conseil de la famille, Panorama des familles d'aujourd'hui, 2021
98. DREES, Etudes et Résultats, 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021, février 2023
99. DREES, Perte d'autonomie : quels effets sur la santé des proches aidants, octobre 2024
100. Dans les contrats du stock ADE Immobiliers, ADE Pro, Plan Prévoyance, TNS prévoyance (couverture plus large que la réglementation)
101. 6^e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec).
102. Source : SDES, décembre 2024.
103. [Etude] L'UFC-Que Choisir révèle les « zones blanches » de l'accès aux transports publics - Mobilité inclusive.





CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

Société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 Strasbourg - Cedex 9
RCS Strasbourg B 588 505 354 - ORIAS N° 07 003 758
Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Crédits photos

Photos de couverture : Getty Image
Photo de Messieurs Baal et Petitgand : @RudyWaks
Autres photos : Unsplash

Conception et réalisation

C Studios International

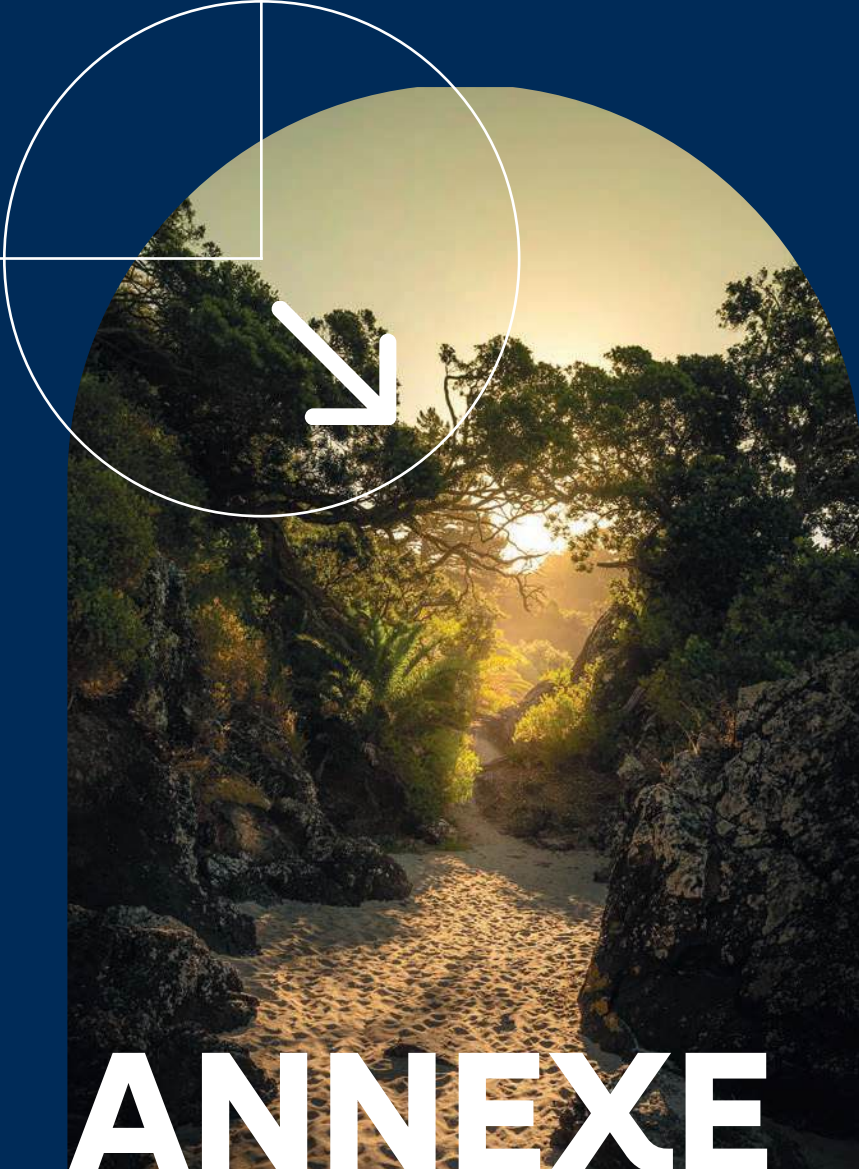
Imprimé en France sur du papier certifié.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

**ACCÉLÉRER
LES GRANDES
TRANSFORMATIONS
DONT LE MONDE
A BESOIN**

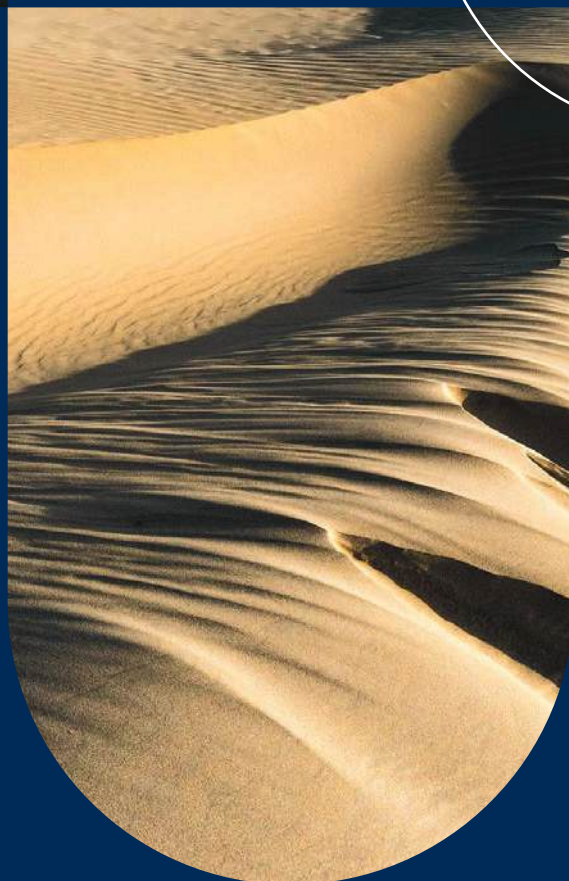
NOTRE STRATÉGIE
ENVIRONNEMENTALE
ET SOLIDAIRE

2025



ANNEXE SECTORIELLE

I NOS ENGAGEMENTS SECTORIELS
DANS LES SECTEURS LES PLUS ÉMISSIFS
(NZBA)





Un des principaux leviers de notre plan de transition est notre engagement à la Net Zero Banking Alliance¹ qui vise à assurer que nos clients dans les secteurs très émissifs (acier, aluminium, ciment, production d'électricité, pétrole et gaz, aérien, maritime, industrie automobile, immobilier résidentiel) sont sur des trajectoires crédibles de réduction de leurs émissions (i.e. conformes à des scénarios de référence reconnus visant la neutralité carbone). **Cette section présente nos engagements NZBA ainsi que nos analyses sectorielles des enjeux de décarbonation de ces secteurs.**

Des précisions sur les choix méthodologiques qui ont conduit à définir nos engagements NZBA sont présentées dans l'annexe méthodologique (choix des scénarios de référence, gaz à effet de serre et formules d'agrégation considérés).

Ce document présente également notre signature du Tobacco Free Finance Pledge en faveur du désengagement de l'industrie du tabac.

TABLE DES MATIÈRES

Ciment



4

Acier



6

Aluminium



8

Production
d'électricité



10

Pétrole & gaz



12

Charbon



14

Transport
maritime



16

Transport
aérien



18

Industrie
automobile



20

Immobilier
résidentiel



22

Tabac



25

CIMENT

ENJEUX DU SECTEUR

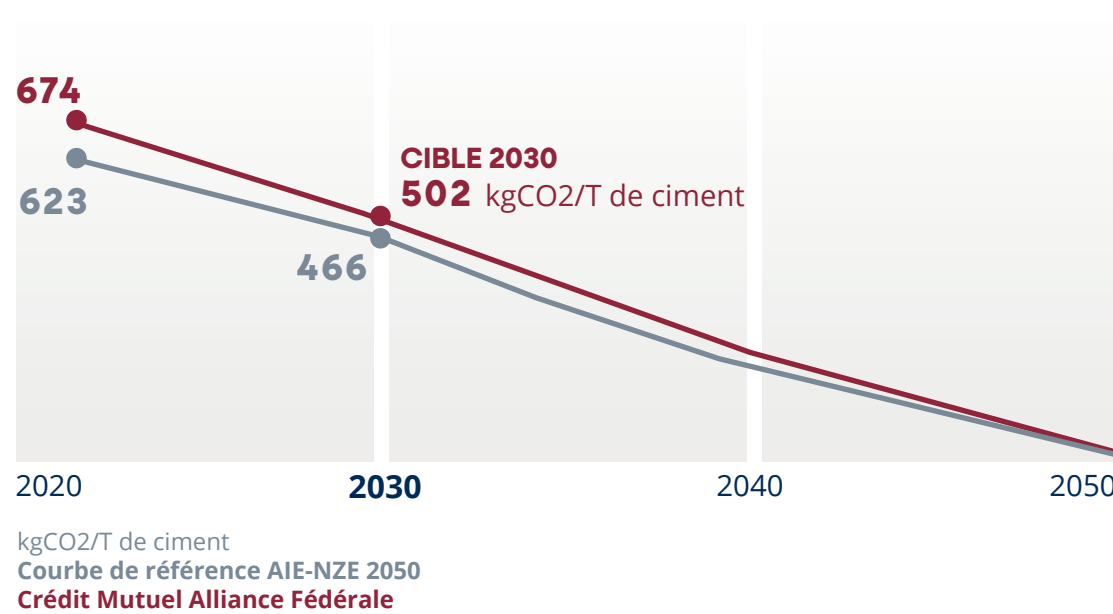
La production de ciment représente aujourd’hui environ 7% des émissions mondiales de CO₂². Elle est concentrée dans les marchés émergents et économies en développement (notamment en Asie). L’Agence Internationale de l’Energie prévoit dans son scénario NZE 2050, version 2023 que la demande mondiale en ciment augmente en 2030 mais qu’elle baisse ensuite à partir de 2050. Les émissions du secteur proviennent pour 2/3 des procédés et sont générées par la réaction chimique ayant lieu dans le four (le mélange d’argile et de calcaire rejette du CO₂ pour devenir du clinker) et pour 1/3 des combustibles utilisés pour alimenter le four³. Les leviers de décarbonation sont principalement l’utilisation de carburants alternatifs (biomasse, hydrogène vert), l’efficacité énergétique, le CCUS (Capture, Utilisation, Stockage du Carbone) ainsi que l’augmentation d’utilisation de matériaux alternatifs pour remplacer une partie du clinker.

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

La production de ciment étant concentrée en Asie, nous avons retenu le scénario mondial de l’Agence Internationale de l’Energie : Net Zero Emissions 2050, version 2023 pour définir notre cible. Ce scénario, qui prévoit entre 2022 et 2030 à la fois une hausse de la production de ciment et la mise en place progressive de solutions de décarbonation (les plus importantes à horizon 2030 étant les matériaux alternatifs, les bioénergies et le CCUS), propose une réduction de 21% des émissions mondiales du secteur du ciment d’ici à 2030.

CIBLE 2030 ET PLAN D’ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Afin d’être en cohérence avec le scénario NZE 2050 de l’AIE et de couvrir la partie la plus émettrice en carbone du secteur, **notre objectif NZBA couvre les fabricants de ciment**, et en particulier leurs émissions scopes 1 (émissions brutes) et scope 2.



Progression

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	2023	CIBLE 2030
kgCO ₂ /T de ciment	674	658	502

Au 31.12.2022, l’intensité de notre portefeuille de cimentiers est légèrement supérieure à la moyenne du secteur selon le scénario de l’AIE. En 2023, l’intensité du portefeuille a légèrement baissé par rapport à 2022 (-2,4%). Nous souhaitons accompagner nos clients dans la transformation du secteur en continuant à financer des entreprises qui seraient déjà en adéquation avec la trajectoire de décarbonation du secteur ou qui s’engageraient dans la conversion de leur mode de production.

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

Une analyse de la performance carbone des futurs ou actuels clients financés ou susceptibles de l’être dans ces secteurs devra être réalisée afin de s’assurer qu’ils sont en phase avec les trajectoires de décarbonation et qu’ils ont défini des engagements de décarbonation ainsi qu’un plan de transition.



ACIER

ENJEUX DU SECTEUR

La production d'acier, largement concentrée dans les marchés émergents et économies en développement, représente aujourd'hui 7 à 11% des émissions mondiales de CO₂⁴. L'acier étant un intrant essentiel aux autres industries (automobile, bâtiment, appareils ménagers, etc.), une croissance de la production est prévue dans le monde d'ici à 2050. Les procédés de production d'acier primaire présentent une intensité carbone élevée du fait d'une forte dépendance aux énergies fossiles et notamment au charbon (production par hauts fourneaux). Il est possible d'utiliser de la ferraille recyclée dans des fours électriques à arc, ce qui permet d'améliorer la performance carbone. D'autres leviers de décarbonation existent mais sont encore au stade de développement : l'efficacité des matériaux (notamment pour remplacer les dérivés du charbon comme matériaux réducteurs), l'utilisation d'hydrogène vert et le CCUS (Capture, Utilisation, Stockage du Carbone). L'électrification, les bioénergies et l'amélioration de l'efficacité énergétique sont aussi des voies de réduction pour la production primaire. L'évolution du mix énergétique dans la production d'acier est donc essentielle.

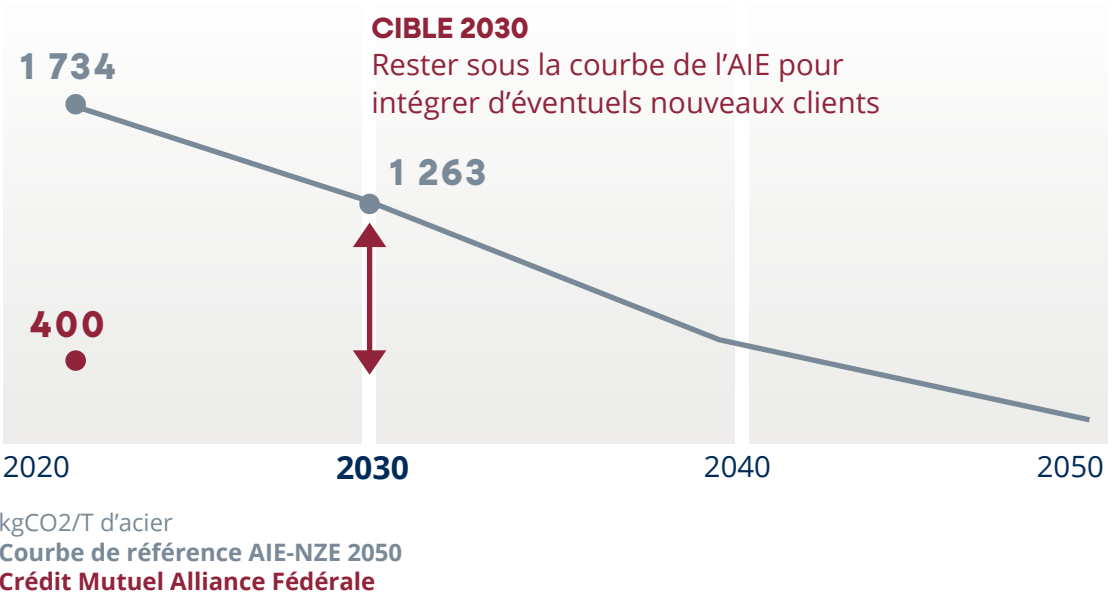


SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Etant donné que la production d'acier est concentrée principalement en Asie, nous avons choisi le scénario mondial de l'Agence Internationale de l'Energie : Net Zero Emissions 2050, version 2023 pour définir notre cible. Ce scénario, qui prévoit entre 2022 et 2030 à la fois une hausse de la production d'acier et la mise en place progressive de solutions de décarbonation (les plus importantes à horizon 2030 étant l'électrification, l'efficacité énergétique et l'hydrogène), propose une réduction de 19% des émissions mondiales du secteur de l'acier d'ici à 2030.

CIBLE 2030 ET PLAN D'ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Afin d'être en cohérence avec le scénario NZE 2050 de l'AIE et de couvrir la partie la plus émettrice en carbone du secteur, **le périmètre est centré sur les producteurs d'acier primaire**, en particulier sur leurs scopes 1 & 2. Les acteurs de la première transformation de l'acier, dont le poids carbone pèse pour ~10% des émissions liées à la production d'acier⁵ ne sont pas couverts par cette cible.



Progression

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	2023	CIBLE 2030
kgCO ₂ /T d'acier	400	468	1 263

En 2022 et en 2023, notre portefeuille contient des entreprises qui ont déjà une bonne performance carbone, bien plus faible que la moyenne du secteur. Nous souhaitons accompagner la transition du secteur de l'acier et ainsi continuer à financer des entreprises qui s'engageraient dans la conversion de leur mode de production et seraient en adéquation avec la trajectoire de décarbonation du secteur.

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

Une analyse de la performance carbone des futurs ou actuels clients financés ou susceptibles de l'être dans ces secteurs devra être réalisée afin de s'assurer qu'ils sont en phase avec les trajectoires de décarbonation et qu'ils ont défini des engagements de décarbonation ainsi qu'un plan de transition.

ALUMINIUM

ENJEUX DU SECTEUR

La production d'aluminium, concentrée en Asie, représente environ 3 % des émissions mondiales de CO2. Les émissions du secteur ont augmenté de façon constante au cours de la dernière décennie. L'aluminium est un intrant important pour un certain nombre de technologies essentielles à la transition énergétique et la demande d'aluminium est amenée à croître massivement à l'horizon 2050. Ce métal sera notamment un allié privilégié de l'allègement des véhicules et un élément incontournable des infrastructures électriques, panneaux solaires et éoliennes. La production d'aluminium génère des émissions de gaz à effet de serre du fait de l'énergie utilisée pour extraire la bauxite, la transformer en alumine, puis électrolyser l'alumine fondue et du fait d'émanation de perfluorocarbures lors de l'électrolyse de l'alumine. Le processus de fabrication est très consommateur en électricité et en ressources. Les leviers de décarbonation sont principalement la décarbonation de l'électricité, étant donné que celle-ci pèse pour près de 60% des émissions dans le procédé de production, les ruptures technologiques des procédés de fabrication et enfin le recyclage de ferraille d'aluminium. En France, du fait d'un mix électrique plus décarboné que dans d'autres régions, les usines de production ont généralement une bonne performance par rapport à la moyenne mondiale.

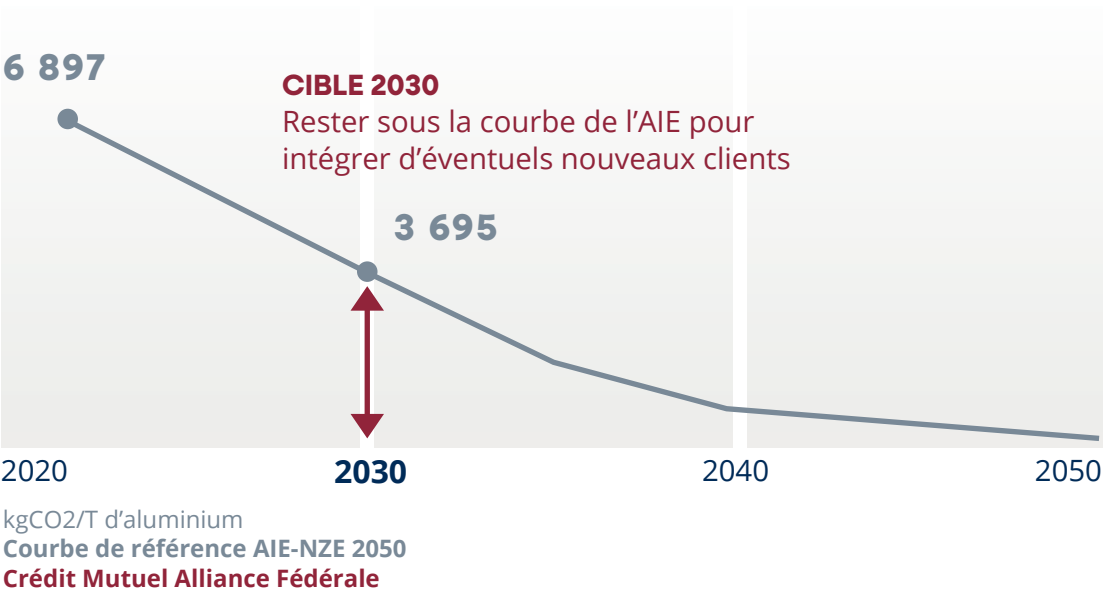


SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Etant donné que la production d'aluminium est concentrée principalement en Asie, nous avons retenu le scénario mondial de l'Agence Internationale de l'Energie : Net Zero Emissions 2050, version 2023 pour définir notre cible. Ce scénario, qui prévoit entre 2022 et 2030 à la fois une hausse de production d'aluminium et la mise en place progressive de solutions de décarbonation (notamment décarbonation de l'électricité, efficacité énergétique et changements de procédés de fabrication), propose une réduction de 18% des émissions du secteur d'ici 2030.

CIBLE 2030 ET PLAN D'ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Afin d'être en cohérence avec le scénario NZE 2050 de l'AIE et de couvrir la partie la plus émettrice en carbone du secteur, le périmètre est centré sur les producteurs d'aluminium primaire, en particulier sur leurs scopes 1 & 2. Les acteurs de la première transformation de l'aluminium ne sont pas couverts par cette cible.



Progression

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	2023	CIBLE 2030
kgCO2/T d'aluminium	-	-	3 695

En 2022 et en 2023, nous ne finançons pas de producteurs d'aluminium primaire rentrant dans le périmètre de ce calcul. Nous nous inscrivons dans la transition du secteur de l'aluminium et souhaitons ainsi financer des contreparties dont les métriques d'intensité physique se situent en dessous du scénario de référence à date d'octroi ou dont les objectifs de décarbonation publiés sont en adéquation avec la trajectoire 2030 du scénario de référence.

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

Une analyse de la performance carbone des futurs ou actuels clients financés ou susceptibles de l'être dans ces secteurs devra être réalisée afin de s'assurer qu'ils sont en phase avec les trajectoires de décarbonation et qu'ils ont défini des engagements de décarbonation ainsi qu'un plan de transition.



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

ENJEUX DU SECTEUR

La production d'électricité est aujourd'hui la plus grande source d'émissions de CO2 liées à l'énergie, représentant 36 % des émissions totales liées à l'énergie. Les émissions de CO2 liées à la production d'électricité dans le monde s'élevaient à 12,3 Gt en 2020, dont 9,1 Gt liées à la combustion dans les centrales au charbon, 2,7 Gt pour les centrales au gaz et 0,6 Gt pour les centrales au fioul⁶. La production d'électricité sera amenée à croître d'ici 2030 et 2050 car il s'agit d'un levier essentiel pour la décarbonation d'autres secteurs : électrification de la mobilité, production d'hydrogène vert, utilisation de l'électricité dans les nouveaux procédés industriels de la métallurgie etc. La production d'électricité est un secteur dont les leviers de décarbonation sont les plus matures, grâce au nucléaire et au déploiement des infrastructures de production à partir de sources renouvelables : éolien, solaire, hydraulique etc. En France, le mix de production d'électricité présente déjà une bonne performance, grâce à une forte proportion d'énergie nucléaire par rapport à d'autres pays.



SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

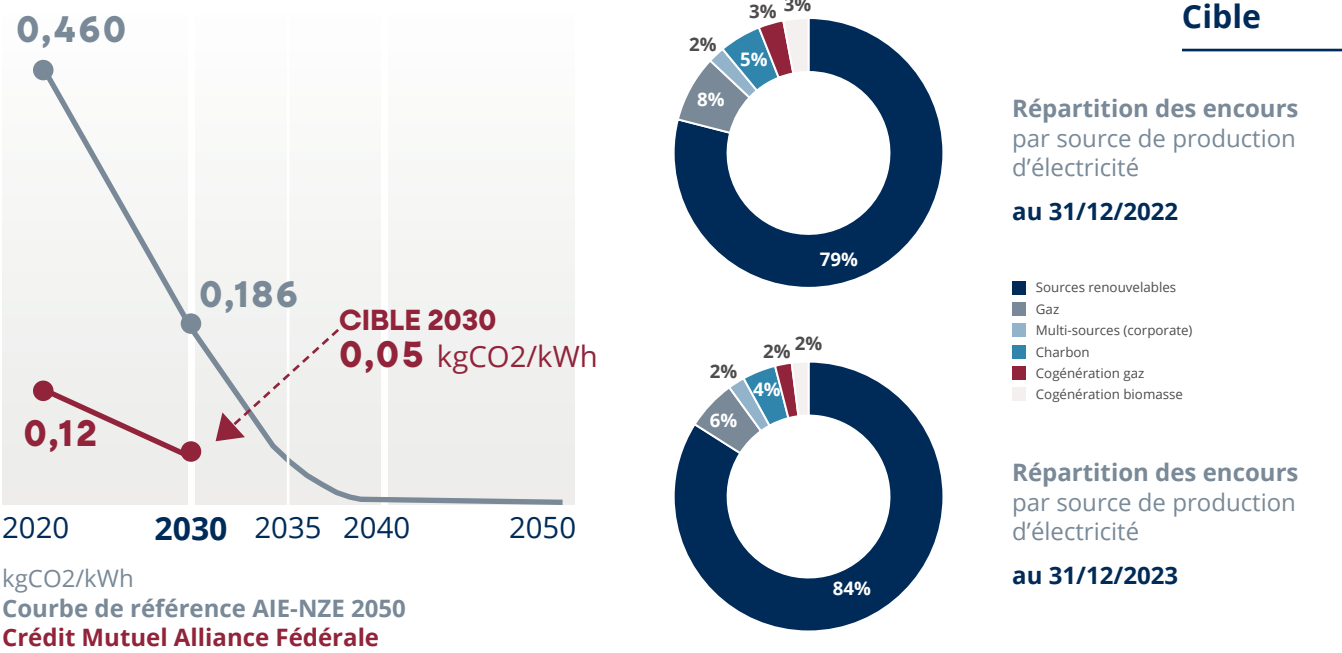
Nous avons fait le choix de nous adosser au scénario mondial de l'Agence Internationale de l'Énergie : Net Zero Emissions 2050, version 2023 pour définir notre cible.

Ce scénario, qui prévoit une évolution des sources d'énergie dans le mix de production d'électricité, propose de passer d'une intensité de production de 460 gCO2/kWh en 2022 à 186 gCO2/kWh en 2030, soit une réduction de 60%. A noter que la version 2023 du scénario de l'AIE affiche une intensité plus élevée pour 2030 que la version 2021 (qui visait 138 gCO2/kWh).

Etant donné que l'intensité de notre portefeuille est plus basse que la valeur 2022 mondiale calculée par l'AIE, nous visons d'être plus ambitieux que les valeurs cibles des différentes versions de NZE 2050.

CIBLE 2030 ET PLAN D'ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Le périmètre de notre cible couvre les entreprises productrices d'électricité, quelle que soit leur taille, et les financements spécialisés de projets de production d'électricité. La métrique concerne le scope 1 des producteurs d'électricité qui concentre la majeure partie de leurs émissions scopes 1&2. Le scope 3, qui correspond, entre autres, aux activités d'extraction, production des combustibles, est couvert par l'analyse des secteurs Pétrole & Gaz et Charbon.



	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	2023	CIBLE 2030
kgCO2/kWh	0,12	0,09	0,05

Le calcul porte d'une part sur les financements de projets (en France et à l'international ; majorité de projets renouvelables mais aussi encore quelques projets gaz et centrales charbon en reconversion), et d'autre part sur les financements d'entreprises, principalement en France, qui incluent également des professionnels ou agriculteurs installant des panneaux photovoltaïques, ce qui constitue un axe fort de la révolution environnementale engagée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. A l'horizon 2030 et dès à présent, nous souhaitons continuer à faire émerger de nouveaux projets de production à partir de sources renouvelables.

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

Pour atteindre notre cible, nous privilégions le financement des énergies renouvelables tout en limitant notre exposition à la production à partir de sources fossiles. Cela se traduit par la fixation d'objectifs opérationnels pour accompagner le déploiement des énergies renouvelables auprès des chargés d'affaires.



PÉTROLE & GAZ

ENJEUX DU SECTEUR

Le pétrole, le gaz naturel et le charbon représentaient environ quatre cinquièmes de l’approvisionnement total en énergie dans le monde en 2022. Dans son scénario NZE 2050, l’Agence Internationale de l’Energie prévoit que l’explosion des investissements dans les énergies propres entraîne une forte baisse de la demande en combustibles fossiles. La part des combustibles fossiles dans l’offre totale d’énergie tomberait alors à moins de deux tiers en 2030 et à moins d’un cinquième en 2050⁷.

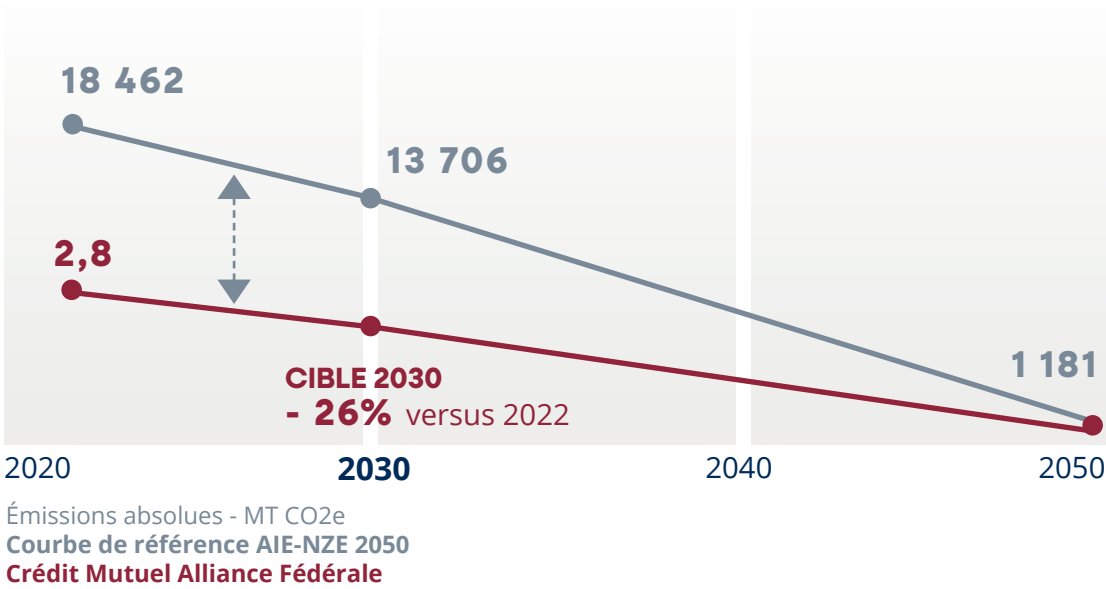
SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Nous avons fait le choix de nous adosser au scénario mondial de l’Agence Internationale de l’Energie : Net Zero Emissions 2050, version 2023 pour définir la cible. Ce scénario prévoit que la demande de pétrole et gaz naturel diminue d’environ 20% d’ici à 2030 par rapport à 2022. En termes d’émissions, le scénario prévoit une baisse des émissions scopes 1, 2 et 3 de 33% pour le pétrole et de 29% pour le gaz entre 2022 et 2030.



CIBLE 2030 ET PLAN D’ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Le périmètre de notre cible couvre les entreprises actives dans les secteurs de l’extraction, la production et le stockage d’hydrocarbures. Les activités de distribution et commerce ne sont pas couvertes par l’engagement. Les producteurs de bio méthane sont exclus du périmètre. Ce secteur est suivi à travers l’évolution des émissions financées absolues en TCO2e, en considérant les scopes 1&2 de l’ensemble des acteurs et le scope 3 des acteurs du volet upstream uniquement, afin de limiter la double comptabilisation. La qualité des données sur ce secteur est assez faible, notamment pour le calcul du scope 3. Les entreprises incluses dans le périmètre ne communiquent pas toutes leur empreinte carbone, des proxys ont donc dû être utilisés.



Cible

La trajectoire pour le secteur pétrole & gaz a été actualisée par rapport à la communication publique initiale de NZBA (mai 2024) afin d’intégrer des financements qui n’avaient pas été reportés dans l’exercice initial sur une des filiales étrangères et suite à un changement méthodologique dans le calcul.

Progression

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	2023	CIBLE 2030
MTCO2e	2,8	2,3	2,1

Le point de départ 2022 a été calculé, basé largement sur des proxys à ce stade. La valeur 2023, calculée selon la même méthodologie, nous permet de constater une baisse de 18% des émissions financées par rapport à 2022.

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

Dans le cadre de notre politique sectorielle hydrocarbures⁸ :

- nous avons stoppé depuis octobre 2021 tout financement de nouveau projet d’exploration, de production, d’infrastructures (oléoduc, gazoduc et unités de stockage) ou de transformation (raffineries de pétrole, terminaux de liquéfaction de gaz) conventionnel et non conventionnel ;
- nous ne fournissons pas de services bancaires et financiers aux entreprises dont la part de production d’hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 20 % depuis 2024 (ce seuil était à 25 % en 2023). Les hydrocarbures non conventionnels retenus pour le calcul de ce seuil sont : le pétrole ou gaz de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux, le pétrole lourd et extra-lourd, le pétrole ou gaz en eau très profonde, le pétrole ou gaz extrait en Arctique, le méthane de houille ;
- nous ne finançons plus, depuis le 1er juillet 2024, toute entreprise énergétique qui n’aurait pas une trajectoire constatée de baisse continue de production d’hydrocarbures d’une année sur l’autre et une trajectoire net zéro en 2050 crédible et vérifiable.

Par dérogation à ce qui précède et pour soutenir la transition climatique, nous poursuivrons nos interventions dans les projets d’énergies renouvelables ou bas carbone auprès des entreprises concernées par ces mesures.



CHARBON



ENJEUX DU SECTEUR

Le charbon reste à ce jour une source importante de l'approvisionnement énergétique dans le monde. Sa combustion, par exemple pour produire de l'électricité, présente le facteur d'émissions le plus élevé par rapport aux autres sources d'énergie. Ainsi plus d'un tiers des émissions de CO₂ liées aux combustibles sont dues au charbon⁹. Les scientifiques et l'Agence Internationale de l'Energie appellent à sortir du charbon.

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Nous avons fait le choix de nous adosser au scénario mondial de l'Agence Internationale de l'Energie : Net Zero Emissions 2050, version 2023 pour le secteur du charbon tout en confirmant notre engagement d'aller plus loin. Ce scénario prévoit que les émissions liées à la combustion du charbon diminuent de 47% entre 2022 et 2030.

CIBLE 2030 ET PLAN D'ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Nous avons développé une politique sectorielle liée au charbon depuis quelques années¹⁰.

A ce titre, l'objectif fixé est de réduire à zéro l'exposition de nos portefeuilles de financement et d'investissement au charbon d'ici 2030 pour tous les pays du monde et de ne plus accorder de soutien aux entreprises ayant des activités dans le secteur du charbon au-delà de 2030.

Les mesures de restriction suivantes sont appliquées :

- exclusion immédiate dès l'entrée en vigueur de cette politique de tout soutien financier aux entreprises développant des activités dans le secteur du charbon sur toute la chaîne de valeur ;
- sortie de l'ensemble des positions prises par les métiers d'investissement et de gestion d'actifs des entreprises développant des activités dans le secteur du charbon sur toute la chaîne de valeur.

Nous conditionnerons la continuité de nos soutiens financiers aux entreprises clientes exposées au secteur du charbon **à la publication d'un plan daté et détaillé de fermeture de l'ensemble de leurs actifs charbon d'ici 2030.** L'analyse de ces demandes pourra faire l'objet d'une procédure d'escalade auprès de la Direction Générale pour décision.

L'engagement NZBA sur le secteur du charbon repose donc sur cette politique sectorielle, adoptée en 2020 et révisée en 2024, qui détaille notre plan de sortie du charbon sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2030.

TRANSPORT MARITIME

ENJEUX DU SECTEUR

Le secteur du Transport maritime représente environ 2 à 3% des émissions de Gaz à Effet de Serre mondiales, avec 880 MtCO2 en 2019 et 830 en 2020. La majeure partie des émissions du secteur maritime provient de la combustion des carburants, utilisés pour le déplacement des navires mais aussi pour la production d'énergie nécessaire à leur fonctionnement. Le secteur a déjà identifié des leviers de réduction :

- à court-terme : amélioration technologique des flottes (efficacité énergétique) : réduction de consommation, retrofit des navires, production d'énergie renouvelable à bord ; et optimisation de la navigation (efficacité opérationnelle) : réduction des vitesses, développement des outils de routage et de gestion des attentes aux ports...
- à moyen et long-terme : utilisation de carburants durables : biocarburants, carburants de synthèse, hydrogène et ammoniac. L'électricité a un rôle faible dans la transition de ce secteur du fait de la difficulté à électrifier les trajets longue distance.

L'OMI (Organisation Maritime Internationale, institution spécialisée des Nations Unies) a pris depuis 2019 des engagements de réduction des émissions du secteur, révisés en juillet 2023¹¹.

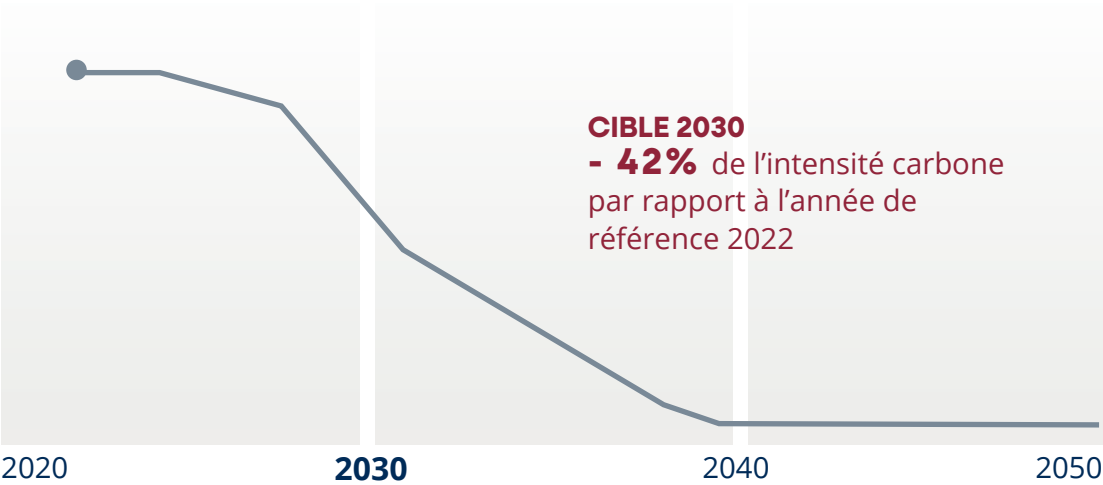


SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Nous sommes signataires depuis 2019 des principes de Poséidon via le CIC, association bancaire, dont certains membres font également partie de NZBA. Sur la base des objectifs définis par l'OMI, les principes de Poséidon ont défini deux courbes de décarbonation reflétant les scénarii « at least » et « striving ». Un calcul d'alignement de l'intensité carbone du portefeuille est réalisé annuellement à partir des informations réglementaires obligatoires collectées auprès des clients (armateurs). Toutefois, ces courbes n'ont pas été officiellement reconnues pour le secteur maritime par le secrétariat du NZBA. Nous avons ainsi fait le choix d'adosser notre engagement NZBA sur une courbe résultant de travaux qui ont été réalisés par la société DNV GL, sur la base d'hypothèses industrielles actuelles qui permettraient d'atteindre les objectifs NZBA et 1.5° 2050 avec 50% de probabilité. Les hypothèses qui ont prévalu à la définition de cette courbe sont publiées par DNV GL aux fins de discussion et vérification¹².

CIBLE 2030 ET PLAN D'ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Le périmètre de notre cible couvre l'ensemble des navires de transport de fret présents dans le portefeuille de financement d'actifs. Les navires de transport de passagers, dont la métrique n'est pas consolidable avec le transport de fret, sont peu représentés dans le portefeuille et ne constituent pas particulièrement un axe de développement. Ils sont ainsi exclus du périmètre de la cible. Les émissions considérées sont les scopes 1 et 3 (énergie amont) des navires, en approche Well-to-Wake.



Courbe de référence DNV GL
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Progression

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	2023	CIBLE 2030
gCO2e/DWT.nm	9,68	10,37	5,66*

* à composition de portefeuille identique

Au 31.12.2022, l'intensité carbone du portefeuille (9,68 gCO2e/DWT.nm) est supérieure à la courbe de référence proposée par DNV. **L'objectif 2030 consiste en une réduction de 42% de l'intensité carbone du portefeuille** par rapport à 2022 (à composition identique du portefeuille cela mènerait à 5,66 gCO2e/DWT.nm). Le calcul pour 2023 est supérieur à celui de 2022, cela s'explique principalement par la présence dans le portefeuille d'un pétrolier de ravitaillement qui est assez statique et pour lequel la métrique en gCO2e/DWT.nm n'est pas adaptée.

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

Dans le cadre des principes de Poséidon, nous vérifions chaque année l'alignement du portefeuille de financement maritime avec les exigences du programme et un calcul d'écart est réalisé. En 2023, l'écart d'alignement du portefeuille CIC par rapport à la trajectoire striving fixée par l'OMI ressort à +19,7 %, du fait, entre autres, de la présence d'un pétrolier de ravitaillement qui fait peu de distance. Afin de s'aligner sur les Principes de Poséidon, nous avons mis en place en mars 2022 une politique sectorielle pour le secteur maritime privilégiant dorénavant les financements de navires bénéficiant d'une propulsion gaz ou hybride dual fuel (diesel et gaz), et les alternatives au fuel lourd (hydrogène, ammoniac...) ainsi que les navires à propulsion principale ou assistance vélique¹³. En effet, via le CIC, nous sommes signataire depuis avril 2024 du Pacte Vélique qui engage l'État et les acteurs de la filière pour le développement de solutions de transport utilisant la propulsion par le vent.



TRANSPORT AÉRIEN

ENJEUX DU SECTEUR

Le secteur du Transport Aérien représente 2,5 à 3% des émissions de Gaz à Effet de Serre mondiales (hors trainées de condensation). La majeure partie des émissions du secteur aérien provient de la combustion du kérosène. Le secteur aérien, au niveau mondial (OACI – Organisation de l'Aviation Civile Internationale) a fixé en octobre 2022 un objectif ambitieux à long terme (LTAG) de réduction à zéro des émissions nettes de carbone d'ici 2050. Cet engagement de neutralité carbone du secteur aérien repose sur différents leviers de décarbonation :

- l'amélioration technologique des flottes (efficacité énergétique) ;
- l'optimisation de la navigation aérienne et des opérations au sol ;
- d'éventuelles ruptures technologiques : avion hydrogène, hybride, électrique ;
- et enfin, principalement le développement des différents carburants aéronautiques durables, dits « SAF » (Sustainable Aviation Fuels). Il s'agit des carburants suivants : HEFA (Hydroprocessed Esters and Fatty Acids), AtJ (Alcool-to-Jet) et PtL (Power-to-liquid, les carburant de synthèse, également appelés « e-fuels »).

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Le scénario de référence retenu pour ce secteur est celui du MPP (Mission Possible Partnership) dans son approche « Prudente ». Les principales hypothèses de ce scénario sont les suivantes :

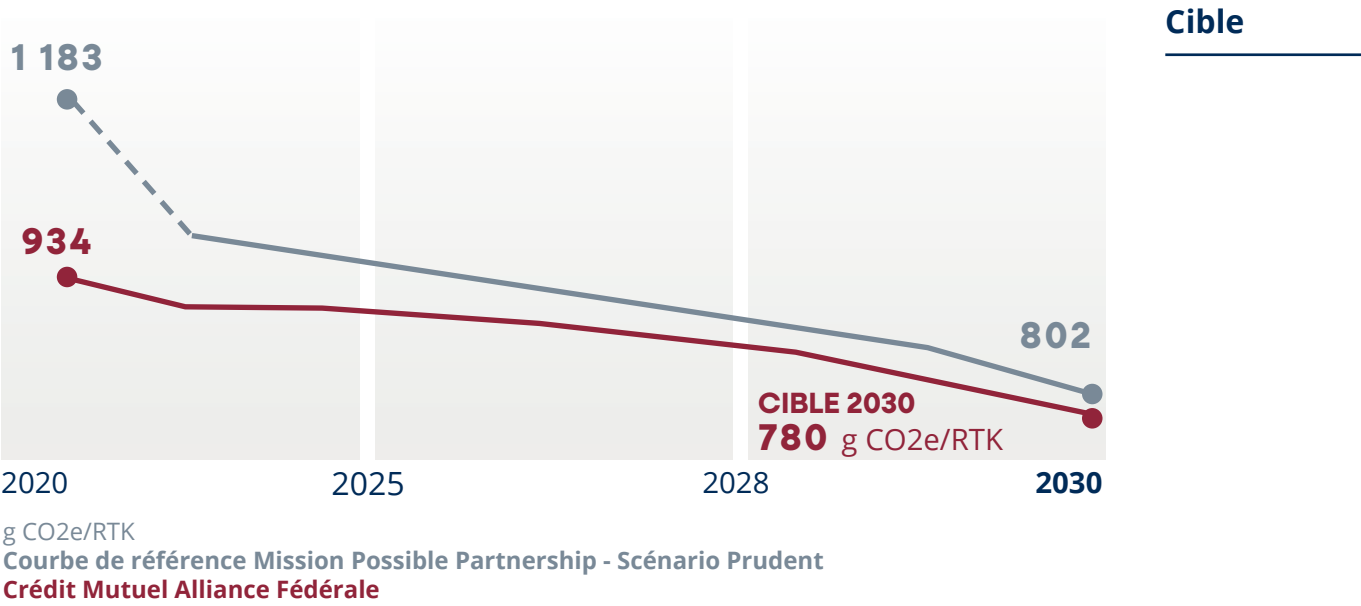
- croissance du trafic aérien : 2,5% par an de 2019 à 2024, puis 3% par an jusqu'en 2050 ;
- gain annuel d'efficacité énergétique (principalement renouvellement de la flotte) : 2% par an à partir de 2019 ;
- incorporation de carburant durable : 5 à 7% d'ici 2025, 13% à 15% en 2030, 28% à 32% en 2035 et 62% en 2040.

Via le CIC, nous avons adopté la méthodologie des Pegasus Guidelines le 4 avril 2024. Les Pegasus Guidelines ont pour objectif d'établir un cadre commun de marché, permettant aux institutions financières de mesurer, sur des bases homogènes, leur degré d'alignement en matière de financements aéronautiques par rapport aux objectifs climatiques.



CIBLE 2030 ET PLAN D'ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Le périmètre de notre cible couvre les avions qui font du transport de passagers et de fret commercial présents dans le portefeuille de financement d'actifs. Les émissions considérées sont les scopes 1 et 3 (énergie amont) des avions, en approche Well-to-Wake.



Progression

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	2023	CIBLE 2030
gCO2e/RTK	934	903	780

Au 31.12.2022 et sur l'année 2023, l'intensité de notre portefeuille aéronautique est inférieure de plus de 20% à la courbe de référence du MPP Prudent. Ce résultat s'explique par une part importante d'avions de dernière génération plus économes en carburants par rapport à une flotte mondiale encore composée pour moitié d'avions plus anciens. L'objectif fixé pour 2030 repose sur une hypothèse d'augmentation de la part des avions de dernière génération au sein du portefeuille ainsi que d'augmentation progressive du taux d'incorporation de SAF (carburants aéronautiques durables).

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

Nous avons mis en place en mars 2022 une politique sectorielle mise à jour en janvier 2025¹⁴. Nous nous engageons à ne financer que des avions de dernière génération, les plus efficaces du marché en termes de consommation de carburant, de respect des normes en matière de bruit, de pollution et d'émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre. Les aéronefs pouvant être financés sont ainsi les modèles de dernière génération des constructeurs Airbus, Boeing, ATR, Embraer et Bombardier. En complément, l'adoption des Pegasus Guidelines nous permettra d'avoir un cadre commun de marché permettant aux institutions financières de mesurer, sur des bases homogènes, leur degré d'alignement en matière de financements aéronautiques par rapport aux objectifs climatiques.



INDUSTRIE AUTOMOBILE

ENJEUX DU SECTEUR

Le secteur automobile représente environ 12 à 15% des émissions de Gaz à Effet de Serre mondiales. Ce secteur doit faire face à une augmentation importante de la demande au niveau mondial et à une évolution permanente des réglementations environnementales, à la fois en termes d'émissions de gaz à effet de serre mais également de polluants atmosphériques. Le secteur a déjà démarré sa transition depuis plusieurs années par le développement de véhicules nouvelles technologies qui permettent de réduire l'impact environnemental : hybrides, électriques, hydrogène. Côté réglementation, la Loi d'Orientation des Mobilités, adoptée en 2019 en France fixe des objectifs pour une mobilité plus propre avec notamment :

- L'interdiction de vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 - engagement avancé à 2035 dans le cadre du « Pacte Vert » et des objectifs « Fit for 55 » pris au niveau européen ;
- Le déploiement de points de charge électrique sur le territoire ;
- La mise en place de zones à faibles émissions permettant aux collectivités de limiter la circulation aux véhicules les moins polluants.

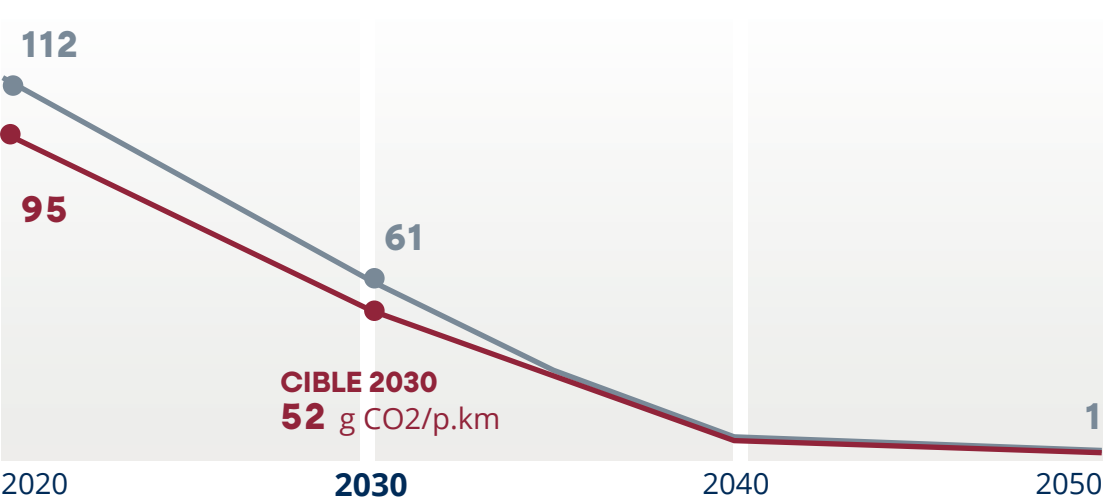


SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Nous avons fait le choix de suivre le scénario **Net Zero Emissions 2050 de l'AIE**, version 2023 pour définir notre cible 2030 sur le secteur de l'industrie automobile. Ce scénario prévoit une augmentation importante de la demande (+57% de kilomètres parcourus pour les véhicules particuliers à l'horizon 2050) et en parallèle une forte diminution des émissions associées (-99% d'émissions entre 2022 et 2050), permise notamment par une électrification des flottes à cet horizon.

CIBLE 2030 ET PLAN D'ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Le périmètre de notre cible couvre les constructeurs automobiles et en particulier la production de véhicules particuliers et utilitaires légers. Les équipementiers, concessionnaires et fabricants de véhicules spéciaux et poids lourds ne sont pas inclus. Les émissions considérées sont le scope 3 – utilisation des véhicules vendus des constructeurs, en approche Tank-to-Wheel afin de pouvoir comparer au scénario de l'Agence Internationale de l'Energie.



g CO2/p.km
Courbe de référence AIE-NZE 2050
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Cible

Progression

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	2023	CIBLE 2030
gCO2/p.km	95	91	52

Les calculs sont réalisés sur la base des émissions correspondant à l'utilisation des produits vendus et du nombre de véhicules produits plutôt qu'à partir des données WLTP déclarées par les constructeurs qui ne concernent que la production en Europe. **Nous faisons le choix de tenir compte de l'impact de l'ensemble de la production des constructeurs.** Entre 2022 et 2023, l'intensité a légèrement baissé (-4%).

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

Une analyse de la performance carbone des futurs ou actuels clients financés ou susceptibles de l'être dans ces secteurs devra être réalisée afin de s'assurer qu'ils sont en phase avec les trajectoires de décarbonation et qu'ils ont défini des engagements de décarbonation ainsi qu'un plan de transition.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

ENJEUX DU SECTEUR

L’immobilier résidentiel représente environ 12% des émissions nationales (48 MtCO₂e en 2021 pour les émissions directes). La majorité de la ville de demain étant déjà construite, 37 % de la consommation finale d’énergie en France est due aux logements déjà existants¹⁵. Les travaux préparatoires à la Stratégie Nationale Bas-Carbone française (SNBC 3) ont défini une cible provisoire de réduction des émissions directes du secteur de l’immobilier résidentiel de -28 MtCO₂e entre 2021 et 2030 (-60 %)¹⁶.

Outre la construction bas-carbone et la réduction des émissions de CO₂/m² livré pour les nouvelles constructions, la rénovation énergétique des bâtiments existants est le principal levier de réduction des émissions : la réduction des émissions visée d’ici 2030 en France dans ce secteur (-28 MtCO₂e) pourrait ainsi être atteinte par le remplacement de 75% des chaudières au fioul (-9 MtCO₂e) et de 20 % des chaudières au gaz (-8 MtCO₂e) par des pompes à chaleurs ou des réseaux de chaleur urbains, ainsi que par l’isolation profonde des bâtiments les moins efficaces (-8 MtCO₂e), complétés par des efforts de sobriété¹⁷.

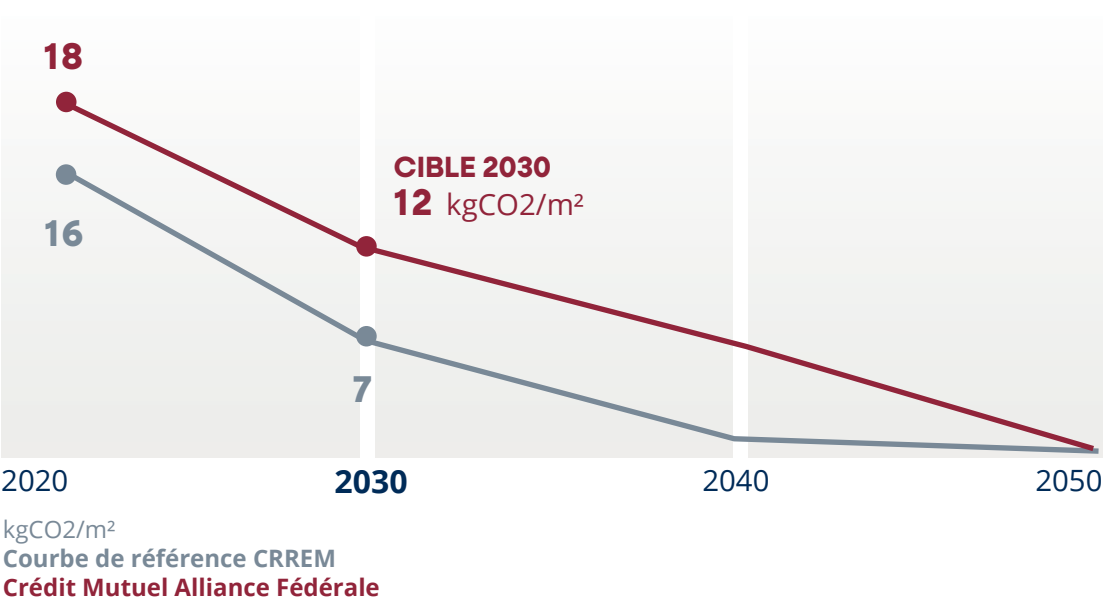


SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Etant donné que les émissions du secteur immobilier résidentiel sont en partie liées à la consommation d’électricité des logements et qu’il y a une forte disparité de l’impact carbone du mix électrique d’un pays à un autre, **nous avons fait le choix de nous adosser à un scénario français pour suivre ce secteur**. En effet, la majeure partie de notre activité sur le périmètre Immobilier résidentiel étant située en France il apparaît plus pertinent de choisir un scénario qui tient compte des spécificités du mix électrique français. Nous avons ainsi retenu le scénario CRREM – Carbon Risk Real Estate Monitor¹⁸, spécifique à la France et en ligne avec la trajectoire 1,5°C. CRREM est un projet subventionné par la Commission Européenne dans le cadre du programme de recherche et d’innovation Horizon 2020 qui propose des trajectoires de réduction basées sur la science (trajectoire 1,5°) à la fois pour l’immobilier résidentiel et l’immobilier commercial, déclinées par pays.

CIBLE 2030 ET PLAN D’ACTION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Le périmètre de notre cible couvre les consommations d’énergie des logements financés (scopes 1&2).



Cible

La méthodologie de calcul a évolué depuis la publication des engagements NZBA en mai 2024. Le nouveau calcul prend en compte désormais l’énergie finale au lieu de l’énergie primaire et se base sur des proxys calculés sur la base des DPE ADEME par type de bien et par zone géographique, à la place des données CEREN.

Progression

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022	2023	CIBLE 2030
kgCO ₂ /m ²	18	18	12

Le point de départ 2022 de notre portefeuille se situe légèrement au-dessus de la courbe de référence CRREM. Conscient des difficultés de décarbonation du secteur, nous nous fixons une cible 2030 à 12 kgCO₂/m².



Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

Nous avons déployé une politique sectorielle Immobilier Résidentiel¹⁹ qui prévoit :

- l'adaptation des conditions d'octroi de crédit pour tenir compte de la performance énergétique des biens et de l'engagement à réaliser des travaux d'amélioration énergétique ;
- des solutions de financement pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement : Eco-PTZ Prime Rénov', Prêt Avance Rénovation, Prêt Crédinergie.

Dans le but d'accompagner 100 000 clients dans leur transition énergétique d'ici 2027, objectif fixé dans notre plan stratégique Ensemble Performant Solidaire, nous poursuivons le développement de notre filière rénovation énergétique.

Une marque dédiée à cette nouvelle activité a ainsi été lancée en juin 2024. Homji est une plateforme proposant un accompagnement global aux particuliers (propriétaires d'un logement, occupants ou bailleurs) tout au long du projet pour lever les principaux freins à la rénovation énergétique de leur logement :

- **Bilan énergétique** du logement et construction du projet ;
- **Organisation des travaux** : choix des travaux, des matériaux, sélection des artisans et analyse des devis ;
- **Gestion des aides** : identification des aides disponibles, avance de frais ;
- **Optimisation du financement** : étude et proposition de prêts les plus avantageux, dont l'Eco-PTZ, pour réduire le coût du projet.

Ce service devrait inclure le métier « Mon Accompagnateur Rénov' », un statut agréé par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), qui permet aux particuliers accompagnés d'accéder aux aides publiques à la rénovation thermique comme MaPrimeRénov'. Dans le cadre d'un parcours accompagné, cette aide finance alors, selon le niveau de revenus du ménage, jusqu'à 80% du coût du projet dans la limite de 70 000 €.

L'activité d'Homji se déploie de manière progressive sur chaque segment de marché. En lançant cette nouvelle activité, nous démontrons notre engagement concret pour une société plus durable et réaffirmons notre position de leader dans la transformation écologique et sociétale.

En complément, nous avons défini des objectifs opérationnels auprès des chargés d'affaire en matière d'**accompagnement de nos clients pour des remplacements d'équipements de chauffage carbonés** par des alternatives bas-carbone (cf. rapport principal détaillant notre stratégie environnementale et solidaire - 2025).

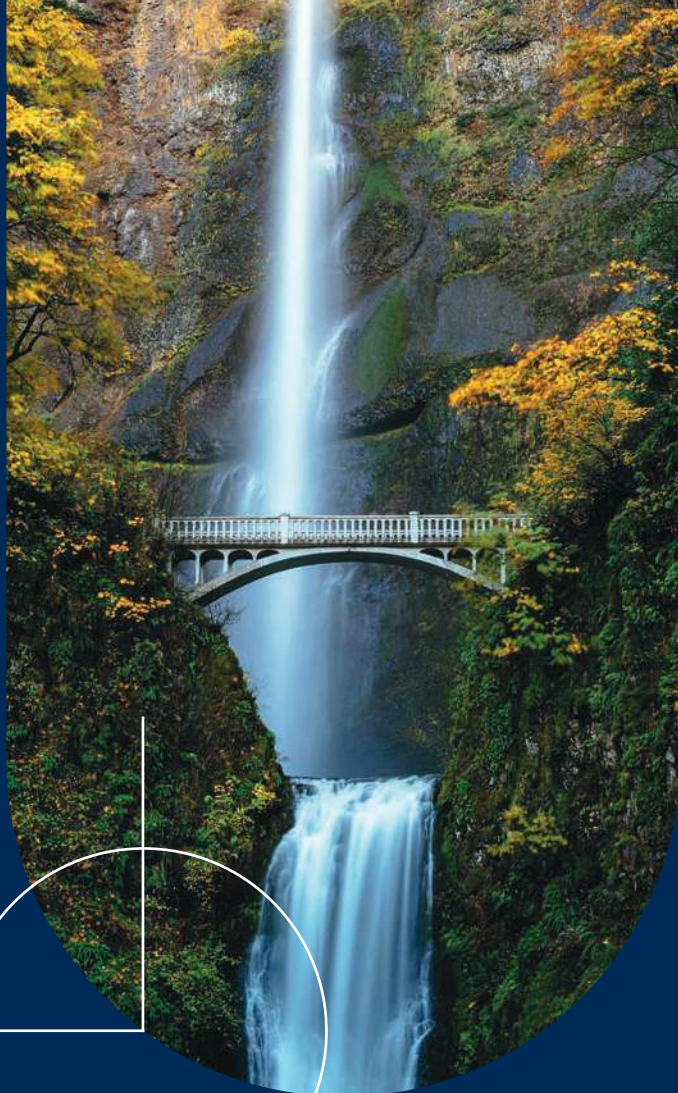


TABAC

AUTRE ENGAGEMENT SUR LE DÉSENGAGEMENT DE L'INDUSTRIE DU TABAC

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a rejoint en 2023 le Tobacco Free Finance Pledge, actant ainsi son désengagement de l'industrie du tabac pour ses activités de financement et d'investissement. Soutenue par le Programme des Nations unies pour l'environnement, cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la convention cadre de 2003 sur le contrôle du tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et vise à limiter l'impact sur la santé humaine et sur l'environnement des activités liées à l'industrie du tabac.





RÉFÉRENCES

1. [Rapport NZBA](#) publié en mai 2024
2. Source : Agence Internationale de l'Energie
3. Source : [Rapport Décarboner la filière ciment-béton du Shift Project](#) - 2022
4. Source : Agence Internationale de l'Energie
5. Source : [Plan de Transition Sectoriel - Acier de l'ADEME](#)
6. Source : Agence Internationale de l'Energie - [Scénario NZE 2050, version 2021](#)
7. Source : Agence Internationale de l'Energie - [Scénario NZE 2050, version 2023](#)
8. Source : [Microsoft Word - PS CHARBON - Crédit Mutuel - PS Hydro FR - octobre 2023 \(e-i.com\)](#)
9. Source : Agence Internationale de l'Energie - [Scénario NZE 2050, version 2023](#)
10. [Microsoft Word - PS CHARBON - FEV 2024 - CMAF - FR \(creditmutuel.fr\)](#)
11. [IMO's work to cut GHG emissions from ships](#)
12. [Poseidon Principles - green finance in maritime](#)
13. [Politique_Mobilite_Secteur_Maritime.pdf \(creditmutuel.fr\)](#)
14. Source : [Politique-Mobilite-Secteur-Aerien.pdf \(e-i.com\)](#)
15. [Le parc de logements par classe de performance énergétique au 1er janvier 2022](#), ONRE, juillet 2022.
16. [Mieux se loger](#), Secrétariat général à la planification écologique, juin 2023.
17. [Mieux se loger](#), Secrétariat général à la planification écologique, juin 2023.
18. [CRREM Project](#)
19. [Immobilier-Residentiel.pdf \(creditmutuelalliancefederale.fr\)](#)

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

Société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 Strasbourg - Cedex 9
RCS Strasbourg B 588 505 354 - ORIAS N° 07 003 758
Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Crédits photos
Unsplash

Conception et réalisation
C Studios International

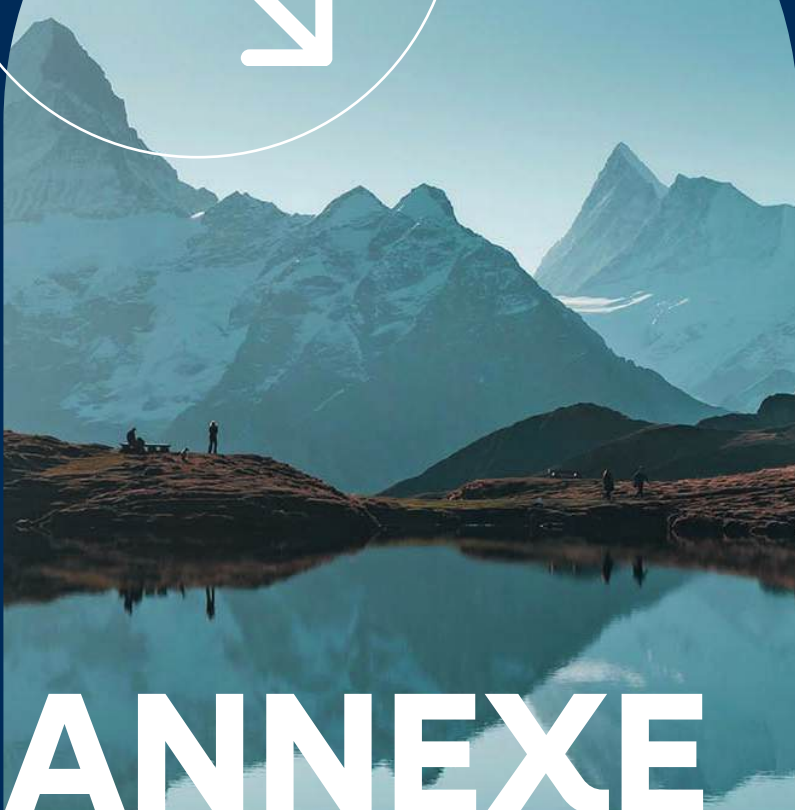
Imprimé en France sur du papier certifié.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

**ACCÉLÉRER
LES GRANDES
TRANSFORMATIONS
DONT LE MONDE
A BESOIN**

NOTRE STRATÉGIE
ENVIRONNEMENTALE
ET SOLIDAIRE

2025



ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE





Cette annexe détaille les méthodologies utilisées dans le document principal. Elle est un complément à ce document, qui y renvoie pour tous les développements les plus techniques.

TABLE DES MATIÈRES

I	MÉTHODE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DU BILAN DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	4
	Comptabilité carbone selon le GHG Protocol	5
	Emissions liées aux financements - périmètre bancaire	7
	Emissions liées aux investissements - périmètre assurance	12
	Eléments méthodologiques pour la définition des engagements sectoriels de décarbonation NZBA (Net Zero Banking Alliance)	14
II	EVALUATION DE L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT D'ENTREPRISES	16
III	TRANSMISSION DES RISQUES CLIMATIQUES AUX RISQUES FINANCIERS	20
	Risques et aléas considérés	22
	Scénarios climatiques considérés	23

MÉTHODE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DU BILAN

DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



I-1	Comptabilité carbone selon le GHG Protocol	5
I-2	Emissions liées aux financements - périmètre bancaire	7
I-3	Emissions liées aux investissements - périmètre assurance	12
I-4	Éléments méthodologiques pour la définition des engagements sectoriels de décarbonation NZBA (Net Zero Banking Alliance)	14

I-1 COMPTABILITÉ CARBONE SELON LE GHG PROTOCOL

Le GHG Protocol¹, protocole international de référence, propose un cadre méthodologique de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) permettant d'assurer une harmonisation des pratiques de reporting pour les entreprises.

Dans ce cadre les émissions de gaz à effet de serre sont restituées selon 3 catégories :

1

SCOPE 1

émissions directes de gaz à effet de serre, c'est-à-dire provenant des actifs / biens appartenant à l'entreprise

2

SCOPE 2

émissions indirectes associées aux achats d'énergie pour faire fonctionner l'entreprise

3

SCOPE 3

autres émissions indirectes qui proviennent de la chaîne de valeur de l'entreprise

LE SCOPE 1 comprend notamment les émissions liées aux **sources fixes de combustion appartenant à l'entreprise** (consommation de combustibles – fioul, gaz - dans des chaudières ou des générateurs par exemple), aux **sources mobiles de combustion** (consommation de carburant des véhicules appartenant à l'entreprise), aux **procédés de production en dehors de la combustion** (il peut s'agir d'émissions provenant de réaction chimique comme par exemple le dioxyde de carbone libéré lors de l'étape de calcination dans la production de ciment), aux **fuites de fluides frigorigènes** (qui sont de puissants gaz à effet de serre) et à **l'imperméabilisation de prairies ou forêts et la déforestation**.

LE SCOPE 2 correspond aux émissions provenant de **l'énergie achetée** (généralement électricité et/ ou chaleur). Cette énergie est produite en dehors de l'entreprise par des unités de production qui n'appartiennent pas à l'entreprise, ce qui justifie de classer ces émissions en scope 2 « émissions indirectes associées à l'énergie ».

LE SCOPE 3 correspond aux autres émissions indirectes. Elles sont catégorisées en deux volets, émissions scope 3 amont et émissions scope 3 aval.

- Les émissions **scope 3 amont** correspondent entre autres aux émissions liées aux **achats de biens et services, aux déplacements domicile-travail et professionnels des salariés, à la gestion des déchets, au transport de marchandises** nécessaires pour la production et à **l'immobilisation des biens**.
- Les émissions **scope 3 aval** correspondent entre autres aux émissions dues à **l'utilisation des produits vendus, à leur fin de vie, aux déplacements des clients** et aux **investissements réalisés par l'entreprise**.

Cette segmentation entre scope 1, 2 et 3 permet de comprendre là où l'entreprise a une action directe pour réduire ses émissions (notamment sur les scopes 1 & 2, l'entreprise fait des choix d'investissements, de pratiques opérationnelles pour réduire ces postes d'émissions), et là où elle peut influencer ses parties prenantes (par exemple sur les achats en mettant des critères ESG dans la sélection de ses fournisseurs/ produits).

Si le socle de comptabilité carbone est commun, la répartition des émissions entre les 3 scopes diffère d'un secteur à un autre. Par exemple pour une entreprise de production d'aluminium, ce sont ses émissions scopes 1&2 qui seront prépondérantes (les émissions provenant en grande partie du procédé de production), tandis que pour un constructeur automobile, c'est son scope 3 et notamment le poste « utilisation des produits vendus » qui sera majoritaire (c'est bien l'utilisation des véhicules vendus qui génère la majeure partie des émissions pour un constructeur automobile).

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les principaux postes d'émissions au titre de l'année 2024 sont les suivants :

SCOPE 3 AMONT	SCOPE 1-2	SCOPE 3 AVAL
324kt Achats de biens et services Achats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	25kt Activités propres et consommation des bâtiments Consommation d'énergie et émissions liées aux bâtiments	20 935kt Activités financées Financement sur l'ensemble des classes d'actifs
43kt Biens immobilisés Production des biens utilisés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale	14kt Flotte automobile Véhicules possédés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale	2 243kt Investissements Actions et obligations détenues en direct par le GACM
11kt Energie amont Extraction, production et transport de l'énergie primaire amont		4kt Distribution Distribution de courrier bancaire et de journaux
21kt Transport amont Transport et distribution vers Crédit Mutuel Alliance Fédérale (courrier, fonds, etc.)		11kt Déchets générés Traitement des déchets générés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale
66kt Déplacements des salariés Déplacements professionnels et domicile-travail des salariés		

I-2

EMISSIONS LIÉES AUX FINANCEMENTS - PÉRIMÈTRE BANCAIRE

I-2-1 MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCÉES

Méthodologie PCAF

Les émissions financées/investies d'une banque pèsent généralement pour plus de 95% de son total scopes 1, 2 et 3. Cela correspond à la fraction des émissions de nos clients qui nous sont attribuables compte tenu de la part que représentent nos financements ou investissements dans le total des financements ou la valeur de l'entreprise concernée.

Nous réalisons le calcul de ces émissions sur la base de la **méthodologie de référence PCAF** (Partnership for Carbon Accounting Financials)², recommandée par la Banque Centrale Européenne. **Pour le périmètre bancaire, le calcul couvre les classes d'actifs suivantes :**

- prêts aux entreprises,
- financements de projets,
- financements de véhicules à moteurs,
- financement d'immobilier résidentiel,
- financement d'immobilier commercial,
- actions et obligations d'entreprises.

Il est réalisé selon la formule suivante :

Émissions financées = facteur d'attribution x émissions GES du client

- Le calcul des émissions financées est réalisé au niveau contrat et la méthodologie varie selon la classe d'actifs.
- **Facteur d'attribution :** le calcul dépend de la classe d'actifs. Par exemple, pour les prêts aux entreprises non cotées, le facteur d'attribution est obtenu grâce à la formule suivante :

Facteur d'attribution = $\frac{\text{Encours}}{\text{Valeur d'entreprise (fonds propres + dettes)}}$

- **Emissions GES du client :** l'estimation dépend de la classe d'actifs et des données disponibles. Selon les données utilisées pour établir les émissions GES du client, PCAF attribue un score de qualité qui permet de donner une idée de la finesse des résultats.

Les proxys sectoriels monétaires utilisés sont ceux proposés par PCAF (sur la base d'EXIOBASE). Il s'agit de proxys monétaires qui sont, pour la majorité, des proxys micro-sectoriels, c'est-à-dire qu'ils permettent de montrer les différences d'impact d'un sous-secteur à un autre, et selon trois grandes zones géographiques, selon les recommandations de PCAF. Le guide PCAF précise les modalités d'estimation des émissions de GES pour chacune des classes d'actifs.

La méthodologie PCAF ne permet pas de calculer d'émissions sur certains types d'activités comme par exemple les crédits à la consommation non affectés, l'affacturage, les instruments dérivés, les créances titrisées. La méthodologie PCAF propose plusieurs approches de calcul pour les expositions souveraines (prêts aux Etats, obligations souveraines) mais elles ne sont pas validées par le GHG Protocol. Il a été convenu avec les commissaires aux comptes, dans le cadre de l'état de durabilité au titre de l'exercice 2024, de ne pas calculer d'émissions de GES sur ces actifs.

De même, le guide méthodologique PCAF couvre les investissements que nous réalisons pour le compte de nos clients en tant que gestionnaire d'actifs. Cependant, ils ne sont pas comptabilisés dans nos émissions à ce stade, en cohérence avec le périmètre de calcul considéré pour l'état de durabilité et validé avec les commissaires aux comptes. Pour autant, notre stratégie ESG englobe bien le métier de la gestion d'actifs.

Exemple pour la classe d'actifs « prêts aux entreprises » et « financements de projets » :

SCORE de qualité PCAF	DONNÉES D'ÉMISSIONS DE GES	MODALITÉS D'ESTIMATION DES ÉMISSIONS par Crédit Mutuel Alliance Fédérale
1 ET 2	Données primaires vérifiées et non vérifiées Emissions de GES calculées et déclarées par les entreprises clientes.	Données déclarées transmises par un fournisseur de données ou collectées auprès des clients.
3	Données estimées basées sur des informations spécifiques Estimation des émissions basée sur des informations spécifiques à l'entreprise financée, comme sa production ou ses consommations d'énergie réelles. <i>Ex : calcul d'émissions d'une entreprise à partir de ses données de production déclarées (par exemple : MWh produit) et des facteurs d'émission associés.</i>	Application de facteurs d'émission physique à des données d'activité de l'entreprise financée pour les transformer en GES. <i>Ex : financements de projets de production d'électricité ou financements d'actifs (aérien et maritime) pour lesquels des données propres à chaque projet/actif sont disponibles.</i>
4	Données estimées basées sur des moyennes sectorielles Estimation des émissions en utilisant des moyennes sectorielles, appliquées à l'entreprise à partir de son chiffre d'affaires.	Lorsque les clients ne publient aucune donnée d'émissions ni d'activité, des proxys sectoriels sont utilisés, exprimés en TCO2e/M€ de chiffre d'affaires.
5	Données estimées basées sur des moyennes macroéconomiques Estimation des émissions en utilisant des moyennes sectorielles sans données spécifiques à l'entreprise financée, lorsqu'on ne dispose pas des données bilancielle.	Lorsque les clients ne publient aucune donnée d'émissions ni d'activité, et qu'il n'a pas été possible de récupérer leurs données bilancielle ou qu'il y a un souci de qualité de donnée, des proxys sectoriels sont utilisés, exprimés en TCO2e/M€ prêté.

La méthodologie de calcul des émissions liées aux investissements du périmètre assurances (GACM) est détaillée infra.

Périmètre de calcul des émissions financées

Pour le calcul des émissions financées, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte le GHG Protocol. Un calcul est réalisé sur les catégories minimales définies par le GHG Protocol selon la méthodologie PCAF décrite ci-avant. En l'absence de norme sectorielle applicable au secteur financier, et étant donné la diversité d'interprétations des périmètres à couvrir, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a retenu dans son calcul à date le périmètre suivant : entités bancaires françaises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et principales filiales et succursales étrangères (y compris les succursales étrangères du CIC).

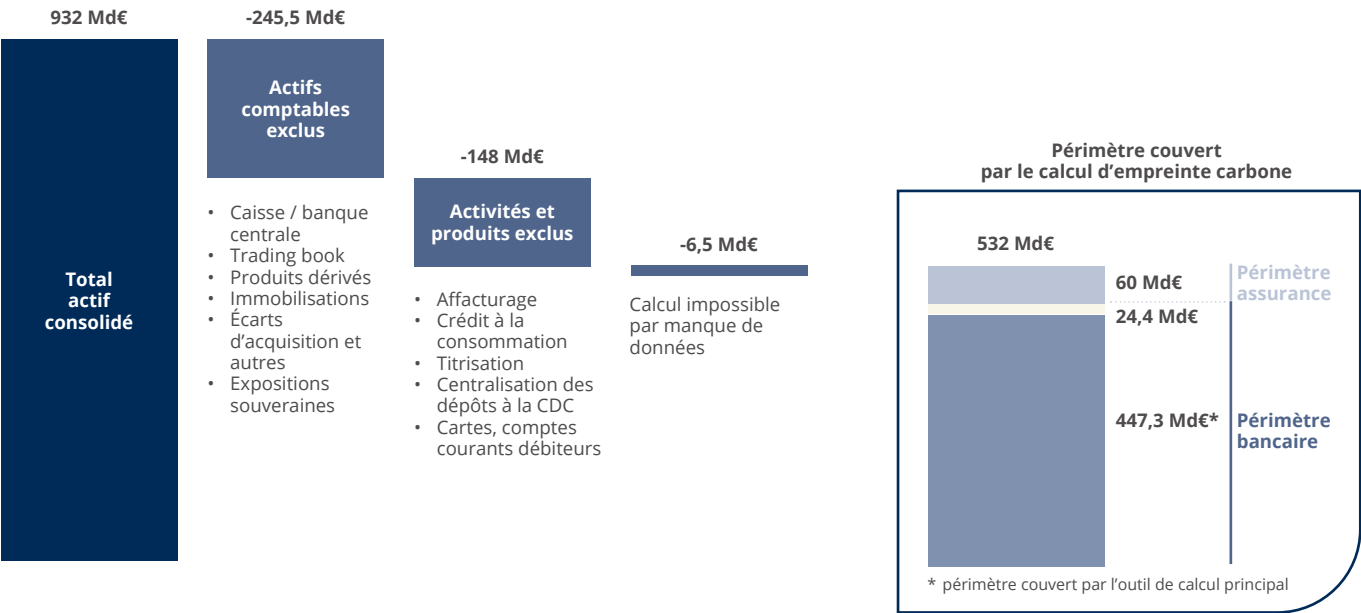
Les entités d'affacturage ainsi que le groupe Cofidis et, plus largement, l'ensemble des encours de crédit à la consommation, ne sont pas inclus car non couverts par la méthodologie PCAF. Les expositions souveraines (prêts aux Etats et assimilés, obligations souveraines) sont également exclues du périmètre de calcul, la méthodologie de PCAF pour cette catégorie de clientèle n'étant pas validée par le GHG Protocol.

Dans l'attente de précisions méthodologiques sectorielles, Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne déclare pas au titre de l'état de durabilité 2024 les émissions liées aux actifs sous gestion, qui ne figurent pas à son bilan.

Le périmètre de calcul des émissions financées de 532 Mds € représente ainsi 57% du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 2024. Ce chiffre peut se comparer aux 527 Mds € de crédits nets à la clientèle en 2024.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale reconsidérera ce périmètre de publication en fonction d'éventuelles évolutions réglementaires futures et d'une amélioration de la disponibilité des données.

Décomposition du périmètre couvert par un calcul d'empreinte



Modalités de réalisation du calcul des émissions financées

Le calcul des émissions financées sur le périmètre bancaire est réalisé de deux façons :

- Par un outil de calcul développé en interne, pour la très grande majorité du périmètre ;
- Par des calculs manuels pour une petite partie du périmètre.

PÉRIMÈTRE	EMISSIONS FINANCIÉES (en MTCO2e) 2024	EMPREINTE CARBONE (en TCO2e/M€ prêté) 2024	MONTANT D'ENCOURS COUVERT PAR LE CALCUL (en Mds€) 2024
Déclaration complète	20,9	44,4	471,7
Dont périmètre couvert par l'outil de calcul principal	19,4	43,3	447,3

L'outil de calcul principal est ainsi utilisé pour réaliser le calcul sur 95% des encours, ce qui correspond à 93% des émissions du périmètre bancaire en 2024. Les cibles et le plan de transition portent sur le périmètre couvert par l'outil de calcul principal des émissions financées qui représente la très grande majorité des émissions. Les entités pour lesquelles un calcul a été réalisé à la main, et qui pèsent peu, ne sont pas incluses dans le plan de transition à ce stade.

I-2-2 MÉTHODOLOGIE DE RÉPARTITION SECTORIELLE DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

Pour bâtir notre plan de transition, nous avons réparti les émissions financées (périmètre bancaire) selon la classification sectorielle SECTEN utilisée par le CITEPA³ pour la réalisation des inventaires nationaux de GES et par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE)⁴ notamment dans le cadre des travaux sur la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC 3). Cette sectorisation a été réalisée sur la base d'un croisement entre les types d'actifs financés et les codes NACE des entreprises (le code NACE niveau 4 étant la classification sectorielle utilisée pour le calcul).

TRANSPORT	26%	AGRICULTURE	23%	BÂTIMENTS	20%	COMMERCES, SERVICES	14%	INDUSTRIE	10%
Mobilité voyageurs terrestre, 9%									
Mobilité voyageurs aérien, 7%									
Transport terrestre de marchandises, 5%									
Transport maritime de marchandises, 4%									
Elevage, 9%									
Culture, 8%									
Engins et chaudières, 3%									
Poly-culture élevage, 2%									
Immobilier résidentiel, 13%									
Immobilier commercial, 8%									
Commerce, 9%									
Services administratifs, Hébergement, Services financiers, Santé, Information,... 5%									
Autre, 4%									
Agro-alimen. 2%									
Minéraux non-métall. et matériaux de constr.									
Construc... 1%									
Chimie, 1%									
ÉNERGIE									
Production d'électricité, 4%									
Autre, 1%									

Ce format de restitution nous permet d'avoir une vue sectorielle simplifiée de nos émissions financées et permet surtout de pouvoir appliquer des projections de réduction des émissions dans le futur.

I-2-3 MÉTHODOLOGIE DE PROJECTION DES ÉMISSIONS FINANCIÉES À L'HORIZON 2027

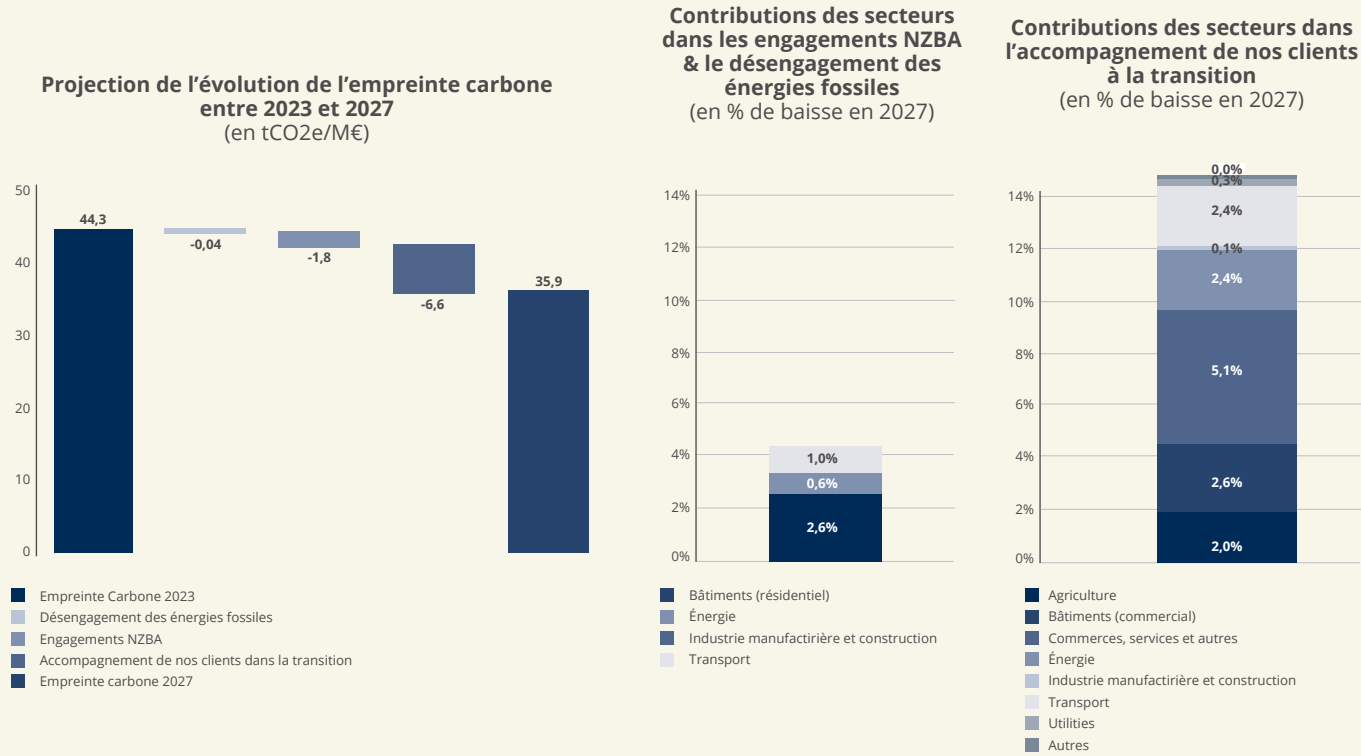
Comme présenté dans la partie II du document principal « Agir pour le climat et la biodiversité », notre plan de transition, qui répond à notre objectif de réduire de 20% l'empreinte carbone de nos financements en 2027, repose sur 4 grands leviers :

1. Un désengagement progressif des énergies fossiles
2. La maîtrise de notre exposition aux secteurs les plus émissifs
3. L'accompagnement de tous nos clients dans leurs transformations
4. Le soutien à l'innovation et au passage à l'échelle des solutions

Nous avons projeté à l'horizon 2027 le poids des trois premiers leviers (le quatrième ayant un impact plus indirect et à plus long terme) :

- Pour le désengagement progressif des énergies fossiles (1) et la maîtrise des secteurs les plus émissifs (2), nous considérons ici l'impact de nos engagements Net Zero Banking Alliance à l'horizon 2027. Nos cibles NZBA sont à 2030 mais nous avons construit des trajectoires avec un point de passage en 2027.
- Pour l'accompagnement de tous nos clients dans leurs transformations (3), nous utilisons ici les projections de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, scénario AMS (avec mesures supplémentaires) pour chaque sous-secteur, sur la base de la classification sectorielle SECTEN expliquée ci-avant. En effet, dans le cadre de la préparation de la SNBC 3, le Secrétariat général à la planification écologique met à disposition des trajectoires d'évolution des émissions de GES sur ces secteurs et sous-secteurs avec des points de passage annuels jusqu'en 2030.

Ce travail de projection nous permet de construire un diagramme en cascade pour visualiser le poids de chacun de ces 3 leviers, et de comprendre la contribution des secteurs à la baisse attendue entre 2023 et 2027.



Ces graphiques sont réalisés sous l'hypothèse que les émissions de nos clients évoluent comme leur sous-secteur dans les trajectoires proposées par le SGPE pour la SNBC 3 et que les engagements NZBA sont respectés.

EMISSIONS LIÉES AUX INVESTISSEMENTS - PÉRIMÈTRE ASSURANCE

Les émissions liées aux investissements pour le périmètre assurance (GACM - Groupe Assurances du Crédit Mutuel) sont calculées, en ligne avec la méthodologie PCAF, selon la formule suivante :

$$= \sum_n^i \left(\frac{\text{Exposition à l'entreprise}_i}{\text{Valeur d'entreprise}_i} \times \text{émissions scope 1 et 2 de l'entreprise}_i \right)$$

- **La valeur de l'entreprise** correspond à la somme de la capitalisation boursière des actions de l'entreprise et de la valeur comptable de sa dette, sans déduction du cash ou équivalents.
- **Les données d'émissions de GES ou de valeurs d'entreprises** nécessaires au calcul de l'empreinte du portefeuille sont récupérées auprès du fournisseur de données ESG ISS. Les données d'émissions de GES utilisées sont celles publiées par les entreprises dans une grande majorité des cas. ISS réalise des contrôles de la qualité de ces données avant mise à disposition.
- **Les émissions de GES** de certaines entreprises pour lesquelles les données ne sont pas publiées ou ne sont pas de qualité suffisante selon ISS peuvent être estimées. ISS utilise alors des données sectorielles ainsi que des données financières propres à l'entreprise pour faire une estimation de ses émissions de GES.

L'indicateur de suivi de l'objectif de réduction du GACM est l'empreinte carbone qui est exprimée en TCO2e / M€ investis :

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{Exposition à l'entreprise}_i}{\text{Valeur d'entreprise}_i} \times \text{émissions scope 1 et 2 de l'entreprise}_i \right)}{\text{Valeur du portefeuille}}$$

Les classes d'actifs couvertes par ce calcul sont les actions et obligations d'entreprises détenues en direct. À fin 2024, 95% des actions et obligations d'entreprises détenues en direct ont pu faire l'objet d'un calcul d'empreinte carbone. C'est sur ce périmètre que porte l'objectif de réduction du GACM. Cela représentait 60 Mds € en valeur de marché, soit 52 % de l'actif général du GACM hors unités de compte en 2024.

Les investissements immobiliers ou réalisés à travers des fonds d'actifs (cotés ou non cotés) ne sont, à ce stade, pas inclus dans le périmètre de l'objectif en raison de l'indisponibilité de données fiables nécessaires au calcul de l'empreinte carbone.

Le calcul et l'objectif de réduction n'incluent pas non plus les investissements dans des obligations d'émetteurs souverains, car le GACM ne dispose pas de levier d'action pour faire évoluer les politiques climatiques des émetteurs souverains, à l'opposé de ceux du secteur privé.

Si les données concernant les scopes 1 et 2 sont aujourd'hui assez accessibles, la disponibilité et la fiabilité des données concernant les émissions du scope 3 restent limitées, notamment du fait de la difficulté à estimer l'ensemble des émissions en amont et en aval dans le cycle de vie d'un produit. À ce stade, l'approche retenue par le GACM couvre les scopes 1 et 2 des entreprises investies, et n'inclut pas les absorptions de GES, les crédits carbone ou les émissions évitées.

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES POUR LA DÉFINITION DES ENGAGEMENTS SECTORIELS DE DÉCARBONATION NZBA

Le complément sur les trajectoires sectorielles décrit les cibles 2030 et trajectoires de décarbonation définies en mai 2024 dans le cadre de l'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la Net Zero Banking Alliance. Cette annexe méthodologique apporte certains éléments méthodologiques complémentaires.

Scénarios de référence considérés

Chaque cible a été définie en considérant un scénario de décarbonation aligné sur 1,5°C. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit du scénario Net Zero Emissions 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Des scénarios plus sectoriels ou nationaux ont également été considérés lorsque pertinents. Pour l'immobilier résidentiel, le scénario considéré est le scénario CRREM 1,5°C (Carbon Risk Real-Estate Monitoring) portant spécifiquement sur la France. Pour le transport aérien il s'agit du scénario Prudent de Mission Possible Partnership, repris dans le cadre des Pegasus Guidelines et pour le transport maritime il s'agit d'un scénario proposé par DNV GL sur la base d'hypothèses industrielles actuelles, en lien avec les travaux des Principes de Poséidon. Ces scénarios sont également alignés sur 1,5°C. Nos objectifs NZBA à 2030 sont alignés sur les trajectoires des scénarios sectoriels à l'horizon 2050.



Les cibles 2030 (% de réduction vs point de départ 2022) ont été définies de manière différente en fonction des secteurs, pour tenir compte de la situation de l'année de référence qui est très hétérogène d'un secteur à un autre :



Pour les secteurs Ciment et Industrie automobile, les points de passage 2030 ont été défini via l'utilisation de la formule de convergence proposée par SBTi. Cette formule consiste à définir le point de passage qui part de notre point de départ et qui rejoint la trajectoire en 2050.



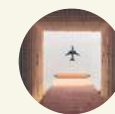
Pour l'immobilier résidentiel, la cible 2030 a été rehaussée par rapport à la courbe de convergence basée sur le scénario CRREM 1.5, afin de tenir compte des difficultés à décarboner ce secteur à court terme.



Pour l'acier et l'aluminium, étant très peu exposés à ce stade sur ces secteurs, le choix a été fait de s'adosser à la trajectoire de l'AIE et ne pas tenir compte de notre point de départ (très bas ou à 0 – absence de contreparties) pour pouvoir intégrer d'éventuels nouveaux clients, peut-être moins performants que ceux présent actuellement dans notre portefeuille, mais en phase avec la trajectoire de l'AIE.



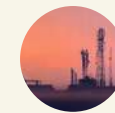
Pour le transport maritime, les hypothèses sectorielles travaillées par DNV GL dans le cadre des Principes de Poséidon ont été utilisées.



Pour le secteur aérien, des hypothèses de financement d'avions nouvelles générations (en lien avec notre politique sectorielle) et pénétration de carburants aéronautiques durables ont été considérées pour définir la trajectoire.



Pour le secteur production d'électricité, le point de passage 2030 a été défini sur la base de notre engagement initial sur ce secteur : avoir 90% d'encours bas carbone en 2030.



Pour le pétrole & gaz, la cible 2030 a été définie en appliquant le même pourcentage de réduction entre 2022 et 2030 que le scénario de l'Agence Internationale de l'Energie.

Les gaz à effet de serre et les scopes couverts par nos engagements sont différents d'un secteur à un autre.

Ils ont été déterminés sur la base de plusieurs critères, et notamment afin d'être en phase avec le périmètre considéré par les scénarios de référence et de couvrir la partie la plus matérielle de la chaîne de valeur du secteur.

Formules d'agrégation

Pour les secteurs suivis en intensité physique, la valeur est calculée par une moyenne des intensités de chaque tiers pondérée par les encours ; pour le secteur suivi en valeur absolue (pétrole & gaz), la formule d'agrégation est une somme des émissions scopes 1, 2 et 3.11 (pour les acteurs de l'upstream).

II EVALUATION DE L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ

DU PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT D'ENTREPRISES



La mesure d'une empreinte biodiversité à l'échelle du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale se heurte à des difficultés méthodologiques liées à l'absence de référentiel partagé, mais également à la nécessité que cette empreinte soit associée à des leviers concrets d'action pour nos métiers. Nous avons évalué l'empreinte sur la biodiversité de notre portefeuille de financement d'entreprises à l'aide de la matrice disponible au sein de l'outil ENCORE⁵ (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure).

Le périmètre d'analyse retenu représente 185 milliards d'euros, intégrant des encours de financement liés aux entreprises non financières et financières et excluant les encours liés aux particuliers.

Dans la matrice ENCORE 2024, chaque secteur d'activité économique se voit attribuer un score pour 13 facteurs d'impact sur la biodiversité. Le score permet d'indiquer, sur une échelle à cinq niveaux, un impact sur la biodiversité allant de très faible à très fort⁶. Chaque notation renseigne, au niveau mondial, sur l'impact moyen sur la biodiversité d'une activité économique considérée à travers ces 13 facteurs d'impact considérés. La notation établie par la matrice ENCORE 2024 s'appuie sur des données quantitatives (issues de l'outil EXIOBASE version 3.6) ou qualitatives (mobilisant au moins deux experts⁷ pour chaque cotation).

Chaque notation est l'agrégation de deux sous-critères :

- L'importance de l'activité économique au niveau mondial,
- L'ampleur de l'impact engendré par l'activité économique sur une année, au travers du facteur considéré.

A titre d'exemple, au sein de la matrice ENCORE 2024, le secteur de l'aquaculture a un impact fort sur la biodiversité au titre du facteur d'impact « utilisation des surfaces marines » et au regard de son importance économique au niveau mondial.



La matrice ENCORE-2024 repose sur la nomenclature sectorielle ISIC (rév. 4). Les encours à analyser étant classifiés sous nomenclature NACE (rév. 2), une transposition sectorielle est réalisée. Elle s’appuie sur la table proposée par la matrice ENCORE-2024 et des données complémentaires de la division de la statistique des Nations Unies⁸.

La transposition sectorielle permet d’attribuer à certains codes NACE (notamment de niveaux 3) un équivalent direct sous ISIC et disponible dans la matrice ENCORE-2024. Pour ceux-ci, la notation déjà disponible via la matrice ENCORE-2024 est directement attribuée. Pour les autres codes NACE (notamment de niveaux 4 et 2), une diffusion ou une agrégation des notations issues de la matrice ENCORE-2024 est réalisée. La méthode de diffusion permet de répliquer une notation à l’ensemble des codes NACE de niveaux 4.

Plusieurs méthodes d’agrégation sont retenues pour attribuer une notation aux niveaux NACE supérieurs :

- Une agrégation simple lorsque toutes les notations sous-jacentes sont identiques ;
- Une agrégation du score de l’encours sous-jacent le plus matériel en termes d’encours (lorsqu’il existe un encours majoritaire à plus de 30 points de pourcentage du second encours sous-jacent le plus important) ;
- Une agrégation prudentielle, lorsque les deux méthodes précédentes ne sont pas applicables. Est alors agrégée la notation sous-jacente la plus forte⁹.

Pour évaluer les facteurs d’impact sur la biodiversité les plus matériels au niveau du portefeuille de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les 13 facteurs d’impact de la matrice ENCORE 2024 sont agrégés au sein des 5 pressions responsables de l’érosion de la biodiversité, telles que définies par l’IPBES¹⁰.

TABLE D’ÉQUIVALENCE ENTRE LES 13 FACTEURS D’IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ DE LA MATRICE ENCORE 2024 ET LES CINQ PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ DÉFINIES PAR L’IPBES

FACTEURS D’IMPACT ISSUS DE LA MATRICE ENCORE-2024	PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ, À PARTIR DU RAPPORT 2019 DE L’IPBES
Emissions de gaz à effet de serre	Changement climatique
Utilisation des surfaces d’eau douce	Destruction et artificialisation des milieux naturels
Utilisation des surfaces marines	
Utilisation de surfaces terrestres	
Introduction d’espèces invasives	Introduction d’espèces exotiques envahissantes
Autres pollutions (sonore, lumineuse, etc.)	Pollution des océans, des eaux douces, du sol et de l’air
Pollution atmosphérique hors émissions de gaz à effet de serre	
Pollution de l’eau et des sols par des substances toxiques	
Pollution de l’eau et des sols par des nutriments	
Production et rejets de déchets solides	
Utilisation d’autres ressources biotiques (poissons, bois, etc.)	Surexploitation des ressources naturelles et trafic illégal
Utilisation d’autres ressources abiotiques	
Utilisation d’eau	

Cette méthodologie nous a permis d’évaluer l’empreinte sur la biodiversité d’une partie du portefeuille de financement d’entreprises présentée dans la partie II « Agir pour le climat et la biodiversité » du document principal.

TRANSMISSION DES RISQUES CLIMATIQUES AUX RISQUES FINANCIERS

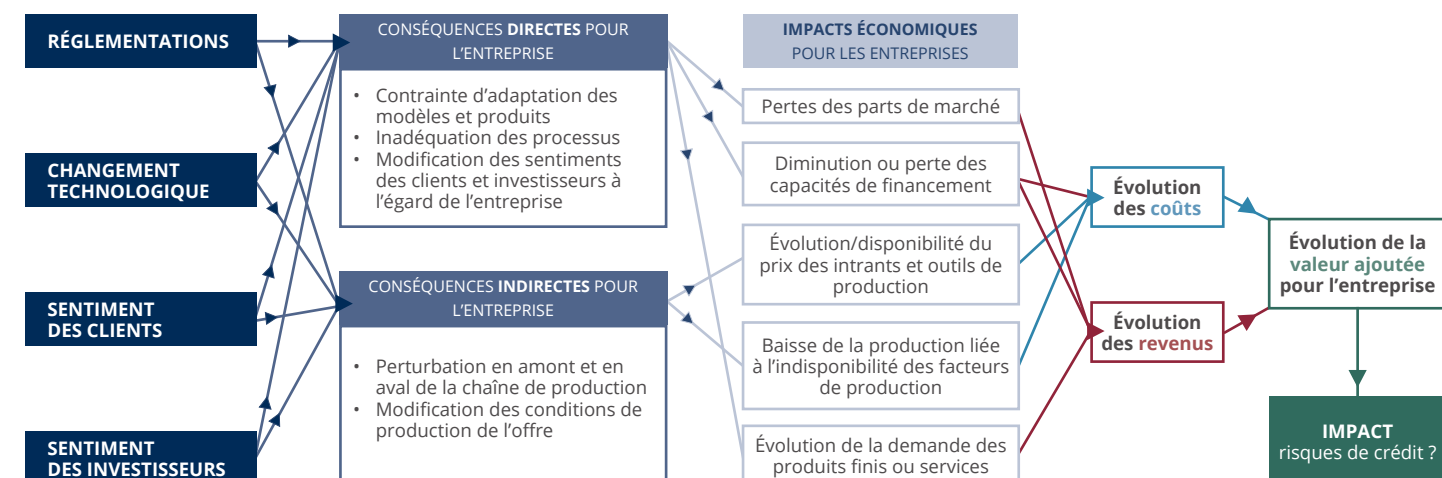


III-1	Risques et aléas considérés	22
III-2	Scénarios climatiques considérés	23

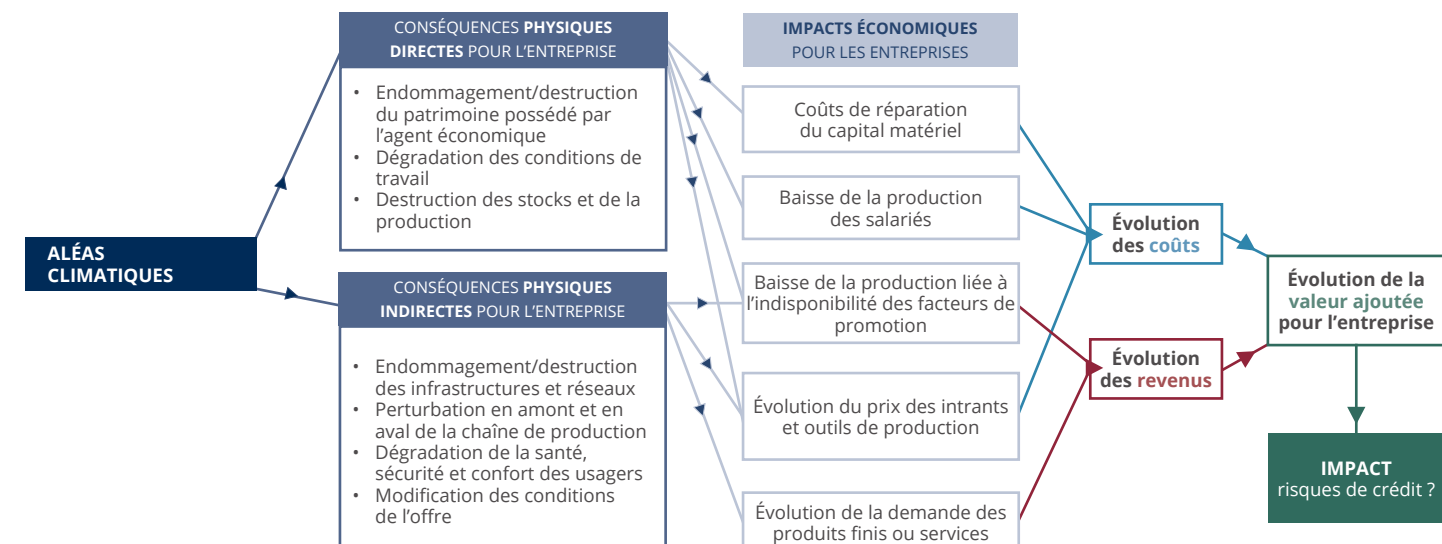
Les canaux de transmission sont les chaînes causales qui relient les facteurs de risque climatique aux risques financiers auxquels sont confrontés les banques et le secteur bancaire.

- Les canaux microéconomiques décrivent la façon dont les facteurs de risque climatique affectent les contreparties individuelles des banques, et les risques financiers associés pour les banques et le système financier. Cela inclut les effets directs sur les opérations des banques et leur capacité à se financer.
- Les canaux macroéconomiques correspondent aux effets des facteurs de risque climatique sur les conditions macroéconomiques (par exemple, la productivité du travail et la croissance économique, les taux d'intérêt, l'inflation, les matières premières ...) et comment ceux-ci, à leur tour, peuvent avoir un impact sur les banques.

TRANSMISSION DES RISQUES DE TRANSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LES ENTREPRISES



TRANSMISSION DES RISQUES PHYSIQUES AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LES ENTREPRISES

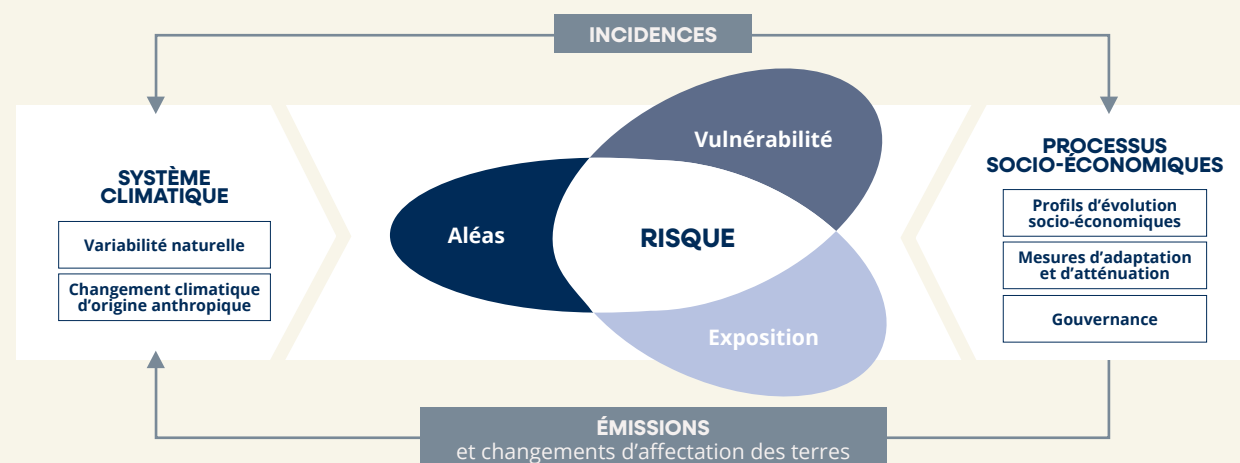


III-1

RISQUES ET ALÉAS CONSIDÉRÉS

Un risque physique climatique résulte de l'interaction entre un aléa climatique, la vulnérabilité d'un système anthropique ou écologique, et l'exposition de ce même système à l'aléa (cf. schéma ci-dessous).

- **Un aléa climatique** est un phénomène climatique susceptible de se produire et pouvant engendrer des impacts auprès des populations, activités ou écosystèmes ;
- **La vulnérabilité** d'un système reflète sa propension à subir des dommages, propension liée à la sensibilité ou fragilité du système, mais également sa capacité à s'adapter ;
- **L'exposition** d'un système à des aléas reflète la possibilité qu'il soit touché par leur survenue, par exemple le fait d'être plus ou moins proche du littoral vis-à-vis de la montée des eaux.



La méthodologie d'évaluation des risques physiques repose sur les caractéristiques suivantes :

- Granularité au niveau code postal sur le périmètre de la France ;
- Échelle de risque à cinq niveaux ;
- Données historiques et prospectives (horizon 2050), de sources publiques et scientifiques.

RISQUES AIGUS
Inondation
Sécheresse
Tempête, grêle et neige
Vague de froid
Vague de gel
Vague de chaleur

RISQUES CHRONIQUES
Variation des températures
Variation des précipitations
Hausse du niveau de la mer
Évolution du trait de côte
Évolution du régime des vents
Stress hydrique

Des travaux sont en cours pour améliorer l'évaluation des risques liés au climat (granularité géographique à l'adresse, indicateurs de vulnérabilités etc.).

III-2

SCÉNARIOS CLIMATIQUES CONSIDÉRÉS

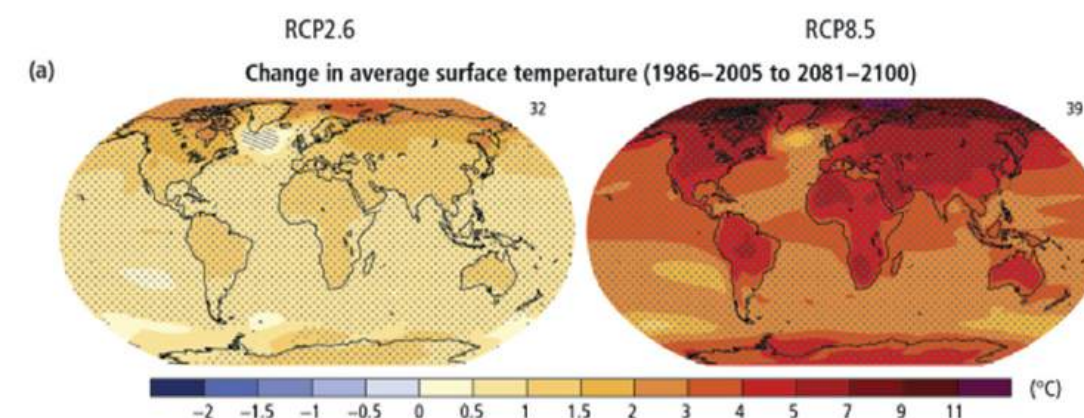
III-2-1 CLIMAT

Les analyses menées dans le cadre de la matrice de matérialité sont réalisées de façon indépendante entre les risques physiques et les risques de transition, dans l'objectif de bien identifier les facteurs de risques liés à ces deux dimensions, qui ne se réalisent pas nécessairement dans les mêmes scénarios : le risque physique est ainsi a priori plus élevé dans un scénario sans transition.

Risques physiques

Le scénario retenu pour l'analyse de l'impact du risque physique sur les risques bancaires est le **scénario RCP 8.5 du GIEC** (cf. ci-dessous). Il s'agit du scénario le plus pessimiste des cinq scénarios d'émissions du GIEC. Ce choix s'explique par la volonté d'analyser l'impact des risques physiques sur les risques bancaires dans un contexte incertain et sans garantie de limitation des émissions globales.

Le scénario RCP 8.5 correspond au climat le plus chaud, du fait d'un forçage radiatif¹¹ très important. Il modélise une élévation des températures sur le globe de 4°C en moyenne.



Risques de transition

L'évaluation du risque de transition dans le cadre de la matrice de matérialité repose sur le **scénario de transition désordonnée du NGFS**. La transition retardée suppose que les émissions annuelles mondiales ne diminuent pas avant 2030. Des politiques fortes sont alors nécessaires pour limiter le réchauffement en dessous de 2°C. Les émissions négatives sont limitées. Ce scénario suppose que de nouvelles politiques climatiques ne seront pas introduites avant 2030 et que le niveau d'action diffère selon les pays et les régions en fonction des politiques actuellement mises en œuvre.

III-2-2 BIODIVERSITÉ

Par souci de comparabilité avec la matrice de cotation du risque climatique, deux scénarios TNFD distincts pour chacun des deux risques (physique et de transition) ont été retenus pour élaborer la matrice de cotation liée à la perte de biodiversité. Ces deux scénarios ont été retenus dans une approche de maximisation du risque, en cohérence avec la démarche sur les risques climatiques, afin d'éviter les risques de sous-cotation.

POUR LES RISQUES PHYSIQUES,

c'est le scénario TNFD #3 – Sand in the Gears

qui a été retenu. Ce scénario pessimiste permet d'évaluer le risque en cas de dégradation sévère des écosystèmes, qui apparaît l'option la plus probable à date. Le scénario est basé sur les éléments suivants :

- Impact négatif et matériel résultant de la perte de services écosystémiques ;
- L'impact de la perte de services écosystémiques tend à être hétérogène au sein des secteurs économiques et selon les zones géographiques ;
- L'impact macroéconomique de la perte de services écosystémiques ne touche pas suffisamment de secteurs pour engager des changements substantiels que ce soit en matière de réglementation, de pratiques de consommation ou sur le plan financier. Ceci pourrait cependant évoluer à la fin de la décennie ;
- Certaines entreprises pourraient être profondément impactées par la perte de services écosystémiques.

POUR LE RISQUE DE TRANSITION,

c'est le scénario TNFD #1 – Ahead of the game

qui a été retenu. Ce scénario optimiste (ordonné) permet d'évaluer le risque dans un contexte de pression forte de la part des acteurs de la société (ex : régulateur, société civile, clients, etc). Celui-ci est basé sur les éléments suivants :

- Quelques nouvelles lois d'ampleur entrent en vigueur au milieu de la décennie ;
- Les pressions sociétales et financières pour protéger la biodiversité s'exerceront sur les entreprises de manière anticipatoire à la vitesse actuelle d'érosion de la biodiversité ;
- Dans les pays développés, la demande des consommateurs en matière de transparence et de traçabilité des impacts biodiversité (le long des chaînes de valeur) sera aussi importante qu'en matière de climat.



RÉFÉRENCES

1. [Standards & Guidance | GHG Protocol](#)
2. [PCAF database](#)
3. [Qui sommes-nous ? - Citepa](#)
4. [La planification écologique - France Nation Verte | info.gouv.fr](#)
5. ENCORE (Global Canopy, UNEP FI, and UNEP-WCMC) (octobre 2024). ENCORE: Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure. Consulté en octobre 2024 à l'adresse : <https://encorenature.org>. DOI : <https://doi.org/10.34892/dz3x-y059>.
6. Deux notations supplémentaires sont possibles : « non disponible » dans le cas où les données sont insuffisantes pour établir une évaluation ; « N/A » (non applicable) lorsque l'activité économique n'a pas d'impact sur la nature au travers du facteur considéré (par exemple, les activités de production d'électricité à partir d'énergie nucléaire n'ont pas d'impact sur la nature via la consommation de biomasse).
7. Les experts contribuant à cette évaluation proviennent notamment des entités suivantes : le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature (UNEP-WCMC), la Capitals Coalition, la Netherlands Environmental Assessment Agency (PBL), l'union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)...
8. Organisation des Nations Unies (ONU), Département des affaires économiques et sociales, division de la statistique des Nations Unies. Classifications on economic statistics. Consulté le 17 mars 2025 sur : <https://unstats.un.org/unsd/classifications/Econ#EconStat>
9. Nous avons ordonné l'échelle de notation de la matrice ENCORE 2024 de la façon suivante (de la notation la plus forte à la moins forte) : très fort, fort, moyen, faible, très faible, non disponible, non applicable.
10. IPBES. (2019). Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>
11. On appelle forçage radiatif du système climatique toute variation de l'énergie transmise à l'ensemble du système Terre atmosphère, dû à un changement des facteurs de forçage. Il s'agit de la différence entre l'énergie radiative reçue et l'énergie radiative émise par un système climatique. Positif (plus d'énergie reçue qu'émise), il tend à réchauffer le système. Négatif (plus d'énergie émise que reçue), il le refroidit.

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

Société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 Strasbourg - Cedex 9
RCS Strasbourg B 588 505 354 - ORIAS N° 07 003 758
Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Crédits photos

Unsplash

Conception et réalisation

C Studios International

Imprimé en France sur du papier certifié.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

ENSEMBLE —
— PERFORMANT
SOLIDAIRE —



LE DIVIDENDE SOCIÉTAL EN ACTION

BILAN ANNUEL 2024

Crédit  Mutuel
— Alliance Fédérale —

FONDS - REVOLUTION - CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT - SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION - PERFORMANCE
SOCIETAIRES - SOBRIETE - OFFRES - PARTAGE - VALEUR - TECHNOLOGIE - ENERGIE - TERRITOIRE -
DEVELOPPEMENT - SERVICES - FUTUR - IMPACT - PROTECTION - CROISSANCE - COOPERATION - INCLUSION
MISSIONS - MUTUEL - DIVIDENDE - INNOVATION - AUTREMENT - PLUS VALUE - BANQUE - FONDS - REVOLUTION
CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT - SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION - PERFORMANCE - SOCIETAIRES -
SOBRIETE - OFFRES - PARTAGE - VALEUR - TECHNOLOGIE - ENERGIE - TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT - SERVICES
FUTUR - IMPACT - PROTECTION - CROISSANCE - COOPERATION - INCLUSION - MISSIONS - MUTUEL - DIVIDENDE -
INNOVATION - AUTREMENT - PLUS VALUE - BANQUE - FONDS - REVOLUTION - CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT
SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION - PERFORMANCE - SOCIETAIRES - SOBRIETE - OFFRES - PARTAGE - VALEUR
TECHNOLOGIE - ENERGIE - TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT - SERVICES - FUTUR - IMPACT - PROTECTION -
CROISSANCE - COOPERATION - INCLUSION - MISSIONS - MUTUEL - DIVIDENDE - INNOVATION - AUTREMENT - PLUS
VALUE - BANQUE - FONDS - REVOLUTION - CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT - SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION
PERFORMANCE - SOCIETAIRES - SOBRIETE - OFFRES - PARTAGE - VALEUR - TECHNOLOGIE - ENERGIE - TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT - SERVICES - FUTUR - IMPACT - PROTECTION - CROISSANCE - COOPERATION - INCLUSION -
MISSIONS - MUTUEL - FONDS - REVOLUTION - CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT - SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION
PERFORMANCE - SOCIETAIRES - SOBRIETE - OFFRES - PARTAGE - VALEUR - TECHNOLOGIE - ENERGIE - TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT - SERVICES - FUTUR - IMPACT - PROTECTION - CROISSANCE - COOPERATION - INCLUSION -
MISSIONS - MUTUEL - DIVIDENDE - INNOVATION - AUTREMENT - PLUS VALUE - BANQUE - FONDS - REVOLUTION
CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT - SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION - PERFORMANCE - SOCIETAIRES -
SOBRIETE - OFFRES - PARTAGE - VALEUR - TECHNOLOGIE - ENERGIE - TERRITOIRE - DEVEFONDS - REVOLUTION
CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT - SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION - PERFORMANCE - SOCIETAIRES -
SOBRIETE - OFFRES - PARTAGE - VALEUR - TECHNOLOGIE - ENERGIE - TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT - SERVICES
FUTUR - IMPACT - PROTECTION - CROISSANCE - COOPERATION - INCLUSION - MISSIONS - MUTUEL - DIVIDENDE
INNOVATION - AUTREMENT - PLUS VALUE - BANQUE - FONDS - REVOLUTION - CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT
SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION - PERFORMANCE - SOCIETAIRES - SOBRIETE - OFFRES - PARTAGE - VALEUR
TECHNOLOGIE - ENERGIE - TERRITOIRE - DEVEFONDS - REVOLUTION - CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT
SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION - PERFORMANCE - SOCIETAIRES - SOBRIETE - OFFRES - PARTAGE - VALEUR
TECHNOLOGIE - ENERGIE - TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT - SERVICES - FUTUR - IMPACT - PROTECTION -
CROISSANCE - COOPERATION - INCLUSION - MISSIONS - MUTUEL - DIVIDENDE - INNOVATION - AUTREMENT - PLUS
VALUE - BANQUE - FONDS - REVOLUTION - CLIENTS - MECENAT - ENVIRONNEMENT - SOCIETE - SOLIDARITE - ACTION

SOMMAIRE

5

ÉDITO

6

LE DIVIDENDE SOCIÉTAL, C'EST QUOI ?

« Aller au bout de notre démarche d'entreprise à mission pour construire un monde plus juste et plus solidaire »

8

LE DIVIDENDE SOCIÉTAL, QUELLES ACTIONS EN 2024 ?

- « Pour une plus-value écologique et sociale »
LE FONDS RÉVOLUTION ENVIRONNEMENTALE ET SOLIDAIRE
- « Pour accompagner tous nos sociétaires et clients »
DES OFFRES À TARIFICATION INCLUSIVE ET SOLIDAIRE
- « Pour plus de solidarité dans les territoires »
LE MÉCÉNAT ET LE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF

22

POUR ALLER PLUS LOIN : LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ



Crédit photo : Patrick Boehler

Aller au bout de notre démarche d'entreprise à mission pour construire un monde plus juste et plus solidaire

C'est parce que nous créons de la valeur que nous pouvons être solidaires pour accompagner nos clients dans les transformations écologiques et sociétales. Fidèles à notre plan stratégique Ensemble Performant Solidaire, nous nous sommes fixés une ambition collective qui nous guide jusqu'en 2027 : **miser sur notre modèle mutualiste, au service de l'utilité collective, pour mener la révolution écologique et sociétale.**

Pour tenir cet engagement, nous devons incarner en permanence une force d'initiative, de développement et de conquête, tout en renforçant notre efficacité opérationnelle.

Le Dividende sociétal, c'est notre façon de **donner du sens à notre activité économique.** C'est notre manière de partager la valeur que nous créons avec nos sociétaires, nos clients et la société dans son ensemble. Nous sommes fiers de notre modèle d'entreprise à mission et sommes convaincus que c'est la bonne voie pour créer de la valeur à long terme et pour contribuer à la construction d'un monde plus juste et plus durable.

Performance et solidarité vont de pair : le Dividende sociétal est un puissant outil pour le démontrer.

Avec le Dividende sociétal, qui nous permet d'aller au bout de notre démarche d'entreprise à mission, nous investissons dans des **projets qui ont un impact positif sur la société et l'environnement.**

Nous soutenons des entreprises innovantes, le monde associatif et les initiatives locales, mais également nos clients particuliers, professionnels et entreprises, à travers des offres engagées, qui contribuent à mener la révolution écologique et sociétale à tous les niveaux.

Pour ce faire, le Dividende sociétal s'appuie sur **trois leviers d'actions complémentaires :** le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, les offres à tarification inclusive et solidaire, et le mécénat, qui sera complété par l'accompagnement du monde associatif dès 2025.

Nous avons ainsi l'objectif d'investir **15 % de notre résultat net chaque année** dans le but d'intensifier nos efforts en permettant à toutes celles et ceux qui ont la volonté de faire bouger les lignes de pouvoir le faire avec les moyens financiers adaptés.

Nous l'avons fait la première année de lancement en 2023 en mobilisant 439 millions d'euros. **En 2024, nous avons intensifié nos efforts avec près de 574 millions d'euros au titre du Dividende sociétal.**

La priorité pour 2025 sera de continuer à œuvrer pour un monde meilleur en continuant d'être performant pour la **création de la valeur et son partage.** Créer de la valeur : c'est innover, prendre des initiatives, prendre du plaisir et être réactif. Mieux la partager, c'est consacrer 15 % de notre résultat net au Dividende sociétal !

Daniel Baal Président	Éric Petitgand Directeur Général
--------------------------	-------------------------------------

LE DIVIDENDE SOCIÉTAL, C'EST QUOI ?



En 1990, la France émettait l'équivalent de 553 millions de tonnes de CO₂.
Pour limiter le réchauffement climatique, notre pays s'est engagé à diviser ses émissions par deux d'ici 2030. Résultat ? En 2023, la France a émis 385 millions* de tonnes de CO₂.
Une baisse de 30 % en 30 ans, bien en dessous de l'objectif fixé... alors que 2030, c'est demain !

C'est une évidence, nous avons collectivement perdu beaucoup trop de temps et nous devons maintenant mener les transitions, qu'elles soient environnementales ou sociétales, de manière beaucoup plus rapide et ferme qu'avant. Nous le savons, il n'y a pas d'entreprises qui vont bien dans un monde qui va mal.

Nous devons sortir d'une logique financière de court terme pour agir face aux exigences environnementales et sociétales. Les besoins de solidarité augmentent, les transformations écologiques sont inévitables et appellent les entreprises à partager la valeur autrement.

**C'EST ÇA LE DIVIDENDE SOCIÉTAL,
mettre notre performance
financière au service
de l'utilité collective
POUR CONSTRUIRE UN MONDE
PLUS JUSTE ET PLUS DURABLE.**

**C'EST POURQUOI,
Crédit Mutuel Alliance Fédérale
affecte désormais 15 %
de son résultat net annuel
au financement de projets
de transformation écologique
ou solidaire, preuve d'un
engagement concret vis-à-vis
de la société.**

En lien direct avec notre qualité d'entreprise à mission, le Dividende sociétal permet de renforcer notre premier engagement : apporter encore et toujours le meilleur accompagnement à nos sociétaires et clients.

**EN 2024, LE DIVIDENDE SOCIÉTAL
A PERMIS DE MOBILISER
574 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR
DES PROJETS SOLIDAIRES
ET ENTREPRENEURIAUX À IMPACT
POSITIF. C'EST CONSIDÉRABLE !**

Pour 2025, le Dividende sociétal devrait s'élever à plus de 600 millions d'euros.

Cette mesure pérenne, simple et vérifiable est estimée à plus de 2,5 milliards d'euros à l'horizon du plan stratégique 2024-2027 *Ensemble Performant Solidaire* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

**Si 200 grandes entreprises prenaient
le même engagement, ensemble, nous
pourrions financer la quasi-totalité
des investissements nécessaires
à la transformation écologique
de notre économie.**

LE DIVIDENDE SOCIÉTAL s'appuie sur 3 leviers d'action :

FONDS RÉVOLUTION ENVIRONNEMENTALE ET SOLIDAIRE

- Géré par Crédit Mutuel Impact, le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire investit dans des projets **générateurs d'impacts positifs, concrets et mesurables pour l'environnement au bénéfice des territoires.**
- Avec un périmètre d'investissement large, il s'engage auprès d'entreprises de **rupture technologique** et facilite le **passage à l'échelle des filières émergentes** pour la transformation environnementale et sociétale.
- **Sans objectif de rendement financier à court terme**, le fonds vise une plus-value écologique et/ou sociale.

LE MÉCÉNAT ET LE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF*

Des actions sont menées à plusieurs niveaux :

- **le mécénat direct** et de compétences (au niveau des caisses locales et des Fédérations de Crédit Mutuel, de la Caisse Fédérale, du réseau CIC, des filiales et des métiers spécialisés), et les subventions accordées aux fondations internes (propres à des Fédérations ou entités) et à la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture ;
- le mécénat réalisé via la **Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale** ;
- **des partenariats forts et engagés** avec les associations locales jusqu'à des structures nationales dans la musique, le sport et la culture.

OFFRES À TARIFICATION INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale développe des services de bancassurance solidaires pour favoriser **l'inclusion** de toutes et tous, avec un **accompagnement à la transition écologique** et un **soutien particulier** apporté à ses clients les plus fragiles.

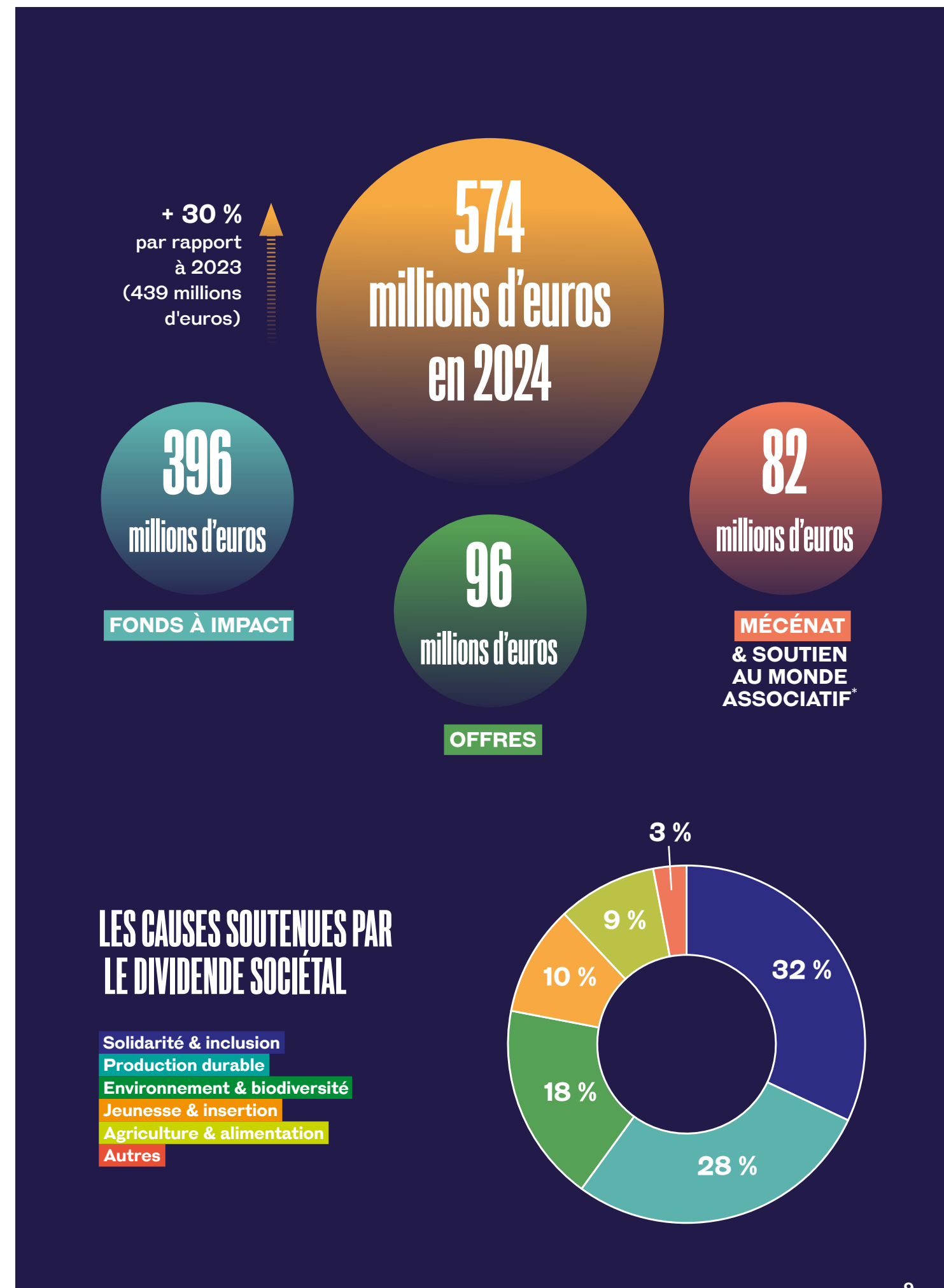


LE DIVIDENDE SOCIÉTAL

Quelles actions en 2024 ?

574 M€ consacrés à la révolution
environnementale et solidaire

Le Dividende sociétal est un outil
mutualiste puissant qui sert
les engagements de l'entreprise
à mission, contribuant ainsi
à bâtir une société plus durable



FONDS RÉVOLUTION
ENVIRONNEMENTALE
ET SOLIDAIRE

2024

Engagements cumulés 759 M€

MIEUX PRÉSERVER

Forêt
de Dambach

Acquisition d'un domaine
de 4 600 hectares,
modèle de sylviculture
mélangée à couvert continu
et de protection de la
biodiversité, afin de préserver
un patrimoine naturel
exceptionnel

Forêt
d'Amboise

Acquisition d'un domaine
de 1 000 hectares dans le but
de reconstituer un stock
de bois de qualité et
d'améliorer un écosystème
forestier à fort potentiel

Forêt
d'Arpheuilles

Acquisition d'un domaine
de 1 000 hectares à des
fins de densification et
d'accroissement du puits de
carbone et de la biodiversité

MIEUX SE LOGER

Colonies

Créateur et opérateur
de logements dédiés au
coliving, abordables et
à haute performance
énergétique

En 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini une **politique
d'intervention en faveur du logement** qui s'inscrit dans le versant
Solidarité du fonds Révolution Environnementale et Solidaire

MIEUX PRODUIRE

Néolithe

Solution innovante
de fossilisation accélérée
des déchets (très fort
impact carbone)

Sweetch Energy

Production d'électricité
par énergie osmotique
(flux entre eau douce
et eau salée)

Sublime Energie

Liquéfaction du biogaz
sur exploitations
agricoles non raccordées

AlpinovX

Créateur de froid à haute
valeur environnementale
utilisant l'eau plutôt que
des fluides perfluorés

Energio

Production décarbonée de
méthane, biocarburants,
hydrogène, par réaction
catalytique à plasma froid

Grand Est
Energies

Constitution en partenariat
avec la région Grand Est
d'un portefeuille de projets
de production d'énergie
renouvelable au plus près de
tous les acteurs du territoire

Vela Sail
for Goods

Concepteur et armateur
de trimarans cargo pour
un transport maritime
100 % à la voile
le plus respectueux
de l'environnement

Renaissance
Fusion

Première entreprise de fusion
nucléaire par confinement
magnétique en Europe
continentale qui conçoit des
réacteurs stellarators simplifiés
et qui va commercialiser des
aimants supraconducteurs
à haute température

Axeleo
GreenTech Industry

Fonds à impact dédié
à la construction
des premières usines
de technologies vertes
innovantes européennes

Mincatec
Energy

Technologie innovante
de stockage d'hydrogène
solide

TOWT
(Trans Oceanic Wind Transport)

Compagnie maritime durable
à propulsion vélique pour
réduire l'empreinte carbone
du transport de marchandises

FONDS RÉVOLUTION ENVIRONNEMENTALE ET SOLIDAIRE

2024

Engagements cumulés **759 M€**

MIEUX SE NOURRIR

Agrilife Studio

Premier incubateur
dédié à l'agritech-footech

CapAgro Agrifood Tech Innovation II

Fonds qui promeut une
agriculture durable
et une alimentation
plus saine

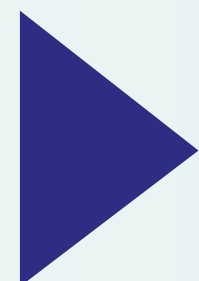
Lisaqua

Nouveau modèle
de ferme aquacole de
gambas
à faible impact
environnemental

Fytekko

Développement et production
de biostimulants pour aider
l'agriculture à faire face
au changement climatique

À fin 2024, chaque million d'euros investi
devrait conduire à éviter
dans la durée 7 500 tonnes de CO₂



Les principaux indicateurs d'impact du Fonds Révolution
Environnementale et Solidaire sont définis autour de
3 thématiques et de 6 indicateurs :



Le climat

- Tonnes de CO₂ évitées par million d'euros investi
- Production d'énergies renouvelables (MWh)



L'environnement (terre, eau, vivant)

- Tonnes de matières, déchets, produits
nocifs évitées par million d'euros investi
- Indice de biodiversité potentielle (forêts)



Les personnes

- Nombre d'emplois créés
- Nombre de bénéficiaires par an

OFFRES À TARIFICATION INCLUSIVE ET SOLIDAIRE 2024

Montant total engagé 96 M€*

SOLIDARITÉ & INCLUSION

Suppression du questionnaire de santé en assurance emprunteur

Formalités médicales supprimées pour la souscription d'une assurance emprunteur (résidence principale, jusqu'à 500 000€) pour les clients fidèles de moins de 62 ans domiciliant leurs revenus principaux au sein du groupe depuis 7 ans

Assurances du Crédit Mutuel
200 000 bénéficiaires depuis 2021

Offre package bancaire Association

Remboursement du package avec gratuité de compte, carte, application mobile, et conseiller dédié pour les associations culturelles et sportives clientes éligibles

Réseaux Crédit Mutuel et CIC
94 281 associations éligibles équipées

Garantie RDD gratuite

Garantie Responsabilité Civile des Dirigeants offerte pour les associations culturelles et sportives clientes éligibles jusqu'à 50 000€ par an

Assurances du Crédit Mutuel
14 418 associations éligibles équipées

Suppression des frais bancaires de succession <10 000€

Tarification solidaire proposant la suppression des frais bancaires dans le cadre d'une succession pour un montant inférieur à 10 000€

Réseaux Crédit Mutuel et CIC
14 833 bénéficiaires

Livret d'Épargne pour les Autres (LEA)

Un livret solidaire à un taux boosté de 3,5 % brut, permettant de faire un geste solidaire en reversant 50 %, 75 % ou 100 % de ses intérêts à des associations

Réseaux Crédit Mutuel et CIC
36 257 livrets

Solutions solidaires

Offre solidaire gratuite à taux 0 % comprenant la gratuité totale des agios clients selon éligibilité (MDPH**, aidants...)

Offre de recouvrement solidaire avec abandon de créance et gratuité des agios restants, selon éligibilité (pour les emprunteurs n'ayant pas bénéficié d'une offre solidaire car non détectés mais qui sont porteurs d'un handicap reconnu par la MDPH**)

Cofidis
102 bénéficiaires

JEUNESSE & INSERTION

Prêt Étudiant Solidaire à taux 0 %

Prêt à 0 % sans frais de dossier jusqu'à 80 000€ pour les étudiants de 18 à 27 ans titulaires d'un package bancaire et avec un quotient familial foyer inférieur à 29 000€

Réseaux Crédit Mutuel et CIC
26 802 bénéficiaires

Offre presse jeune EBRA

Offre réservée aux 18-25 ans (clients ou non) d'un an d'abonnement numérique 100 % gratuit à l'un des neuf titres de presse d'EBRA (L'Alsace, Le Bien Public, Le Dauphiné Libéré, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Est Républicain, Le Journal de Saône-et-Loire, Le Progrès, Le Républicain Lorrain et Vosges Matin)

EBRA
16 548 abonnements

* Inclut également l'offre Complément au Prêt à taux zéro (PTZ)
** Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

OFFRES À TARIFICATION INCLUSIVE ET SOLIDAIRE 2024

AGRICULTURE & ALIMENTATION

Prêt installation Agri

Prêt à taux fixe bonifié de 2 % de 10 000€ à 200 000€ (de 60 à 180 mois) pour une première installation ayant une démarche environnementale engagée sous 3 ans

Réseaux Crédit Mutuel et CIC

377 prêts

ENVIRONNEMENT & BIODIVERSITÉ

Offre vélo à taux 0 %

Crédit à un Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 0 % fixe pour l'achat de vélo neuf ou d'occasion d'un montant maximum de 6 000€ pour les particuliers, et d'un montant maximum de 10 000€ pour les professionnels

Réseaux Crédit Mutuel et CIC

13 546 bénéficiaires

Pour changer le modèle et contribuer à la transformation du secteur de la banque et des assurances

Offre mobilité douce à taux 0 %

Crédit à un Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 0 % fixe pour l'achat d'un vélo d'un montant maximum de 6 000€ auprès des entreprises partenaires

Cofidis

15 002 bénéficiaires

Préfinancement des aides rénovation énergétique

Prêt In fine (remboursement après obtention des aides) à 0 % sans frais de dossier jusqu'à 65 000€ (24 mois)

Réseaux Crédit Mutuel et CIC

218 contrats

Les principaux indicateurs d'impact des offres à tarification inclusive & solidaire :



PRÊT ÉTUDIANT SOLIDAIRE

> **95 %** estiment que le prêt Étudiant Solidaire à taux zéro leur permet de faire des études dans de meilleures conditions*



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

> Plus de **200 000** bénéficiaires de la suppression du questionnaire de santé pour l'assurance emprunteur depuis 2021



LIVRET D'ÉPARGNE POUR LES AUTRES

> **76 %** des clients donnent plus à des associations grâce au LEA*



PACKAGE BANCAIRE ASSOCIATIONS

> **60 %** des associations ont pu financer autre chose grâce à cette économie



OFFRE VÉLO À TAUX 0 %

> **63 %** de clients ont réduit l'utilisation d'un transport carboné grâce au vélo*

ENGAGEMENTS DE MÉCÉNAT ET SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF*

2024



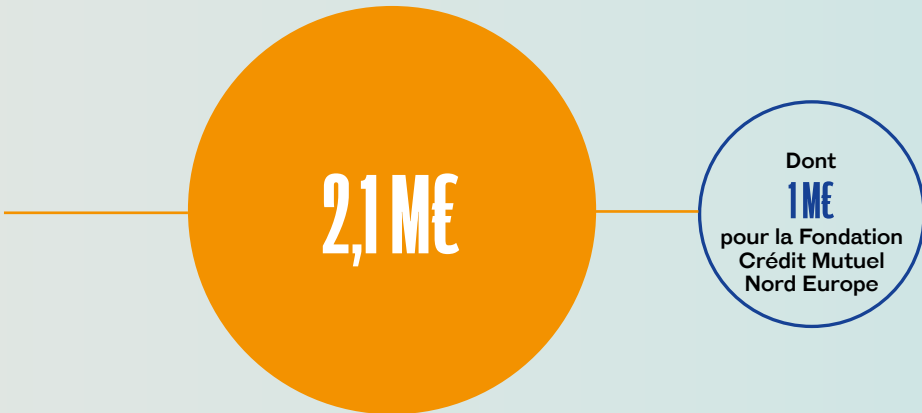
MÉCÉNAT
DIRECT



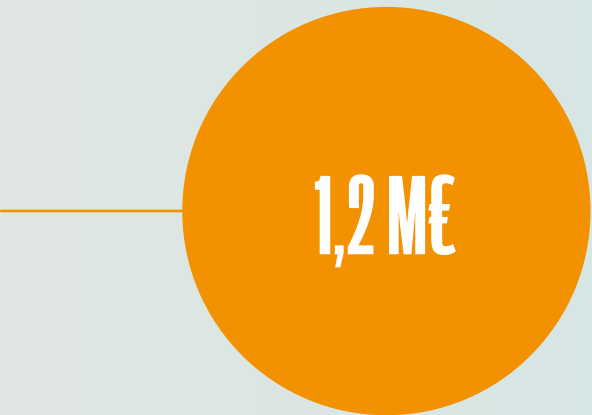
MÉCÉNAT DE
COMPÉTENCES



Contributions
financières
AUTRES
FONDATIONS
INTERNES**

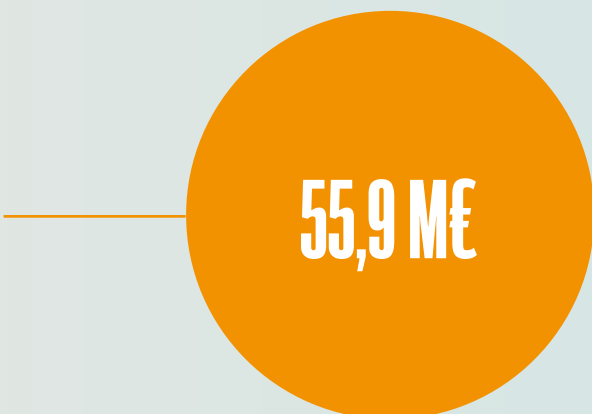


Contributions
financières
FONDATION
CRÉDIT MUTUEL
POUR LA LECTURE



Contributions
financières

Fondation
Crédit Mutuel
Alliance Fédérale



* Un volet « soutien au monde associatif » est intégré aux actions du Dividende sociétal à partir de 2025

** Fondations propres à des Fédérations ou entités : Fondation Banque Transatlantique, Fondations CEMAVIE et LACO (Fédération Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest), Fondation CMNE (Fédération Crédit Mutuel Nord Europe) et Fondation CreaAvenir (Fédération Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs)

PROJETS SOUTENUS PAR LA FONDATION CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



Solidarité & Territoires



82%

Favoriser la fraternité, l'inclusion et lutter contre la précarité

Restos du Cœur, La Croix-Rouge française, Stop Exclusion Énergétique (logement des plus modestes), Bouge ton Coq (déserts médicaux dans les territoires ruraux)

Promouvoir la jeunesse et lui donner le pouvoir d'agir

Apprentis d'Auteuil, Nos Quartiers ont du Talent, Appel à projets « Faciliter l'inclusion des jeunes en situation de handicap »

Faire de la culture un vecteur d'émancipation

Cité Musique Philharmonie de Paris, Concerts de Poche, Musée Rodin

126 ASSOCIATIONS SOUTENUES

Dont 66 associations lauréates de l'appel à projets

Exemple

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Lutte contre les déserts de solidarité avec un plan mobilité sur 4 nouveaux territoires (Essonne, Cantal, Aude, Haute-Garonne) et déjà près de 9 000 personnes accompagnées

Exemple

LES BANQUES ALIMENTAIRES*

Dons alimentaires à plus de 6 000 associations sur tout le territoire

Environnement



18%

Préserver la biodiversité et le vivant

Sylv'ACCTES, Wings of the Ocean, Muséum National d'Histoire Naturelle

Protéger la santé face aux dommages environnementaux

Institut Gustave Roussy, Institut Pasteur, Fondation Cœur & Recherche

Soutenir la transition environnementale et solidaire de l'agriculture, du monde rural et de tous les citoyens

Association Française d'Agroforesterie, Réseau Haies France (Agroforesteries), Campus de la transition

77 ASSOCIATIONS SOUTENUES

Dont 36 associations lauréates de l'appel à projets

Exemple

WINGS OF THE OCEAN

- 14,6 tonnes de déchets collectées
- 20 000 personnes sensibilisées

Pour aller plus loin Les questions que vous vous posez

COMMENT S'ARTICULENT L'ENTREPRISE À MISSION, LE PLAN STRATÉGIQUE, L'INSTITUT MUTUALISTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOLIDARITÉ... AVEC LE DIVIDENDE SOCIÉTAL ?

En tant que première banque entreprise à mission, nous nous sommes dotés d'une **raison d'être** « Ensemble, écouter et agir » accompagnée de 5 **missions** inscrites dans nos statuts en 2020. En 2021, nos 14 premiers **engagements** voient le jour (avec l'ajout d'un 15^{ème} en 2022).

Le **plan stratégique actuel Ensemble Performant Solidaire** 2024-2027 est celui d'une entreprise à mission. Il a pour moteurs l'initiative, l'innovation, le mouvement. Il crée de la mobilisation interne et aussi de l'élan externe.

Pour rester concrets et mettre en œuvre le « **mutualisme de la preuve** », nous disposons de différents **leviers d'action** qui nous permettent d'agir et d'incarner nos valeurs : notamment **l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité** avec une feuille de route ESG et des initiatives associées pour tous les métiers du groupe, et le **Dividende sociétal** avec un fonds à impact (investissements), des offres solidaires (dispositifs commerciaux) et du mécénat (dons).

Ce sont autant de **preuves** qui nourrissent nos ambitions stratégiques, dont les volets environnemental et sociétal font partie intégrante.

QUEL PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE POUR LE DIVIDENDE SOCIÉTAL ?

Le Dividende sociétal ne connaît **pas de frontière** ! Si le Dividende sociétal bénéficie principalement aux territoires français de par l'implantation du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des fonds peuvent être mobilisés au niveau du mécénat direct à la main des entités. Beobank en Belgique, Cofidis au Portugal, Targobank en Allemagne, la Banque de Luxembourg, le CIC Suisse sont autant d'exemples d'entités implantées à l'étranger qui réalisent des dons de mécénat local.

COMMENT POUVEZ-VOUS PARTICIPER AU DIVIDENDE SOCIÉTAL À VOTRE NIVEAU ?

Bonne nouvelle, en tant que collaborateur, **vous participez déjà pleinement à ce dispositif en travaillant pour le groupe** qui, grâce à tous vos efforts collectifs, a la possibilité de consacrer 15 % de son résultat net à des projets à impact positif au niveau environnemental et sociétal.

Par exemple :

Si vous êtes dans une fonction commerciale, vous contribuez en proposant à vos clients les offres issues du Dividende sociétal les plus adaptées répondant à leurs besoins.

Vous pouvez vous engager auprès de celles et ceux qui en ont besoin en devenant un optimiste actif grâce aux opérations de mobilisations collectives et au mécénat de compétences.

Vous pouvez contribuer à aider des associations via les dons de mécénat direct ou bien en les portant à la connaissance de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale suivant l'objet du projet et son périmètre d'intervention.

Enfin, **vous êtes acteurs en parlant du Dividende sociétal autour de vous**, en interne auprès de vos collègues, mais aussi en externe auprès de nos clients et prospects, et des potentiels talents à recruter !

Crédit Mutuel

— Alliance Fédérale —

